



INSTITUT UNIVERSITAIRE EUROPÉEN

Études doctorales en  
Histoire et civilisation  
Sciences économiques  
Sciences juridiques  
Sciences politiques et sociales

ANNÉE UNIVERSITAIRE 1996/1997



# INSTITUT UNIVERSITAIRE EUROPÉEN

Études doctorales en  
Histoire et civilisation  
Sciences économiques  
Sciences juridiques  
Sciences politiques et sociales

Date d'envoi des formulaires de candidature: **31 janvier 1996.**  
Entretiens avec les candidats présélectionnés: fin mars 1996.  
Les candidats sélectionnés seront avisés à la mi-avril.  
Début de l'année universitaire et inscription des chercheurs de première année:  
30 août 1996.

Toute information supplémentaire peut être obtenue en écrivant au service académique de  
l'Institut universitaire européen, Badia Fiesolana, via dei Roccettini, 9, I-50016 San Domenico  
di Fiesole (FI). Tél. \_\_\_\_\_ Télex \_\_\_\_\_ — Fax \_\_\_\_\_ — E-mail  
APPLYRES@DATACOMM.IUE.IT.

ANNÉE UNIVERSITAIRE 1996/1997

Ce document existe également en allemand et en anglais. Des exemplaires supplémentaires peuvent être obtenus au service académique de l'Institut.

La brochure de l'Institut est mise à jour annuellement. La présente édition a été préparée en mai-juin 1995. Certains changements peuvent donc se produire dans le programme de recherche de l'Institut, le recrutement du corps enseignant et d'autres questions qui intéressent les chercheurs admis à l'année universitaire 1996/1997. Des informations actualisées peuvent toujours être demandées au service académique.

Luxembourg: Office des publications officielles  
des Communautés européennes, 1995

Printed in Belgium

## Table des matières

L'Institut	1
Département «histoire et civilisation»	5
Département «sciences économiques»	27
Département «sciences juridiques»	47
Département «sciences politiques et sociales»	65
Le Centre Robert Schuman	79
Facilités et services à la disposition des chercheurs	89
Admission à l'Institut	97
Bourses de doctorat	103
Déroulement des études doctorales	107
Le doctorat de l'Institut	109
Quelques informations pratiques	113
Organisation administrative de l'Institut	117
Note sur les activités postdoctorales	121
Liste des administrations boursières nationales	125

## L'Institut

L'Institut universitaire européen est un institut international de formation de troisième cycle et de recherche fondé par les États membres de l'Union européenne.

Aux termes de la convention qui l'a établi, l'Institut a été créé pour participer au développement de la vie intellectuelle de l'Europe; il a pour mission de contribuer par son action et son rayonnement au développement du patrimoine culturel et scientifique de l'Europe, considéré dans son unité et sa diversité. Cette mission est remplie par la voie de l'enseignement et de la recherche au niveau universitaire le plus élevé. Dans le cadre de son programme général d'activités scientifiques, l'Institut développe des programmes de recherche de caractère interdisciplinaire sur les principales questions avec lesquelles est confrontée la société européenne contemporaine, et notamment sur les questions liées à la construction européenne.

Dans ce contexte, l'Institut dispense une formation scientifique à la recherche (recherches de base, recherches comparées et recherches communautaires) dans le domaine des sciences sociales et humaines, sous la direction de ses professeurs, auxquels des chargés et attachés de recherche ainsi que des boursiers Jean Monnet apportent leur concours.

Institut d'enseignement et de recherche de troisième cycle, l'Institut conduit ses activités dans les disciplines de l'histoire et de la civilisation, de l'économie, du droit et des sciences politiques et sociales.

Lancée pour la première fois en juin 1955 lors de la conférence qui réunit à Messine les ministres des Affaires étrangères des Six, l'idée d'une institution intergouvernementale qui prolongerait la construction européenne dans le domaine de la formation et de la



recherche fut définitivement approuvée lors du sommet européen de La Haye, en décembre 1969. Les négociations qui suivirent ont abouti à la signature, le 19 avril 1972, de la convention créant l'Institut universitaire européen par les représentants des États membres originaires de la Communauté européenne (Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne). Le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni en 1975, puis la Grèce (en 1986), l'Espagne (en 1987) et le Portugal (en 1989) y ont adhéré par la suite.

De plus, des accords de coopération pour l'admission de chercheurs ont été passés avec l'Autriche, la Finlande et la Suède ainsi qu'avec la Norvège et la Suisse.

L'Institut a commencé à fonctionner en automne 1976. Il est situé à proximité immédiate de Florence, dans les bâtiments historiques de la Badia Fiesolana, de la Villa Schifanoia et de la Villa Il Poggiolo, que le gouvernement italien a aménagés et mis à sa disposition. Il a commencé ses activités en admettant quelque 35 nouveaux chercheurs par an, mais s'est considérablement agrandi depuis, puisqu'il admet maintenant plus d'une centaine de nouveaux chercheurs chaque année. De plus, il admet chaque année une vingtaine de boursiers postdoctoraux dans le cadre du programme des bourses Jean Monnet.

*Il accueille, pour des périodes allant de un à trois ans, des étudiants-chercheurs qui proviennent de tous les pays de l'Union européenne et, dans une moindre mesure, d'autres pays. Il a en effet pour vocation:*

- d'assurer la formation à la recherche de jeunes diplômés européens qui souhaitent, à l'issue d'un cycle de trois ans, obtenir le *doctorat de l'Institut*;
- d'admettre des diplômés en droit désireux d'obtenir en un an le *diplôme d'études juridiques comparatives, européennes et internationales (DEJ)*, d'un niveau comparable au LL M britannique;
- dans des cas exceptionnels, de *compléter la formation* de chercheurs inscrits en doctorat dans leur propre pays et désirant y soutenir leur thèse après un séjour de un an ou deux à l'Institut;

- de développer des *programmes conjoints de doctorat* avec les universités européennes menant activement des recherches dans les mêmes domaines que lui.

L'Institut comprend quatre départements: histoire et civilisation, économie, droit, sciences politiques et sociales. Les départements sont responsables de l'organisation des séminaires de recherche hebdomadaires qui forment la base de la formation à la recherche. Les programmes des séminaires sont liés aux projets de recherche à moyen terme des différents membres du corps enseignant, ce qui permet à ces séminaires de profiter des plus récents développements de la recherche dans la matière dont ils traitent.

De plus, le Centre Robert Schuman, qui bénéficie du concours d'enseignants et de chercheurs des divers départements de l'Institut, développe des recherches portant sur les grandes questions avec lesquelles est confrontée la société européenne contemporaine, et notamment sur la construction européenne. Pour sa part, le Forum européen a la vocation de réunir à l'Institut pour une année académique donnée des spécialistes de haut niveau sur un même thème privilégiant les aspects internationaux, comparatifs et interdisciplinaires.

Du fait de ses dimensions, l'Institut ne couvre qu'une partie limitée de chacune des quatre disciplines départementales qui y sont représentées. Les thèmes et domaines auxquels l'Institut accorde la priorité, et dans le cadre desquels se fait l'admission des chercheurs, sont indiqués ci-après, département par département. Les indications biographiques des membres du corps enseignant, les domaines plus spécifiques dans lesquels ils peuvent superviser les travaux des chercheurs et les recherches qu'ils mènent en propre à l'Institut sont également précisés département par département.



## Département «histoire et civilisation»

Les travaux du département portent pour l'essentiel sur l'histoire de l'Europe et des pays qui la composent, comprise moins comme une série d'histoires nationales que comme l'étude de leurs relations réciproques et complexes. Ils portent également sur des comparaisons possibles avec d'autres entités politiques ou avec d'autres aires de civilisation, et une chaire du département est spécialement consacrée à l'histoire de l'expansion européenne entre le XV<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le département concentre ses activités sur l'étude de la période que caractérisent la naissance des États-nations et la transition de la civilisation traditionnelle à la civilisation de l'Europe industrielle. En abordant une large gamme de questions concernant cette période, le département se propose de contribuer à la compréhension des continuités et des ruptures dans le développement de l'Europe ainsi que de la diversité politique, économique, sociale et culturelle de celle-ci. L'identité du département réside essentiellement dans l'importance attribuée à l'approche comparative de l'histoire des sociétés en Europe, saisies dans leurs dimensions politique, économique, sociale et culturelle, ainsi que dans le développement de perspectives et de méthodes interdisciplinaires.

Le programme de recherche et d'enseignement du département est nécessairement sélectif et, par exemple, ne couvre pas les périodes antérieures à la Renaissance. Sont également exclues l'histoire de l'art et l'histoire des idées dans le sens étroit de l'expression. Compte tenu de ces restrictions, ce programme vise à couvrir l'histoire des sociétés européennes du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours, avec un accent particulier sur cinq grands thèmes, dont quatre concernent l'intégralité de la période, à savoir: l'histoire de l'expansion européenne; la population, la famille et la société; l'histoire de la culture; l'émergence de la société industrielle; l'histoire de l'intégration européenne.



Chacun de ces cinq thèmes correspond à un programme de recherche à long terme du département, et chaque programme comprend, à tout moment donné, un ensemble de projets connexes entrepris par un ou plusieurs professeurs du département. L'admission des chercheurs est décidée sur la base de leurs mérites propres et ne dépend pas des projets individuels des enseignants (projets qui ont une durée normale de trois ou quatre ans), mais tous les efforts possibles sont déployés pour intégrer les recherches doctorales des chercheurs dans les travaux entrepris au sein de un ou de plusieurs de ces programmes de recherche. Chaque thème sert ainsi de cadre pour la planification des séminaires de recherche qui sont organisés chaque année en prenant en compte autant que faire se peut les intérêts scientifiques spécifiques des chercheurs admis ladite année et sert également pour définir le profil des postes vacants d'enseignants.

Outre les qualifications minimales requises pour l'admission à l'Institut, les candidats à l'admission au programme doctoral du département doivent avoir une certaine expérience de la recherche historique proprement dite. Dans leur dossier de candidature, ils doivent soumettre une esquisse de leur projet de thèse (5 à 10 pages), comprenant des indications sur les sources et les méthodes qui seraient utilisées dans leurs recherches.

Les séminaires sont regroupés en périodes intensives de six à huit semaines pour chaque trimestre. Les chercheurs ont donc toute possibilité, en dehors de ces périodes intensives, de se rendre dans les dépôts d'archives et dans les bibliothèques hors de Florence. Le département comprend actuellement 84 chercheurs. En 1994, treize doctorats ont été décernés.

Depuis 1989, le département développe un programme en informatique historique qui vise à fournir une aide à la programmation aux enseignants comme aux chercheurs du département dont les recherches nécessitent un recours important aux moyens informatiques.

## A — Thèmes de formation et de recherche

### • Histoire de l'expansion européenne

À l'occasion de l'entrée du Portugal à l'Institut en 1989, le Comité national portugais pour la commémoration des grandes découvertes a accepté de financer la chaire Vasco de Gama, consacrée à l'histoire de l'expansion européenne, et le département a décidé d'inclure explicitement ce sujet comme l'un des thèmes de son programme d'enseignement et de recherche.

L'enseignement et la recherche dans ce domaine portent sur les images mentales que l'on pouvait se former des sociétés, de l'espace géographique et du temps ainsi que sur l'évolution de ces images en liaison avec l'histoire de l'expansion. Une attention particulière est portée à des thèmes comme la transplantation des structures urbaines européennes à l'extérieur de l'Europe, les questions technologiques (y compris les technologies maritimes), les identités sociales liées au vêtement, à la nourriture et à l'habitation, ainsi qu'aux flux du commerce mondial, à la production économique, aux changements monétaires et aux relations politiques aussi bien entre les puissances dominantes en Europe qu'avec les autorités extérieures à celle-ci.

Les autres sujets couverts par le thème comprennent les structures des flux migratoires entre l'Europe et l'Amérique ainsi que les aspects culturels des relations entre les sociétés ibériques et le Nouveau Monde.

Les candidats souhaitant entreprendre des recherches sur ce thème peuvent bénéficier de bourses nationales au même titre que les autres; de plus, deux bourses supplémentaires, financées par le programme Vasco de Gama, sont attribuées chaque année, sans condition de nationalité, pour des recherches doctorales sur l'histoire de l'expansion européenne.



*Enseignant menant des travaux dans le cadre de ce thème*

Professeur Kirti N. Chaudhuri (chaire Vasco de Gama)

*Exemples de sujets de thèses*

Les cartographes ibériques et le concept d'Afrique  
Émigrants espagnols et colons: étude de l'implantation espagnole dans le Chili du XVIII<sup>e</sup> siècle  
La politique des sexes dans la rhétorique des expansionnismes espagnol et anglais  
Luxe, despotisme et le gouvernement de l'Inde  
L'impact de l'expansion britannique sur les zones forestières de l'Asie méridionale et de l'Asie du Sud-Est  
Structures comparées des mariages au Portugal et au Brésil aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles

• **Population, famille et société (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)**

Ce programme d'enseignement et de recherche interdisciplinaire combine diverses approches distinctes, mais complémentaires, pour aborder la gamme des questions historiques couverte par son titre: l'étude statistique des populations; les recherches comparées sur les relations entre les formes familiales, les structures matrimoniales et les régimes démographiques; l'analyse des structures sociales et professionnelles, de la population active et du foyer; l'étude des idées et des attitudes transmises par les institutions fortes telles que la famille, l'école, l'Église, la presse et l'État; l'étude des normes, des valeurs et des représentations symboliques ainsi que du cadre institutionnel qui donne forme et ordre à toutes ces questions.

Une attention particulière est accordée au mariage, qui, dans les sociétés préindustrielles, constitue l'institution clé par laquelle la dynamique intrinsèque d'une population est en relation avec l'organisation sociale de cette dernière, et à ses implications dans les domaines économique, juridique et culturel. La famille est étudiée comme institution sociale en elle-même, comme unité type de production et de consommation dans les sociétés préindustrielles ainsi que comme référence symbolique centrale dans la construction sociale des identités de classe et de sexe.

Les recherches menées par les enseignants illustrent cette complémentarité. Un projet, dirigé par le professeur Huffton, se focalise sur le processus complexe de l'*acculturation*, sur la formation des identités des femmes et des hommes en Europe occidentale du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Il vise à analyser les conceptions et les attitudes transmises par des institutions influentes comme le foyer, l'école, l'Église, la communauté locale, le groupe des pairs, l'environnement de travail, les médias et l'État, à observer l'acceptation ou le rejet de ces conceptions et attitudes, et donc le rôle de ces institutions dans la formation de l'identité des individus et des groupes, avec une distinction suivant l'âge, la classe, le sexe, l'affiliation religieuse et la nationalité.

Un autre projet, dirigé par le D<sup>r</sup> Leboutte, porte sur l'étude de la croissance démographique, les structures de la population par âge et par sexe, les structures socioprofessionnelles, la population active et le foyer dans les bassins industriels en Europe.

*Enseignants menant des travaux dans le cadre de ce thème*

Professeur Laurence Fontaine  
Professeur Olwen Huffton  
Docteur René Leboutte

*Exemples de sujets de thèses*

Chroniques monastiques féminines et lignage — Une étude des relations entre les religieuses, leur famille et le couvent en Italie du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle  
L'endogamie chez les *chuetes* de Majorque  
L'assistance et l'enseignement des orphelins au Portugal, du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle  
Structures comparées des mariages au Portugal et au Brésil aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles  
L'influence du code civil sur l'organisation et la composition de la famille en Espagne: Majorque aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles  
Organisation familiale et résidentielle en Italie du Sud: du groupe lignager à la parentèle (1850-1987)  
Les milieux de vie des jeunes femmes du monde ouvrier dans l'Allemagne de la république de Weimar



## • Histoire de la culture en Europe du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle

L'histoire culturelle vise à comprendre l'évolution des discours, des pratiques, des valeurs et des mentalités (qu'elles soient contestées ou partagées) au travers des documents écrits, des représentations plastiques et graphiques ainsi que des objets qui sont la source de la connaissance de leur expression.

La culture y est considérée dans sa définition la plus large. Elle couvre les formes et les structures de la vie quotidienne (bonnes manières et habillement, par exemple) aussi bien que des systèmes de pensée et d'expression spécialisés et privilégiés comme les beaux-arts, les arts décoratifs et appliqués ou la littérature. Tous ces domaines sont étudiés à la lumière des institutions culturelles et éducatives consacrées à la transmission et à l'organisation du savoir — comme la famille, les associations volontaires, l'école et les milieux académiques, l'Église, la Cour et l'État, ainsi que les moyens de transmission orale, l'écrit, l'image et les objets symboliques.

L'histoire culturelle examine ainsi les pratiques culturelles en tant que moyens de soutenir une autorité, d'établir un pouvoir ou de définir une identité, de renforcer des différences ou une distinction. Elle examine non seulement les mécanismes institutionnels ou spontanés destinés à discipliner les corps, la pensée et les conduites ainsi qu'à créer des hiérarchies culturelles, mais aussi la façon dont ils ont été acceptés, reformulés, défiés ou renversés. L'objectif est d'examiner les différences et les oppositions historiques entre culture élitiste et culture populaire, entre imagination créatrice et travail manuel ou entre production intellectuelle et consommation culturelle, afin de cerner la manière selon laquelle des frontières ont été tracées et se sont modifiées au fil du temps.

*Enseignants menant des travaux dans le cadre de ce thème*

Professeur John Brewer  
Professeur Olwen Hufton

*Exemples de sujets de thèses*

L'*Erasmusstiftung* et la vie culturelle et sociale en Europe aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles

L'Angleterre et l'Allemagne au XVII<sup>e</sup> siècle — Voies d'échanges et modèles de perception dans un processus d'interaction intra-européen  
L'historiographie française dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle  
Culture et société au Palais-Royal, 1770-1810

La musique des ouvriers — Étude sociohistorique sur les chansons, les chansonniers et les associations musicales des ouvriers en Europe  
Le jeu de société comme forme de sociabilité bourgeoise au XIX<sup>e</sup> siècle

Les usages populaires du cinéma en France et en Italie: une étude comparative, 1945-1960

Les politiques culturelles des municipalités de la Seine, 1934-1939

La naissance de la danse moderne en Allemagne — L'œuvre de Mary Wigman (1886-1973)

## • Développement des sociétés industrielles et des régimes politiques modernes (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)

Entre le XVIII<sup>e</sup> siècle finissant et notre époque, la politique, l'économie et la société ont connu de profondes transformations en Europe. Les traits typiques méritant particulièrement d'être analysés en sont la naissance et le développement des États-nations modernes, la croissance des économies industrielles et l'émergence de sociétés de masse.

L'histoire des régimes constitutionnels occidentaux inclut la formation d'institutions administratives, civiles, judiciaires et pénales centralisées, qui doivent être étudiées dans leur interrelation avec les groupes et structures sociaux; la constitution d'États-nations et l'apparition de systèmes politiques nationaux et d'identités nationales; l'établissement de gouvernements représentatifs, de mécanismes électoraux, de la liberté d'association et du système des partis, avec la dissémination des grands courants et mouvements politiques comme le libéralisme, le nationalisme, le fascisme, le socialisme, le communisme et la démocratie.

Le développement de l'industrie, particulièrement depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, est étudié selon ses principaux axes. Le premier concerne la croissance économique aux niveaux national et régional, considérée globalement ou par secteur, et sa diffusion internationale



(mouvements des biens, des personnes et des capitaux; transferts de technologies). Les autres ont trait aux aspects spatiaux (réseaux urbains; réseaux de transport et de communication; bassins industriels), au rôle de la technologie dans la première et dans la seconde révolution industrielle ainsi qu'aux acteurs concernés (entreprises, syndicats, pouvoirs publics et administration, consommateurs).

L'étude des transformations sociales porte essentiellement sur le passage d'une société d'États à une société de classes. Elle concerne:

- la formation, la cohésion et l'évolution des groupes et des classes dans leurs expressions nationale, régionale et locale;
- le développement des catégories socioprofessionnelles et des carrières ainsi que le fonctionnement de mécanismes sociaux comme la mobilité et les migrations;
- les changements dans les pratiques de production et de consommation;
- les différences sociales selon la position dans la division du travail, le lieu de domicile, le sexe, la religion et les origines ethniques.

*Enseignants menant des travaux dans le cadre de ce thème*

Docteur René Leboutte  
Professeur Michael Müller  
Professeur Luisa Passerini  
Professeur Jaime Reis  
Professeur Raffaele Romanelli

*Exemples de sujets de thèses*

Les changements structurels des activités économiques dans le sud des Pays-Bas aux débuts de l'expansion européenne, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles  
Artisans, négociants et propriétaires de manufactures — Composition de la richesse et formes de reproduction sociale à Lisbonne, 1775-1830  
La culture bourgeoise à Anvers, Marseille et Rotterdam au XIX<sup>e</sup> siècle  
La terre et les paysans en Grèce — La société rurale en Argolide au XIX<sup>e</sup> siècle

Les expositions universelles au XIX<sup>e</sup> siècle en Angleterre et en France — La vision libérale du progrès

Activités économiques, politiques et sociales des négociants des Balkans à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle

Les marchés financiers et les moyens de paiement dans la Catalogne du XIX<sup>e</sup> siècle

L'industrie du chocolat en Italie, en Allemagne et en Suisse, 1900-1945

L'industrie de l'armement et la politique étrangère — Le cas italien, 1919-1939

### • Histoire de l'intégration européenne

L'histoire de l'intégration européenne est à la fois un des grands domaines de recherche du département et un projet de recherche permanent financé par le conseil de recherche de l'Institut. L'orientation de l'enseignement et de la recherche évolue de façon à tirer le meilleur parti de la «règle des trente ans», qui régit l'accès aux archives publiques de la plupart des pays de la Communauté comme des Communautés européennes elles-mêmes. Les archives communautaires sont déposées aux Archives historiques des Communautés européennes à Florence, gérées par l'Institut, et fournissent une matière supplémentaire pour les deux projets de recherche.

Lorsque le projet sur les Communautés européennes débuta en 1983, il se concentrait largement sur les problèmes de la reconstruction dans l'immédiat après-guerre, dans une perspective à la fois nationale et internationale. Par la suite, la priorité porta sur la période 1950-1958, pour laquelle le projet tendait à expliquer la nature et le développement des tentatives (fructueuses ou infructueuses) d'intégration et de coopération en Europe. Sous la direction du professeur Griffiths, le projet couvrait non seulement les initiatives concernant les Six (telles que la Communauté européenne du charbon et de l'acier, la Communauté économique européenne, l'Euratom et la Communauté politique européenne), mais aussi les initiatives prises dans le cadre plus large de l'OCDE, de l'OTAN ou du GATT, ou dans le cadre plus étroit de groupements subrégionaux.

De plus, de 1991 à 1995 s'est déroulé, sous la direction du D<sup>r</sup> John Krige, un projet de recherche



consacré aux grandes entreprises scientifiques dans l'Europe de l'après-guerre. Le projet se concentrait sur la façon dont les gouvernements européens, séparément ou collectivement, ont répondu aux défis lancés par les États-Unis et par l'Union soviétique, dans les domaines de la physique des hautes énergies, de l'énergie atomique et des techniques spatiales. Il reposait sur l'exploitation des archives de l'Agence spatiale européenne (ASE) déposées à Florence: écrire l'histoire de l'ASE constituait un des objectifs majeurs du projet.

Dans l'avenir, le projet de recherche permanent sur l'intégration européenne prendra plus en compte les aspects sociopolitiques, se concentrant notamment sur l'étude de l'allégeance, c'est-à-dire de l'ensemble des éléments qui conduisent les citoyens d'un pays à accorder leur loyauté à des institutions, qu'elles soient supranationales, internationales ou nationales.

#### *Enseignant menant des travaux dans le cadre de ce thème*

Professeur Alan Milward

#### *Exemples de sujets de thèses*

La France et la Communauté européenne de défense  
Le rôle des transports dans l'intégration européenne, 1945-1958  
La politique financière du Benelux et l'intégration monétaire européenne, 1945-1960  
L'administration Eisenhower et l'intégration économique européenne dans les années 50  
Les positions du Danemark sur la défense nordique et la défense européenne dans les années 50  
La politique financière internationale de la Banque fédérale d'Allemagne, 1950-1958  
La question coloniale et l'intégration européenne, 1950-1953  
L'évolution des relations commerciales Europe-États-Unis dans les années 60  
La politique française envers le COCOM  
La politique danoise envers l'appartenance à la Communauté européenne, 1955-1973  
Les politiques de reconstruction nationale en France, en Allemagne et

en Italie, 1945-1952

Les associations européennes de salariés et l'intégration européenne dans les années 50

La République démocratique allemande, les échanges interallemands et la CEE

## **B — Facilités spécifiques pour les historiens**

### **• Bibliothèque**

La section «histoire» est l'une des composantes d'une bibliothèque relativement récente dont les collections pour l'enseignement et la recherche ont été constituées à partir de 1976. Son contenu reflète la variété des recherches qui ont été menées au sein du département depuis ce temps et couvre la période allant de la Renaissance à nos jours. La bibliothèque possède ainsi, comme corpus de base, une collection internationale de la littérature scientifique concernant l'histoire de l'Europe et des États qui la composent, dans toutes les langues de la Communauté. En particulier, elle possède un solide noyau d'ouvrages de référence pour les recherches bibliographiques ainsi que des ouvrages, pour la plupart publiés après 1976, sur l'histoire de tous les pays européens. Les ouvrages non disponibles à la bibliothèque peuvent être obtenus au moyen du réseau européen de prêts interbibliothèques (réseau ILL). La collection d'histoire elle-même, qui constitue la collection la plus importante de la bibliothèque, comporte également une très vaste section de périodiques, y compris les séries complètes (remontant souvent jusqu'à 1945) de nombreuses revues. Des livres et des périodiques sont aussi disponibles sous forme de microfilms ou de microfiches, et, par exemple, la bibliothèque est en possession de l'intégralité de la Goldsmith-Kress Library consacrée à la littérature économique du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. Les équipements informatiques sont utilisables pour les recherches bibliographiques et pour l'accès aux bases de données; la bibliothèque dispose d'une large collection de documents officiels concernant l'histoire de l'intégration européenne.

### **• Laboratoire départemental d'informatique**

Le programme départemental en informatique historique vise à fournir une aide à la programmation



aux enseignants comme aux chercheurs du département dont les recherches nécessitent un recours important aux moyens informatiques. L'accent est mis, actuellement, sur la réalisation de logiciels d'entrée des données qui soient parfaitement adaptés aux besoins des différents utilisateurs et sur le développement de facilités pour bases de données structurées en fonction des sources historiques des divers projets de recherche du département. Les projets en cours au sein du programme concernent, entre autres, le traitement de connaissements et de polices de chargement, de registres paroissiaux, de données cadastrales, de fiches de recensement, de dossiers de procès de l'Inquisition et de descriptions de tumultes populaires. Une attention particulière est donnée aux possibilités de recherche documentaire et de croisement des informations saisies ainsi qu'aux questions plus vastes concernant la construction de bases de données historiques par l'analyse informatisée d'archives démographiques, judiciaires et notariales.

Ce programme est basé sur un petit laboratoire d'informatique historique, géré en coordination avec le centre de calcul de l'Institut par l'assistant informaticien du département, M. Michel Goerke. Actuellement, il est équipé de micro-ordinateurs MS-DOS et Macintosh connectables à l'ordinateur Hewlett Packard UNIX du centre de calcul. Quelques ordinateurs individuels portatifs sont disponibles pour la saisie des données.

#### • Missions

Des crédits limités sont disponibles chaque année pour apporter une aide aux chercheurs devant se rendre dans les archives et les bibliothèques en dehors de Florence. Dans la limite de ces disponibilités, et sous réserve de l'accord du directeur de thèse, les chercheurs peuvent normalement effectuer trois missions par an, en dehors des périodes de séminaires intensifs. Le département est généralement en mesure de couvrir les frais de transport et d'apporter une contribution aux frais de séjour.

## C — Corps enseignant

### • Professeurs permanents et université d'origine (année universitaire 1995/1996)

John Brewer (University of California at Los Angeles)  
Kirti N. Chaudhuri (School of Oriental and African Studies, University of London)  
Gérard Delille (CNRS Paris, Centre EHESS Rome)  
Laurence Fontaine (CNRS, Paris)  
Olwen Hutton (Harvard University)  
René Leboutte (université de Liège)  
Alan Milward (London School of Economics) (à compter de la rentrée 1996)  
Michael Müller (Historische Kommission zu Berlin)  
Luisa Passerini (università di Torino)  
Raffaele Romanelli (università di Pisa)  
Professeur Jaime Reis (Universidade de Lisboa)

**John Brewer**, né en 1947, a étudié à l'université de Cambridge et à l'université Harvard. Il a enseigné à Cambridge, à Yale, à Harvard et à l'université de Californie à Los Angeles (UCLA), où il était directeur de la Clark Library et du Centre d'études sur les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Ses publications comprennent les ouvrages suivants: *Party Ideology and Popular Politics* (1976); *An Ungovernable People: The English and their Law in the Seventeenth and Eighteenth Centuries* (1980), en codirection avec John Styles; *The Birth of the Consumer Society* (1982), en codirection avec Neil McKendrick et J. H. Plumb; *The Sinew of Power: War, Money and the English State, 1688-1783* (1989); *Consumption and the World of Goods in the 17th and 18th Centuries* (1993), en codirection avec Roy Porter. Ses intérêts scientifiques comprennent l'histoire culturelle, la théorie littéraire et politique, l'histoire de l'art et la culture matérielle. Il dirige un projet de recherche sur la culture graphique en Europe au début de l'époque moderne.

**Kirti N. Chaudhuri**, né en 1934, est le titulaire de la chaire Vasco de Gama de l'Institut. Il a passé son doctorat en histoire économique à l'université de Londres en 1961. Il a été chargé de recherches



(1961-1963), puis maître de conférences (1963-1974) et *reader* à la School for Oriental and African Studies de l'université de Londres, où il était professeur depuis 1981. Il est *fellow* de la British Academy depuis 1990. Il est l'auteur de six ouvrages portant, notamment, sur la Compagnie anglaise des Indes orientales de 1660 à 1760 et sur le commerce et la civilisation dans l'océan Indien de l'apparition de l'Islam à 1750, où il construit l'océan Indien comme entité économique. Son livre récent, *Asia before Europe* (1990), dresse, pour la même ample période, une histoire comparative des sociétés qui bordent l'océan Indien à partir d'une analyse structurale des traits fondamentaux de leurs économies et de leurs civilisations. Ses travaux à l'Institut visent, notamment, à permettre de relier l'historiographie nord-européenne et les historiographies espagnole et portugaise ainsi qu'à constituer une banque de données sur les sources primaires et secondaires de l'histoire de l'expansion européenne.

**Gérard Delille**, né en 1944, a passé la maîtrise d'histoire en 1968 à l'université de Grenoble, le doctorat de troisième cycle (sous la direction de F. Braudel et M. Aymard) à l'université de Paris-VII en 1971 et le doctorat d'État en 1982 à l'université de Paris-I (Sorbonne). De 1973 à 1976, il a été membre de l'École française de Rome. Il a été nommé en 1977 au CNRS, où il est directeur de recherches depuis 1993. Depuis 1992, il est également directeur d'études cumulant à l'École des hautes études en sciences sociales de Paris. Avant de rejoindre l'Institut, il était en poste depuis 1982 à l'École française de Rome. Depuis 1986, il dirigeait, en collaboration entre l'EFR et le laboratoire d'anthropologie du Collège de France, le projet Manduria, ayant pour source principale un réseau généalogique précis s'étendant sur cinq siècles dans l'Italie du Sud, que complètent des fonds d'archives multiples (notariales, judiciaires, privées, ecclésiastiques, médicales). Il est spécialiste d'histoire moderne, plus particulièrement de l'Italie du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, domaine dans lequel il a publié quatre monographies et de très nombreux articles. Ses intérêts de recherche vont à l'histoire sociale, et notamment à l'histoire démographique et anthropologique. Il est membre du comité de rédaction de *Quaderni Storici*.

**Laurence Fontaine**, née en 1946, a obtenu le doctorat en 1983 à l'université de Lyon-II, sous la direction de Y. Lequin. Elle a été boursier Jean Monnet à l'Institut universitaire européen en 1987/1988. Avant de rejoindre l'Institut, elle était chargée de recherche (première classe)

au CNRS, affectée au Centre de recherches historiques de l'École des hautes études en sciences sociales de Paris. Elle a publié deux ouvrages (ainsi que de nombreux articles) sur le colportage, dans l'Oisans au siècle dernier et en Europe du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. Ses recherches à l'Institut portent sur les institutions et pratiques sociales du crédit en Europe entre le XVI<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle.

**Olwen Hufton**, née en 1938, est titulaire du BA en histoire du Royal Holloway College (Londres), et docteur en histoire de l'université de Londres. Elle est également titulaire du MA en histoire de l'université d'Oxford et de l'université Harvard. De 1966 à 1987, elle a été maître de conférences, puis *reader* et professeur à l'université de Reading. De 1987 à 1990, elle a été professeur d'histoire européenne et d'histoire des femmes à l'université Harvard. Elle est *fellow* de la Royal Historical Society et coéditeur des *Cambridge Studies in Early Modern History*. Ses principaux travaux ont porté sur l'histoire sociale du XVIII<sup>e</sup> siècle en Europe (et plus particulièrement en France) dans une perspective comparative (et notamment sur la vie urbaine, sur les classes sociales les plus défavorisées et sur les phénomènes de violence) et sur la femme en Europe à la Renaissance et à l'époque moderne.

**René Leboutte**, né en 1952, a passé sa licence à l'université de Liège, où il a également obtenu son doctorat en 1985, avec une recherche sur la reconversion de la main-d'œuvre et la transition démographique dans les bassins industriels en aval de Liège aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Il a enseigné en 1976 aux Écoles normales de l'État à Liège et a été, de 1977 à 1989, conservateur du musée de la Vie wallonne et du musée du Fer et du Charbon. Depuis 1981, il a été assistant puis chargé de cours à l'université de Liège et, depuis 1989, attaché aux Archives de l'État à Namur. Ses intérêts scientifiques vont de l'archéologie industrielle et de l'histoire des techniques à la démographie et à l'anthropologie historiques. Ses recherches actuelles, menées dans une optique comparative et privilégiant la longue durée, portent sur la vie et la mort des bassins industriels en Europe dans la période 1750-1990.

**Alan S. Milward**, né en 1935, est docteur en histoire économique de la London School of Economics (1960). Il a été maître de conférences aux universités d'Édimbourg (1960-1965) et d'East Anglia (1965-1969), puis professeur associé d'économie à l'université Stanford



(1969-1971) et professeur d'études européennes à l'université de Manchester (MIST) jusqu'en 1983. De 1983 à 1986, il a été professeur d'histoire à l'Institut universitaire européen, où il dirigeait le projet de recherche permanent sur l'intégration européenne. Avant de retourner à l'Institut, il était professeur d'histoire économique à la LSE (1986-1995). Il a été professeur invité à l'EHESS, au Collège d'Europe à Bruges et aux universités d'Illinois (Urbana), de Siegen, d'Oslo et de Trondheim. Il est l'auteur d'une dizaine d'ouvrages ainsi que de nombreux articles portant sur le développement économique de l'Europe continentale, sur les aspects économiques de la Seconde Guerre mondiale et sur l'histoire de l'Europe d'après 1945 (et notamment *The Rescue of the Nation State*, paru en 1994). Ses recherches portent sur l'histoire de l'intégration européenne.

**Michael Müller**, né en 1950, a fait des études d'histoire et de slavistique à l'université de Francfort-sur-le-Main, où il a soutenu le doctorat d'histoire en 1977. Il a été assistant à l'université de Giessen (1978-1984) et collaborateur scientifique de la Commission historique de Berlin (section d'histoire des relations germano-polonaises) et chargé de cours à l'université libre de Berlin (1984-1992). Il est spécialiste de l'histoire de l'Europe centrale et orientale et de la Russie de l'époque moderne au XX<sup>e</sup> siècle (et notamment de l'histoire économique et administrative, de l'histoire comparée du nationalisme). Ses recherches actuelles portent sur la constitution des élites nationales modernes en Europe centrale et orientale du XIII<sup>e</sup> siècle à la Première Guerre mondiale ainsi que sur la modernisation des structures agraires et le rôle que les noblesses locales y ont joué.

**Luisa Passerini**, née en 1941, a poursuivi des études d'histoire et de philosophie à l'université de Turin, où elle a enseigné par la suite la méthodologie de la recherche historique (1985-1993). Entre-temps, elle a été chercheur aux universités de Dar es-Salaam (Tanzanie) et de Lusaka (Zambie) et professeur dans l'enseignement secondaire italien. Elle a été professeur visiteur à la New School for Social Studies (New York), aux universités de Perth et de Sydney ainsi qu'à l'université de New York (NYU). Elle a été *fellow* du Wissenschaftszentrum de Berlin et de l'Institut des sciences culturelles d'Essen. Ses intérêts de recherche vont de l'histoire du fascisme à l'histoire des jeunes et des mouvements féministes, abordées du point de vue d'une histoire de la subjectivité (utilisant la mémoire orale comme une source historique, en posant

des questions relatives à ce que cela signifie d'être sujet de l'histoire). Ses recherches à l'Institut portent sur l'utilisation politique de certaines conceptions de l'amour, notamment de l'amour courtois, et leur relation avec l'identité européenne.

**Jaime Reis**, né en 1944, est diplômé de la Fletcher School of Law and Diplomacy (universités Tufts et Harvard). Il a obtenu le doctorat en histoire moderne à l'université d'Oxford et l'agrégation à l'université nouvelle de Lisbonne. Il a été maître de conférences aux universités de Leicester (1974-1976) et de Glasgow (1976-1978), avant d'être nommé à la faculté d'économie de l'université nouvelle de Lisbonne (professeur assistant en 1978/1979, professeur associé de 1979 à 1985, puis professeur à chaire de 1985 à 1993); il en a été le doyen de 1986 à 1990. Avant de rejoindre l'Institut, il était directeur de recherches à l'Institut des sciences sociales de l'université de Lisbonne. Il est membre des comités éditoriaux de plusieurs revues ibériques et membre fondateur de la Société européenne d'économie historique (EHES). Il est l'auteur de plusieurs publications portant sur l'histoire économique du Brésil au tournant du siècle, sur l'histoire économique, monétaire et financière du Portugal du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à la Seconde Guerre mondiale ainsi que sur l'étalon-or et les systèmes monétaires internationaux. Ses recherches à l'Institut portent sur les performances économiques de longue durée des pays périphériques européens, en comparant notamment la Scandinavie et l'Europe méditerranéenne entre 1850 et 1950.

**Raffaele Romanelli**, né en 1942, a étudié à l'université de Rome, dont il est diplômé en sciences politiques. Il a été assistant en histoire politique à la faculté de sociologie de l'université de Trente (1970-1971) et professeur associé d'histoire italienne à l'université de Macerata (1971-1974) puis d'histoire contemporaine à l'université de Pise (1974-1993). Ses principaux travaux ont porté sur l'histoire politique et administrative de l'Italie au XIX<sup>e</sup> siècle (et en particulier sur la question de l'administration des collectivités locales et sur les systèmes électoraux), sur les bourgeoisies européennes dans une perspective comparative et sur l'histoire sociale des patrimoines et des élites fortunées. Ses intérêts de recherche se concentrent sur les relations entre l'histoire sociale et l'histoire institutionnelle. Dans cette perspective, il travaille, à présent, sur les relations familiales dans les codes du XIX<sup>e</sup> siècle



et sur l'histoire des collectivités locales italiennes. Il dirige un projet de recherche sur l'analyse comparative des systèmes électoraux dans les régimes représentatifs européens.

• **Professeurs externes et université d'appartenance**

Franco Angiolini (università di Pisa)  
Heinz-Gerhard Haupt (Universität Halle)  
Dominique Julia (EHESS, Paris)

• **Anciens professeurs à temps plein**

Werner Abelshauser (Universität Bielefeld)  
Franco Angiolini (università di Pisa)  
Gisela Bock (Universität Bielefeld)  
Albert Carreras (Universidad Pompeu Fabra, Barcelona)  
Carlo Cipolla (University of California at Berkeley et Scuola normale superiore di Pisa)  
Claude Fohlen (université de Paris-I — Panthéon-Sorbonne)  
Richard T. Griffiths (Rijksuniversiteit te Leiden)  
Heinz-Gerhard Haupt (Universität Halle)  
Denis Hay (University of Edinburgh)  
Peter Hertner (Universität Halle)  
Dominique Julia (EHESS, Paris)  
Walter Lipgens (†) (Universität Saarbrücken)  
Peter Ludlow (Centre for European Policy Studies, Bruxelles)  
Gigliola Margiotta Broglio (università di Firenze)  
Alan S. Milward (London School of Economics)  
Carlo Poni (università di Bologna)  
Thomas Riis (Københavns Universitet)  
Daniel Roche (université de Paris-I — Panthéon-Sorbonne)  
Robert Rowland (ISCTE, Lisboa)  
Charles Wilson (†) (Cambridge University)  
Stuart Woolf (Essex University)

**D — Doctorats décernés depuis juin 1994**

*Alien Policy in Belgium, 1830-1940. The Creation of Guest Workers, Refugees and Illegal Immigrants*  
Caestecker, Frank  
(superviseur: professeur Haupt)

*Droits des femmes et protection de la maternité en France, 1892-1939*  
Cova, Anne  
(superviseur: professeur Bock)

*The Impact of Railways. Growth and Development in the Northern Italian Economy, 1856-1884*  
Schram, Albert Ernst Giovanni  
(superviseurs: professeurs Hertner et Griffiths)

*Entre neutralité et belligérence. L'entrée du Portugal dans la Grande Guerre: objectifs politiques et stratégies nationales*  
Teixeira, Nuno  
(superviseur: professeur Haupt)

*Reparations and the Transfer of Scientific and Industrial Technology from Germany*  
Glatt, Carl  
(superviseur: professeur Milward)

*Italy's Commercial Strategy and Industrial Expansion in the Context of the Attempts to Further European Integration*  
Fauri, Francesca  
(superviseur: professeurs Griffiths et Zamagni)

*Die deutsche Industrie und die Gründung der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft*  
Rhenisch, Thomas  
(superviseur: professeur Abelshauser)

*Choosing Confrontation: Commercial policy in Britain and Germany, 1929-1936*  
Noonan, Eamonn  
(superviseur: professeur Hertner)



*Editoria e potere in Toscana in età lorenese (1737-1790)*

Landi, Sandro

(superviseur: professeur Julia)

*Culture et société au Palais-Royal (1770-1810)*

Aubry, Sylvie

(superviseurs: professeurs Julia et Roche, EUI)

*Militanti comunisti a Bologna. Autobiografie e percorsi di formazione tra il Fascismo e il 1956*

Boarelli, Mauro

(superviseurs: professeurs Haupt et Passerini)

*Bürger und Spiel: Gesellschaftsspiele im deutschen Bürgertum zwischen 1750 und 1850*

Kühme, Dorothea

(superviseur: professeur Haupt)

*Zwischen Europa und der Welt. Die Internationale Währungspolitik der Deutschen Zentralbank, 1948-1958*

Dickhaus, Monika

(superviseurs: professeurs Abelshausen et Griffiths)

*Il patriziato parmigiano tra la città e la corte. Dialettica tra Principe e ceti dirigenti nei ducati farnesiani (secc. XVI-XVIII)*

Sabbadini, Roberto

(superviseur: professeur Angiolini)

*The Development of the Chocolate Industry in Germany, Italy and Switzerland between the Late XIXth Century and World War II*

Chiapparino, Francesco

(superviseur: professeur Carreras)

*Ethnic Conflict and Economic Development: Jews in Galician agriculture, 1868-1913*

Tokarski, Slawomir

(superviseur: professeur Griffiths)

*Popular Literature and Popular Culture in Ireland, 1750-1850*

O'Ciosain, Niall

(superviseur: professeur Roche)

*Far from terra firma. The Mission of Giambattista Rinnuccini to Ireland, 1645-1649*

O'Hannrachain, Tadhg

(superviseurs: professeurs Roche et N. Canny, Galway)



## A — Organisation des études

### • Doctorat en sciences économiques: objectifs et principes

Le département «sciences économiques» vise à assurer à ses chercheurs une formation complète dans les domaines de l'économie et de l'économétrie, qui seront essentiels pour eux dans leur profession d'économistes, que ce soit au sein de l'université ou d'un institut de recherche, en entreprise ou dans l'administration publique nationale ou internationale. Outre cette formation sur les aspects fondamentaux de l'économie et de l'économétrie, les enseignants du département assurent une orientation méthodologique pour la recherche et conseillent les chercheurs dans la préparation de leur thèse de doctorat.

L'essentiel du programme d'études est constitué par le programme de doctorat, qui commence par une première année au cours de laquelle les chercheurs doivent suivre des *cours magistraux* et rédiger un *mémoire de recherche*. L'objectif de cette première année est de fournir de bonnes connaissances de base dans les principales disciplines économiques, y compris l'économétrie, et de préparer les chercheurs à la réalisation de leur thèse. Chaque chercheur se voit affecter un directeur de thèse; la désignation d'un second superviseur est encouragée, sans pour autant revêtir un caractère contraignant. Les propositions concernant ce cosuperviseur ou le changement de directeur de thèse peuvent venir aussi bien des chercheurs que des enseignants du département. Au cours des deuxième et troisième années d'études, les chercheurs entreprennent leurs recherches, exposent leur travail en séminaire et préparent leur thèse de doctorat.



Pour être susceptible d'être approuvée, la thèse de doctorat devra constituer une contribution aux connaissances en sciences économiques pouvant prendre la forme:

- a) d'un texte d'ampleur étendue pouvant servir de base à un livre ou à une monographie ayant le niveau requis pour une publication;
- b) d'une série de textes dont deux au moins pourraient servir de base à des articles susceptibles d'être publiés dans les meilleures revues d'économie et/ou d'économétrie.

#### • Organisation du programme de première année

La première année débute en septembre, avec un cours sur les techniques de recherche, et se poursuit avec deux trimestres de cours magistraux. Toutefois, il faut souligner que l'admission au programme du département «sciences économiques» présuppose déjà de solides connaissances en mathématiques et en statistique. Pendant chacun des deux trimestres, les chercheurs doivent suivre quatre cours (sauf dispense, voir infra) et passer les contrôles des connaissances correspondants. L'enseignement est donné en langue anglaise.

#### **Premier trimestre**

##### *Cours sur les techniques de recherche*

Le cours débute en septembre et se poursuit durant tout le premier trimestre. Il couvre les techniques mathématiques et statistiques utilisées dans la recherche économique et économétrique, et comprend également une introduction aux facilités informatiques de l'Institut. Il est évalué sur une base de succès/échec.

Outre ce cours, les chercheurs sont tenus de suivre *trois* cours obligatoires et *un* cours à option. La liste des cours à option peut varier d'année en année selon la composition du corps enseignant et les changements quant aux intérêts et aux compétences scientifiques de ses membres. En outre, des cours à option peuvent être supprimés en cas de nombre insuffisant d'inscriptions.

##### *Cours obligatoires*

- a) Microéconomie.
- b) Macroéconomie I.
- c) Économétrie.

##### *Cours à option*

- a) Sujets de macroéconomie en économie ouverte.
- b) Économie du travail.
- c) Théorie des jeux.
- d) Économie industrielle I.
- e) De plus, sur le conseil et avec l'approbation de son directeur de thèse, un chercheur peut demander au comité du programme du département l'autorisation de suivre un cours d'un autre département comme cours à option. Avant que cette autorisation puisse être accordée, des dispositions doivent être prises sur les modalités selon lesquelles le directeur du cours fournira au département «sciences économiques» une évaluation du travail du chercheur.

##### *Dispenses*

Les chercheurs peuvent demander à être dispensés de un ou de tous les cours obligatoires. Une telle dispense ne sera accordée que sur la base exclusive d'un examen des connaissances. En règle générale, ces examens ont lieu avant la fin du mois de septembre. Les informations sur leur date, leur niveau (par exemple, indication des manuels de référence) et leur matière (par exemple, indication des chapitres précis) accompagnent la lettre d'admission à l'Institut comme chercheur du département. En cas de dispense, la note obtenue à un tel examen préalable est prise en compte pour la note générale du chercheur en fin d'année. S'il souhaite pouvoir améliorer cette note partielle, le chercheur conserve toutefois la possibilité de se soumettre à l'examen final pour le cours concerné. Un chercheur dispensé de un ou de plusieurs cours peut alors commencer ses recherches avec l'aide de son superviseur.

##### *Évaluation*

Les cours *obligatoires* du premier trimestre comportent un examen final. Le cours sur les techniques



de recherche est évalué sur une base succès/échec; la modalité précise d'évaluation de chacune des trois composantes du cours est déterminée par son responsable. Le mode d'évaluation du cours à *option* est laissé à la discrétion de son directeur. Au cas où celui-ci a choisi la modalité d'un examen, ce dernier a lieu à la même période que ceux prévus pour les cours obligatoires.

### **Deuxième trimestre**

Les chercheurs sont tenus de suivre un ensemble de *quatre cours*, dont *l'un au moins* choisi parmi le groupe A.

#### *Groupe A*

- a) Théorie de la dynamique macroéconomique.
- b) Microéconomie avancée.

#### *Groupe B*

- a) Théorie microéconomique appliquée.
- b) Théorie des contrats.
- c) Économie des inégalités.
- d) Microéconométrie.
- e) Sujets d'économétrie.
- f) Information, incitations et entreprise.
- g) Analyse des séries temporelles.
- h) Intégration monétaire européenne.
- i) Sur le conseil et avec l'approbation de son directeur de thèse, un chercheur peut demander au comité du programme l'autorisation de suivre un cours dans un autre département comme cours à option. Avant que cette autorisation puisse être accordée, des dispositions doivent être prises sur les modalités selon lesquelles le directeur du cours fournira au département «sciences économiques» une évaluation du travail du chercheur.
- j) Programme de lectures: à titre exceptionnel, un chercheur qui a obtenu des notes élevées aux examens du premier trimestre et qui souhaite étudier un ou plusieurs sujets qui ne sont pas couverts par les cours offerts, mais pour lesquels il existe un enseignant du département compétent disposé à assurer le suivi des travaux sur ce point, peut, avec l'accord de son directeur de thèse, soumettre

une proposition écrite au comité du programme en vue de son approbation sur son projet de programme de lectures. Si la demande est acceptée, le chercheur doit présenter à la fin du deuxième trimestre un rapport écrit sur le matériel qu'il a lu et analysé, en vue de son évaluation par l'enseignant ayant assuré le suivi des travaux de lecture du chercheur.

La liste des cours du deuxième trimestre peut varier d'année en année selon la composition du corps enseignant et les changements quant aux intérêts et aux compétences scientifiques de ses membres. En outre, des cours à option peuvent être supprimés dans le cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions.

#### *Évaluation*

Le mode d'évaluation de tous les cours (groupe A comme groupe B) est laissé à la discrétion de leur responsable respectif.

#### • **Mémoire de juin**

Le programme de première année comporte l'obligation pour le chercheur de remettre, au cours de la première semaine de juin ou peu avant, un mémoire de recherche qui sera examiné par le directeur de thèse et un second enseignant désigné par le département. En ce qui concerne les candidats à l'admission en deuxième année du programme de doctorat, le mémoire de juin devrait comporter les éléments suivants:

- a) un exposé précis des questions spécifiques que l'étudiant entend aborder dans sa thèse de doctorat. Il ne suffit pas d'indiquer et de décrire le domaine de recherche général (par exemple, le fonctionnement de la politique agricole commune); il faut également formuler les questions spécifiques qui seront traitées (par exemple, l'impact distributif de la politique agricole commune sur les États membres, compte tenu du détournement des courants commerciaux ainsi que des coûts et des avantages directs) ainsi qu'un exposé précis de la manière dont les questions soulevées dans le projet de thèse seront abordées (par exemple, analyse théorique et/ou empirique, méthodologie choisie et sources);



- b) un bref survol des principales publications sur le sujet, permettant de s'assurer que le chercheur connaît la littérature pertinente;
- c) le résultat des premières recherches personnelles du chercheur sur le sujet présenté.

Il est attendu que le mémoire de juin constitue un exposé clair et bien articulé des questions ou des problèmes à analyser, des hypothèses et des conjectures à prendre en considération, de la littérature existante sur le sujet et de l'approche à adopter. Dans le cas d'une analyse empirique, il convient de décrire la nature et les sources des données et d'indiquer le logiciel économétrique et statistique qui serait utilisé.

Le mémoire doit être rédigé en anglais, sauf accord préalable avec le directeur de thèse, et ne pas dépasser 25 pages. De plus, il ne doit pas comporter d'éléments utilisés par ailleurs dans le cadre du contrôle des connaissances, par exemple pour le cours de lecture ou pour l'évaluation d'un cours à option.

#### • Admission en deuxième année

La recommandation du département sur l'admission en deuxième année se fonde sur les éléments suivants:

- les résultats du chercheur au contrôle des connaissances sur les huit cours suivis (quatre au premier trimestre et quatre au deuxième trimestre), tels qu'exprimés par la note moyenne pour les huit cours; de plus, le chercheur doit avoir passé avec succès l'examen pour deux au moins des trois cours obligatoires;
- le résultat succès/échec pour le cours de techniques de recherche;
- les rapports de son superviseur et du second lecteur du mémoire de juin, appréciés en tenant compte de possibles circonstances atténuantes dûment documentées.

#### • Deuxième et troisième années

Les chercheurs de deuxième année commencent la préparation de leur thèse de doctorat sous la supervision d'un membre du départe-

ment, étant entendu qu'il est possible que soit nommé un cosuperviseur (il peut s'agir d'un second membre du département, d'un membre d'un autre département ou d'un enseignant d'une autre université). Ils sont tenus de participer à l'«atelier des chercheurs» organisé sous la direction d'un membre du département et d'y faire un exposé basé sur leurs recherches. La participation à cet atelier est également conseillée aux chercheurs plus avancés qui doivent présenter un exposé par an dans l'un des ateliers spécialisés du département. À la fin de la deuxième année, le comité des examens, composé des enseignants du département et de tout superviseur externe, décide s'il y a lieu ou non de recommander au comité compétent de l'Institut l'admission du chercheur en troisième année du programme de doctorat. La recommandation se base sur le travail de l'intéressé dans l'atelier des chercheurs et sur le rapport du directeur de thèse (et de l'éventuel codirecteur de thèse).

À la fin de la troisième année et de chaque année subséquente, le comité des examens évalue, sur la base d'une recommandation du directeur de thèse, les progrès accomplis par le chercheur dans la rédaction de sa thèse, en vue de justifier le maintien de son statut d'étudiant-chercheur.

Pendant les mois d'été, les chercheurs peuvent continuer leurs recherches à l'Institut même, dans leur pays d'origine ou dans tout lieu offrant des possibilités adéquates. Les étudiants sont tenus d'exposer leur programme d'été à leur(s) directeur(s) de thèse; si, pour quelque raison que ce soit, ils ne peuvent continuer leurs travaux au cours des mois d'été, ils peuvent demander à l'Institut une suspension de leur inscription pour préserver leur bourse en vue de l'achèvement de leur thèse.

#### • Diplôme d'études économiques (DEE)

Les chercheurs admis au programme de doctorat peuvent, après avoir achevé avec succès leur première année à l'Institut, se porter candidats à la délivrance du diplôme d'études économiques de l'Institut (d'un niveau équivalent à un MA britannique). Cette délivrance est distincte de l'admission à la deuxième année. Tous les chercheurs, qu'ils soient ou non admis en seconde année, peuvent être candidats au DEE.



Les candidats au diplôme doivent remettre une thèse de DEE, qui (sans préjudice des exigences pour le mémoire de juin telles que décrites ci-dessus) doit fournir des réponses analytiques et/ou empiriques à un problème bien déterminé. En d'autres termes, elle constitue un écrit scientifique qui forme un tout cohérent et qui se suffit à lui-même.

Les chercheurs admis en deuxième année du programme de doctorat peuvent soumettre la thèse de DEE en septembre (normalement sous forme d'un mémoire de juin révisé) ou à tout autre moment antérieur à la soumission de leur thèse de doctorat. Les chercheurs non admis à la deuxième année, mais qui souhaitent obtenir le DEE, doivent soumettre la thèse de DEE au plus tard en septembre de l'année suivant l'achèvement du programme de première année.

Sauf accord préalable avec le superviseur, la thèse de DEE doit être rédigée en anglais; elle ne doit pas dépasser 50 pages.

À la réception de la thèse, le comité du programme désigne des examinateurs, habituellement choisis au sein du département. Il est demandé à ces derniers d'adresser leur rapport et leurs recommandations dans un délai de deux mois. Le comité des examens, composé des enseignants du département et de tout autre examinateur de la thèse concernée, décide s'il y a lieu ou non de recommander la délivrance du DEE. La recommandation se base sur le travail de l'intéressé dans les cours de première année et sur les rapports des examinateurs de la thèse de DEE. Pour se voir conférer le DEE, le chercheur doit notamment avoir participé avec succès à deux au moins des quatre cours obligatoires de première année (ou en avoir été dispensé) et avoir obtenu une note générale supérieure à un minimum donné. En outre, une attention particulière sera réservée à la qualité de la thèse de DEE.

Dans le cas où le comité des examens est parvenu à une recommandation finale négative, le chercheur concerné peut lui adresser un recours gracieux pour avoir la possibilité d'améliorer sa thèse.

La thèse de DEE ne peut pas constituer une partie substantielle de la thèse de doctorat, à moins de subir une révision considérable. Si des passages d'une thèse de DEE sont repris plus ou moins tels quels dans la thèse de doctorat, les examinateurs doivent en être informés et les écarter lors de l'évaluation de la thèse de doctorat.

## B — Thèmes de formation et de recherche

### • Théorie et analyse microéconomiques et économie financière

La théorie microéconomique est bien représentée au sein du département. Les thèmes de recherche spécifiques concernent la théorie de l'équilibre général, la théorie de l'oligopole et de la concurrence imparfaite, la théorie des jeux, les choix collectifs, l'économie du bien-être et l'économie financière.

*Enseignants menant des travaux dans le cadre de ces thèmes*

Professeur David Cass  
Professeur James Dow  
Professeur Louis Philips  
Docteur Spyros Vassilakis

L'atelier de recherche microéconomique se réunit régulièrement pour discuter des travaux menés dans ce domaine.

*Exemples de sujets de thèses*

Les limites au troisième théorème de l'économie du bien-être  
Estimation de l'efficacité des hôpitaux  
Modélisation du processus d'apprentissage  
Le choix en condition d'incertitude et l'effet d'irréversibilité: une approche expérimentale  
Apprentissage et fixation des prix

### • Macroéconomie et politique économique

Les thèmes de recherche dans ce domaine comprennent l'application de la théorie des jeux différentiels aux questions macroéconomiques en général et à la coordination internationale des politiques économiques en particulier, la politique monétaire et l'inflation, les négociations salariales, la théorie de la crédibilité et la théorie de l'apprentissage; les développements de l'hypothèse des attentes rationnelles; l'apprentissage et la rationalité sous



contraintes en macroéconomie; l'analyse des mécanismes de stabilisation des taux de change; le fonctionnement du système monétaire européen.

*Enseignants menant des travaux dans le cadre de ces thèmes*

Professeur David Cass  
Professeur Ramón Marimon  
Professeur Mark Salmon  
Professeur Robert Waldmann

L'atelier de recherche macroéconomique se réunit régulièrement pour discuter des travaux menés dans ce domaine.

*Exemples de sujets de thèses*

La formation des prix des options monétaires avec des taux d'intérêt stochastiques  
La politique économique de la Suède entre les deux guerres  
La crédibilité de la politique économique  
Intégration économique et zones cibles

• **Économétrie**

Les intérêts de recherche du corps enseignant comprennent: 1) l'application des méthodes d'analyse des séries temporelles aux données économiques, l'analyse de la saisonnalité, des tendances et des cycles, les séries temporelles vectorielles et l'analyse de la causalité; 2) le développement de nouvelles procédures économétriques, particulièrement dans les domaines de la cointégration et des modèles de correction des erreurs; 3) l'application des techniques microéconométriques pour les données résultant de panels et les modèles LDV (*limited dependent variable models*); 4) la méthodologie de la modélisation économétrique, la théorie de la vérification d'hypothèses, la sélection et l'emboîtement (*encompassing*) de modèles; 5) l'application de la géométrie différentielle à l'économétrie et les implications économétriques des phénomènes de non-linéarité. La recherche dans ces domaines comporte à la fois des recherches théoriques et des études appliquées.

*Enseignants menant des travaux dans le cadre de ces thèmes*

Professeur Grayham Mizon  
Professeur Mark Salmon

*Exemples de sujets de thèses*

Racines unités et observations discordantes dans les séries temporelles en économie  
La représentation de la tendance commune: tests et procédures  
Analyse économétrique des variables intégrées non stationnaires  
Séries temporelles multivariées stationnaires et non stationnaires: une approche fondée sur les espaces d'états

• **Économie industrielle**

Le domaine couvre l'impact de la différenciation des produits sur les résultats commerciaux, les facteurs du pouvoir des entreprises d'influer sur leur marché, les applications de la théorie des jeux à l'économie industrielle, l'économie de l'information incomplète, la fixation des prix de ressources naturelles et l'interaction entre la politique communautaire sur les aides industrielles publiques et la politique communautaire de la concurrence.

*Professeur menant des travaux dans le cadre de ce thème*

Professeur Louis Phipps

Un atelier sur l'économie industrielle, auquel participent les enseignants et les chercheurs intéressés, se réunit régulièrement.

*Exemples de sujets de thèses*

Leadership de Stackelberg dans un jeu de marché en situation d'information incomplète et avec entrée potentielle de firmes nouvelles  
Analyse des avantages comparatifs du commerce international des pays en transition  
Analyse théorique des privatisations: programmes et stratégies



## • Économie internationale

Les intérêts de recherche des enseignants portent, entre autres, sur l'union économique et monétaire dans la Communauté européenne, la théorie et la stabilisation des taux de change grâce à des zones cibles et le système monétaire européen, la transmission internationale des cycles économiques ainsi que la coordination des politiques économiques au niveau international.

*Enseignants menant des travaux dans le cadre de ces thèmes*

Professeur Michael Artis  
Professeur Mark Salmon

*Exemples de sujets de thèses*

Transmission des modifications des taux de change dans les situations d'oligopole  
Taux de change et oligopoles multimarchés  
Les questions politiques dans les modèles à zones cibles

## • Économie du travail

Ce thème couvre aussi bien les aspects macroéconomiques que les aspects microéconomiques de l'emploi. Une attention particulière est donnée à la modélisation des durées de chômage dans les pays d'Europe occidentale et orientale, à l'analyse des prestations sociales, aux liens entre la productivité du travail et le cycle économique ainsi qu'à l'inégalité des revenus en Europe orientale.

*Enseignants menant des travaux dans le cadre de ces thèmes*

Professeur John Micklewright  
Professeur Robert Waldmann

Un atelier de recherche sur les techniques quantitatives récentes en matière d'économie du travail est organisé par les étudiants et les enseignants intéressés par le sujet.

*Exemples de sujets de thèses*

Privatisation et réglementation dans les PVD  
Le marché de travail des jeunes en Grande-Bretagne  
La préférence contre les changements d'emploi, la demande de logements et la mobilité résidentielle en Allemagne entre 1984 et 1990  
Les objectifs en matière d'allocations familiales en Hongrie  
Sécurité sociale et durée de chômage

## C — Corps enseignant

### • Professeurs permanents et université d'origine (année universitaire 1995/1996)

Michael Artis (University of Manchester)  
David Cass (Caress, University of Pennsylvania)  
James Dow (London Business School)  
Ramón Marimón (Universitat Pompeu Fabra, Barcelona)  
John Micklewright (Queen Mary College, London)  
Grayham Mizon (University of Southampton)  
Louis Philips (université catholique de Louvain — UCL)  
Mark Salmon (University of Warwick)  
Spyros Vassilakis (University of Pittsburgh)  
Robert Waldmann (Harvard University)

**Michael Artis**, né en 1938, est diplômé de l'université d'Oxford (Magdalen College), où il a été attaché de recherche à l'Institut d'économie et de statistique (1959-1963). Après avoir été maître de conférences aux universités Flinders et d'Adélaïde (1964-1967) et chargé de recherches à l'Institut national de recherches économiques et sociales (NIESR), il a été nommé professeur d'économie appliquée à l'université de Swansea en 1972. Avant de rejoindre l'Institut, il était professeur de sciences économiques à l'université de Manchester depuis 1976. Macroéconomiste, il est spécialiste d'économie monétaire et de politique économique, sujets sur lesquels il a écrit cinq ouvrages et de nombreux articles ou contributions à des ouvrages. Ses recherches portent sur les relations entre les marchés des capitaux, les convergences structurelles et la politique monétaire euro-



péennes, ainsi que sur les cycles commerciaux et de l'emploi en Europe.

**David Cass**, né en 1937, est docteur en économie de l'université Stanford (1965). De 1964 à 1970, il a été chercheur à la Cowles Foundation ainsi que professeur assistant puis professeur associé à l'université Yale. Il a été nommé professeur d'économie à l'université Carnegie-Mellon en 1970, puis en 1974 à l'université de Pennsylvanie, où il a fondé le Caress (Center for Analytic Research in Economics and Social Sciences), dans la perspective de fusionner étroitement recherche et formation doctorale. Il a été professeur visiteur à l'Institut de technologie de Californie (1978-1979) et au Cepremap (Paris, 1983-1984). Il est l'auteur de plusieurs articles essentiels dans les progrès de la théorie économique, qu'il s'agisse de la théorie de la croissance économique (modèle Cass-Koopmans), de l'application des méthodes de l'équilibre général aux problèmes dynamiques, ou du concept de *sunspot equilibrium*. Ses recherches récentes portent sur la théorie de l'équilibre concurrentiel dans le contexte de marchés financiers imparfaits et sur l'innovation en matière d'instruments financiers.

**James Dow**, né en 1961, est diplômé de l'université de Cambridge (MA, 1983) et docteur en économie de l'université de Princeton (1987). Il a été professeur assistant à l'université de Pennsylvanie (1986-1988), puis à la London Business School, où il était professeur associé, avant de rejoindre l'Institut. Il est spécialiste d'économie financière, dans ses divers aspects. Ses recherches à l'Institut portent sur trois sujets qui prolongent ses publications antérieures, et notamment la prise en compte de l'information dans l'économie financière (l'efficacité relative des marchés boursiers par rapport aux banques), l'élaboration de l'ensemble optimal de marchés financiers et les implications économiques de la prise de décision dans un contexte d'incertitude au sens de Knight.

**Ramón Marimon** est licencié en sciences économiques de l'université autonome de Barcelone et docteur de la Northwestern University (1984). Il a enseigné à l'université du Minnesota et, avant de rejoindre l'Institut, il était professeur à l'université Pompeu Fabra de Barcelone, dont il dirigeait le Centre de recherche en économie internationale. Il était également chargé de recherches au National Bureau for Economic Research (NBER) et au Center for Economic Policy

Research (CEPR). Il a été professeur visiteur à l'université Stanford, à l'Institut de Santa Fe et à l'université de Cambridge. Ses travaux ont porté sur la théorie des jeux, sur l'équilibre général et sur la théorie monétaire. Ses recherches actuelles portent sur la macroéconomie, la politique économique, l'économie internationale, la théorie des expectations rationnelles, la théorie du contrat et la théorie de l'apprentissage.

**John Micklewright**, né en 1957, a obtenu son doctorat en économie à la London School of Economics en 1984. Il a été *prize research fellow* au Nuffield College d'Oxford (1984-1986). Depuis 1987, il a enseigné au Queen Mary College de l'université de Londres, où il a été nommé *Reader* en 1989. Il a été professeur invité à l'Institute of Advanced Studies de Vienne, à l'université nationale d'Australie, à l'université de Melbourne et aux universités d'Aix-Marseille-II et III. Il est *research associate* de l'Institute for Fiscal Studies (Londres). Ses publications portent sur la durée du chômage, sur le fonctionnement des systèmes d'allocations de chômage, sur les choix individuels en matière d'éducation et sur la demande d'énergie des ménages. Ses recherches concernent principalement les aspects microéconomiques des marchés du travail et portent également sur l'analyse des répercussions sur la répartition du revenu des réformes économiques en Europe centrale et orientale.

**Grayham Mizon**, né en 1942, est docteur en économétrie de la London School of Economics (1972). Il a été chargé de recherches en économie au St Catherine's College d'Oxford (1971-1974), maître de conférences en statistiques à la London School of Economics (1974-1977), puis *Leverhulme professor* en économétrie à l'université de Southampton, où il a dirigé le département des sciences économiques (1980-1982). Il a été professeur visiteur à l'université de Californie à San Diego et à l'université de Pennsylvanie. Il est membre du comité éditorial de l'*Economic Review* et, depuis 1990, coéditeur des *Advanced Texts in Econometrics* de l'Oxford University Press. Il a été *managing editor* de la *Review of Economic Studies* de 1983 à 1986. Il a contribué à de nombreux ouvrages et publié de nombreux articles sur une vaste gamme de problèmes économétriques, tant théoriques qu'appliqués. Ses recherches portent, notamment, sur la théorie économétrique (modélisation des séries temporelles et variables non sta-



tionnaires, méthodes de tests d'hypothèses, sélection des modèles), sur la macroéconomie (décisions d'emploi des facteurs, demande de monnaie, variabilité des prix relatifs et niveau général des prix, relations entre revenus, prix, chômage et productivité), sur les problèmes méthodologiques rencontrés dans l'élaboration et l'évaluation de modèles employant des données non expérimentales, sur les fondements économétriques des modèles macroéconomiques de grande dimension et sur les applications de l'économétrie à la politique économique.

**Louis Phlips**, né en 1933, est docteur en sciences économiques (université catholique de Louvain) et docteur en droit (KU Leuven). Après avoir enseigné à l'université de Fribourg (Suisse), il est retourné à l'université catholique de Louvain en 1966, où il a dirigé l'unité d'analyse économique avant de devenir membre du CORE (Centre for Operations Research and Econometrics). Il a été *visiting fellow* au Nuffield College (Oxford), à l'université de Chicago et à l'université Harvard ainsi que professeur invité aux universités de Montréal, de Pennsylvanie, de Cornell, de Leuven et de Bielefeld. Il a participé activement à la fondation de la European Economic Association, dont il a été le secrétaire jusqu'en 1989. Membre de l'Academia Europea et de l'Econometric Society, il a publié des ouvrages sur l'intégration des marchés, la concentration industrielle dans la CEE, l'analyse de la demande, l'analyse chronologique, la formation des prix et l'économie de l'information imparfaite.

**Mark Salmon**, né en 1949, a obtenu un BA en mathématiques et en économie à l'université d'Essex, et un M.Sc. en économétrie à la London School of Economics, avant de rejoindre le groupe de prévisions économétriques de la London Business School. Il a travaillé dans le département «recherches» de la Banque d'Angleterre, à l'université nationale d'Australie et à l'université de Warwick. Il a aussi enseigné, comme visiteur, aux universités de Princeton (1984/1985), d'Illinois (1987) et d'Aix-Marseille-II et III (1988, 1990) et a été *visiting fellow* au Nuffield College d'Oxford en 1987. Il a été conseiller expert de la commission pour le Trésor et la fonction publique de la Chambre des communes et consultant auprès du bureau de modélisation macroéconomique de l'ESRC. Il est chargé de recherches au Centre de recherche pour la politique économique (programme sur les relations macroéconomiques internationales et sur la microéconomie appliquée). Il a tra-

vaille sur l'application de la théorie des jeux dynamiques aux questions de politique macroéconomique, et notamment à la politique monétaire et à la coordination des politiques nationales. Il s'intéresse au comportement rationnel intertemporel et au comportement des marchés financiers. En économétrie, il a publié des articles sur les modèles de correction d'erreurs et est engagé dans une recherche sur l'application de la géométrie différentielle à l'économétrie.

**Spyros Vassilakis**, né en 1961, est licencié de l'université d'Athènes (1982) et docteur de l'université Johns Hopkins (1986). Depuis cette date, il a été professeur assistant à l'université de Pittsburgh. Il a été maître de conférences invité à la London School of Economics en 1988/1989. Ses recherches et ses publications portent sur la théorie microéconomique.

**Robert Waldmann**, né en 1960, a fait des études de biochimie et de microbiologie à l'université Harvard (BS, 1982) et à l'Institut de technologie du Massachusetts (MIT). Il a obtenu son doctorat en sciences économiques à l'université Harvard en 1989. Ses travaux ont porté sur la distribution des revenus et la mortalité infantile, sur les changements dans la productivité au niveau sectoriel dans plusieurs pays et sur la mesure du pouvoir des entreprises sur leur marché. Il est également coauteur de plusieurs articles sur l'irrationalité sur les marchés financiers.

#### • Anciens professeurs à temps plein

Fabio Canova (Brown University, Rhode Island)  
Emil-Maria Claassen (université de Paris-IX — Dauphine)  
Marcello de Cecco (università La Sapienza di Roma)  
Pierre Dehez (université catholique de Louvain-la-Neuve)  
Louis Duquesne de la Vinelle (université de l'État à Mons)  
Jean-Paul Fitoussi (Institut d'études politiques de Paris)  
Wolfgang Gebauer (Universität Frankfurt am Main)  
Peter Hammond (Stanford University)  
Stuart Holland (University of Sussex)  
Alan Kirman (université Paris-IX — Dauphine)  
Steven Martin (Universitet København)  
Mario Nuti (London Business School)



Jacques Pelkmans (Rijksuniversiteit Limburg, Maastricht)  
Pierre Salmon (université de Dijon)  
Sir Andrew Shonfield (†) (Royal Institute for International Affairs, London)  
Manfred E. Streit (Max-Planck-Institut zur Erforschung von Wirtschaftssystemen, Jena)  
Kumaraswamy Vellupillai (Queen's University, Belfast)  
Gerhard Willke (Wissenschaftsministerium, Stuttgart)

## D — Doctorats décernés depuis juin 1994

*French Inter-War Monetary Policy: Understanding the Gold Bloc*  
Maddison, Charles  
(superviseur: professeur Claassen)

*Limits to the Third Theorem of Welfare Economics, or Gains from Trade and Migration in Neo-Classical Environments*  
Sempere Campello, Jaime  
(superviseur: professeur Hammond)

*Changes in the World Income Distribution: A Non-Parametric Approach to Challenge the Neo-Classical Convergence Argument*  
Desdoigts, Alain Raymond André  
(superviseur: professeur Kirman)

*Exchange Rate Pass-Through in Oligopoly*  
Herguera Garcia, Inigo  
(superviseur: professeur Martin)

*Efficiency Evaluation of Hospitals*  
Holvad, Torben  
(superviseur: professeur Kirman)

*The Probability of Leaving Unemployment: Some New Evidence for Great Britain*  
Stancanelli, Elena Giulia  
(superviseur: professeur Micklewright)

*Multimarket Contact, Collusion and Market Structure*  
Böhnlein, Barbara Elisabeth  
(superviseur: professeur Philips)

*Insights from Experimentation in Oligopoly and Evidence from the Real World*  
Garcia, Aurora  
(superviseurs: professeurs Kirman et Martin)

*Speculation and Market Selection with Imperfect Competition*  
Palomino, Frédéric  
(superviseurs: professeurs Kirman et Waldmann)

*Sunspots and Multiple Equilibria in Models of Bargaining, Arbitration and Hiring Demand*  
Herring, Robbin  
(superviseurs: professeurs J. Mirrless et Waldmann)

*Heterogeneity of Household Characteristics and Regularity of Aggregate Demand*  
Maret, Isabelle  
(superviseur: professeur Kirman)

*Estimation Error in Unobserved Components Models*  
Planas, Christophe  
(superviseur: professeur Maravall)

*The Targeting of Family Allowance in Hungary*  
Jarvis, Sarah Jane  
(superviseur: professeur Micklewright)

*A Random Walk Through Unit Roots*  
López Pérez, José Humberto  
(superviseur: professeur Maravall)

*The Measurement of Persistence of Economic Shocks*  
Fabrizio, Stefania  
(superviseur: professeur Maravall)

*Vertical Integration in the Market for North Sea Oil*  
Schrader, Alexander  
(superviseur: professeur Philips)



*Option Value and Irreversibility Effect: An Experimental Approach*  
Rauchs, Alexandra  
(superviseur: professeur Kirman)

*Credit Constraints and Investment*  
Stefani, Maria Lucia  
(superviseurs: professeurs Canova et Sneessens, Louvain)

*Four Essays on Privatisation in Central Eastern Europe*  
Valbonesi, Paola  
(superviseur: professeur Martin)

## Département «sciences juridiques»

Le département «sciences juridiques» attache une attention particulière aux recherches de base, interdisciplinaires et théoriques sur les implications de la construction européenne pour le droit et pour les systèmes et processus juridiques. Trois éléments — caractère européen, optique comparative et méthode contextuelle — caractérisent donc ses travaux et servent de critères à la sélection tant de ses enseignants que des chercheurs de doctorat ou du LL M.

Le caractère *européen* des activités du département ressort à divers degrés de toutes les recherches qui y sont menées. Certains projets placent les questions de droit communautaire au cœur même de la recherche. Pour d'autres, la Communauté européenne est le cadre dans lequel sont examinées les possibilités et les limites d'une intégration juridique européenne. Outre le droit des Communautés européennes, le point fort de l'enseignement et de la recherche dans ce domaine est le droit du Conseil de l'Europe et de ses États membres, du fait de l'intérêt accordé par le département aux questions de la protection des droits fondamentaux par la Commission et la Cour européenne des droits de l'homme. Les institutions juridiques européennes et le développement du droit européen sont au centre de nombreuses thèses de doctorat. Le département collabore étroitement avec le Centre Robert Schuman et participe à l'étude interdisciplinaire des problèmes juridiques de la Communauté.

De plus, le département a une optique *comparative*. Les professeurs sont souvent des spécialistes de droit comparé, et la finalité de nombre de projets de recherche est de comparer sous tel ou tel aspect les différents systèmes juridiques. Il en va de même des thèses des chercheurs, qui devraient développer une analyse comparative dans une plus ou moins grande mesure. Les disciplines du droit comparé couvertes par le département sont assez vastes. Toutefois, en



raison des dimensions du département, les travaux entrepris seront limités à certains domaines et axés sur les principaux problèmes juridiques des systèmes politiques et économiques de l'Europe.

L'identité du département se caractérise également par ses méthodes *contextuelles*. À l'opposé d'un type purement technique et doctrinal d'analyse juridique, ces méthodes mettent l'accent sur l'analyse du phénomène juridique dans son contexte social, politique et économique. Dans l'enseignement comme dans la recherche, les disciplines telles que la théorie du droit, l'analyse économique du droit ou la sociologie juridique tiennent donc une place importante.

L'organisation des projets de recherche dans une perspective européenne, selon une approche comparative et dans un souci contextuel, bénéficie de l'expérience internationale du corps enseignant, de la collaboration d'un grand nombre de professeurs visiteurs choisis pour leurs compétences spécifiques et de la coopération active d'étudiants chercheurs provenant des divers pays de la Communauté, aux traditions universitaires différentes. Recherches et séminaires bénéficient de l'apport de spécialistes des autres disciplines (histoire, sciences politiques, économie) chaque fois qu'une approche scientifique différente se révèle utile pour l'analyse et l'approfondissement des questions étudiées.

## A — Organisation des études

### • Doctorat en sciences juridiques

Comme les trois autres départements, le département «sciences juridiques» propose un cycle triennal pour la préparation du doctorat. Les règles générales régissant l'admission et le déroulement des études de doctorat sont celles mentionnées dans la suite de la brochure. En première année, les nouveaux chercheurs du programme de doctorat suivent une série de séminaires communs avec les chercheurs préparant le diplôme, qui sont décrits ci-dessous.

### • Cycle annuel du diplôme d'études juridiques

Le département propose également aux juristes un programme d'un an menant au diplôme d'études juridiques comparatives, européennes et internationales (DEJ).

Les chercheurs inscrits en DEJ participent aux séminaires généraux organisés par le département «sciences juridiques». Le diplôme est délivré sur la base d'un mémoire original portant sur leur recherche. Le mémoire est normalement remis au département lors du départ de l'Institut ou, au plus tard, dans les six mois suivants.

Les exigences en matière d'admission, de résidence et de participation aux séminaires sont les mêmes pour les chercheurs préparant le DEJ que pour ceux préparant le doctorat. Chaque chercheur préparant le DEJ est supervisé par un professeur du département, qui suit ses travaux.

### • Séminaires généraux du diplôme et de première année

Les chercheurs de première année et ceux préparant le diplôme sont tenus de participer régulièrement aux quatre séminaires généraux suivants:

- la méthodologie de la recherche juridique de troisième cycle;
- la structure et les processus du droit de l'Union européenne;
- les systèmes et les cultures juridiques dans une perspective comparative;
- les approches interdisciplinaires et théoriques au droit européen et au droit international.

Durant le deuxième trimestre, le département organise plusieurs séminaires de recherche dont les sujets, beaucoup plus spécifiques, reflètent les thèmes des projets de recherche en cours. Dans ce cadre, chaque chercheur donne une conférence sur un sujet lié à sa recherche personnelle.

Le dernier trimestre est consacré à la recherche personnelle et à la rédaction de la thèse de DEJ ou du texte substantiel de fin de première année (programme de doctorat), sur la base duquel est décidé le passage en deuxième année.



## B — Thèmes de formation et de recherche

### • Droit européen

La recherche et l'enseignement dans ce domaine sont centrés sur le droit des Communautés européennes, sur ses liens avec le droit du Conseil de l'Europe et sur le droit économique européen.

Dans le domaine du droit communautaire, la priorité est accordée aux questions suivantes: l'ordre juridique du droit communautaire; la structure institutionnelle; les actes et procédures de caractère législatif; les recours et procédures juridictionnels; le droit communautaire et les droits nationaux; les juridictions européennes et l'intégration européenne; l'effectivité du droit communautaire; diversité, différenciation et subsidiarité; le double visage de la supranationalité; Maastricht et les institutions européennes après 1992; le processus législatif de la Communauté; les différents niveaux de prise de décisions et leurs interrelations; l'application concrète du droit communautaire. Une attention particulière est accordée à la fois à la maîtrise des aspects techniques du droit européen et à la capacité à replacer et à analyser ces aspects dans leur contexte social, politique et économique.

À côté de ces questions générales du droit communautaire, les liens existant entre ce dernier et le droit du Conseil de l'Europe font l'objet d'une attention particulière. À cet égard, la protection des droits fondamentaux en Europe a acquis une importance accrue en tant que thème de recherche spécifique et continu.

Les domaines de l'action communautaire élargis par l'Acte unique européen (par exemple: marché intérieur, politiques structurelles, développement technologique, législation en matière de protection de l'environnement, politique sociale et coopération politique européenne) font l'objet de projets prioritaires et de séminaires spécifiques. Les projets de recherche ont également porté sur la répression des fraudes au détriment de la Communauté, sur la régulation des produits agro-alimentaires dans le marché intérieur et sur les approches contextuelles au droit communautaire.

Le droit économique européen couvre également, outre les règles juridiques visant à la réalisation du marché commun, le droit commercial européen et le droit européen des sociétés.

Les chercheurs travaillant sur ce thème bénéficient des relations étroites que l'Institut entretient avec les diverses institutions européennes représentées au sein du conseil de recherche de l'Institut (Parlement, Commission, Cour de justice des Communautés européennes), au sein desquelles certains chercheurs ont la possibilité d'effectuer un stage durant le cours de leurs recherches, ainsi que de participer à des conférences et à des colloques régulièrement organisés sur les questions européennes tant par le département que par le Centre Robert Schuman, avec la participation de membres de ces institutions.

### *Enseignants menant des travaux dans le cadre de ce thème*

Professeur Renaud Dehousse  
Professeur Luis Maria Díez-Picazo Giménez  
Professeur Francis Snyder

### *Exemples de sujets de thèses*

L'Acte unique européen et la passation des marchés publics  
L'application du droit européen au transport aérien  
La mise en œuvre des décisions communautaires au travers des administrations nationales  
Le contrôle du Parlement européen sur la politique étrangère de la Communauté  
L'harmonisation des législations de sécurité sociale en Europe après 1993  
Les compétences de la CEE en matière d'environnement  
Réunification allemande et unité européenne  
Délimitation spatiale du champ d'application des articles 85 et 86 du traité de Rome  
La protection des consommateurs contre des dommages physiques dans le droit communautaire  
Franchise et droit communautaire de la concurrence  
Télévision, concurrence et droit communautaire



Les normes communautaires en matière d'aides et son incidence dans le système espagnol

Les droits de la défense dans les procédures d'application des articles 85 et 86 du traité CEE

La protection juridique de la vie privée dans les pays scandinaves

La convention européenne des droits de l'homme et l'Espagne

La charte européenne des droits sociaux fondamentaux des travailleurs

La réglementation européenne du secteur des assurances

Les relations entre les collectivités territoriales et les Communautés européennes

Haute technologie et coopération entre sociétés

Contrôle des concentrations d'entreprises en droit américain, européen et français

Le dialogue social et la négociation collective au niveau européen

#### • Droit international et droit comparé

Les points forts du département dans ce domaine de formation et de recherche sont principalement:

- les relations entre les différents niveaux d'ordres juridiques;
- le droit constitutionnel comparé;
- le droit économique et le droit commercial;
- le droit international public, et notamment son rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique étrangère et dans la protection des droits de l'homme, au niveau mondial et au niveau européen;
- le droit de la nationalité, dans ses aspects comparés comme dans celui du droit international (privé);
- le droit des étrangers dans les pays d'Europe occidentale (y compris le droit des réfugiés);
- le droit du travail et le droit social, y compris les relations industrielles et la sécurité sociale;
- le droit de l'environnement, notamment en ce qui concerne les atteintes transfrontalières à l'environnement.

#### Enseignants menant des travaux dans le cadre de ce thème

Professeur Philip Alston

Professeur Marie-Jeanne Campana

Professeur Claus Dieter Ehlermann

Professeur Christian Joerges

Professeur Yota Kravaritou

Professeur Luis María Díez-Picazo Giménez

#### Exemples de sujets de thèses

Le statut du réfugié dans l'Europe de 1993

La conclusion des traités internationaux en droit constitutionnel comparé

Règles juridiques sur le transport des déchets toxiques

L'exportation des déchets toxiques

Étude comparative du contrôle judiciaire de l'action administrative

Législations d'exception et systèmes constitutionnels en Europe occidentale

Les services publics de radiotélédiffusion et leur réglementation: nouveaux défis à des vieux principes

Le droit d'asile dans le contexte de la constitution d'une politique uniforme des pays de la Communauté sur la question des réfugiés

Mise en œuvre des instruments pratiques d'application des lois régissant les rejets dans l'environnement

Les droits de la défense devant les juridictions administratives

La protection du patrimoine culturel européen: action communautaire et mesures nationales

Les relations entre la Communauté et les États membres de *common law*

Évaluation et réparation des dommages à l'environnement

Liberté d'association et droit d'expression des travailleurs

#### • Théorie du droit et approches interdisciplinaires

Le domaine de la philosophie et de la théorie du droit est l'un de ceux où les différences d'approche entre les diverses traditions juridiques européennes sont les plus nettes et le renouvellement des idées et des perspectives, le plus profond. L'Institut joue un rôle actif dans ces



échanges d'idées et dans ces débats et en a accueilli — lors de colloques ou de conférences ou à titre de professeurs visiteurs — nombre des protagonistes, tels N. Luhmann, J. Habermas, A. Aarnio, J. Broekman, M. Troper, N. McCormick, R. Dworkin.

Les travaux propres menés au sein du département portent, notamment, sur la théorie de l'autopoïèse et son application possible en droit ainsi que sur la contribution de la philosophie analytique au raisonnement et à l'interprétation juridique. La théorie néo-institutionnaliste de Weinberger et McCormick est employée pour une nouvelle définition du concept de droit et de ses relations avec la morale. Dans le cadre de cette problématique, une attention particulière est donnée à l'examen des systèmes juridiques «pervers» (notamment celui du national-socialisme).

Parmi les approches interdisciplinaires, il convient de mentionner particulièrement le domaine des *women's studies*, dans lequel l'Institut a une tradition interdépartementale bien établie et qui a constitué le thème du Forum européen 1994/1995 («Gender et emploi du temps»). En ce qui concerne ses composantes juridiques, les travaux portent sur la prise en compte du sexe des sujets de droit par le droit du travail (y compris au niveau communautaire) et sur les approches féministes du droit dans le contexte des diversités culturelles.

#### *Enseignants menant des travaux dans le cadre de ce thème*

Professeur Christian Joerges  
Professeur Yota Kravaritou  
Professeur Karl-Heinz Ladeur  
Professeur Massimo La Torre  
Professeur Francis Snyder

#### *Exemples de sujets de thèses*

Les ressources génétiques et les concepts juridiques de patrimoine en Europe  
Les joint-ventures  
Le contrat de franchise  
L'interprétation de la loi par l'administration  
Responsabilité individuelle et ordre normatif dans la *common law*.

avec référence au droit pénal écossais  
Égalité et discrimination positive aux États-Unis et en Europe  
Droit comparé et linguistique comparée: le cas des Communautés européennes

La théorie du droit de propriété et les biens publics: une analyse économique du droit

Cours constitutionnelles et construction de l'État de droit

La distinction droit public/droit privé dans la théorie du droit et de l'État  
Critique et reconstruction du modèle juridique classique de société anonyme

La rationalité dans l'argumentation juridique: la théorie du discours offre-t-elle une alternative?

L'égalité de traitement entre hommes et femmes dans les entreprises industrielles des pays de la Communauté

## C — Corps enseignant

### • Professeurs permanents et université d'origine (année universitaire 1995/1996)

Philip Alston (Australian National University)  
Marie-Jeanne Campana (université de Paris-X — Nanterre)  
(à compter de 1996)  
Renaud Dehousse (université de Liège et IUE)  
Luis María Díez-Picazo Giménez (Universidad de Málaga)  
Christian Joerges (Universität Bremen)  
Yota Kravaritou (université de Salonique)  
Karl-Heinz Ladeur (Universität Bremen)  
Massimo La Torre (università di Bologna)  
Silvana Sciarra (università di Firenze)  
Francis Snyder (University College, London)

**Philip Alston**, né en 1950, a passé la maîtrise de droit à l'université de Melbourne et le doctorat à l'université de Californie à Berkeley. Il est diplômé de l'Institut international des droits de l'homme de Strasbourg. De 1978 à 1984, il a travaillé au Centre des Nations unies pour les droits de l'homme à Genève, avant d'être nommé pro-



fesseur associé à la Fletcher School for Law and Diplomacy (1985-1989). Il a été professeur visiteur à la Michigan Law School et à la Harvard Law School. Avant de rejoindre l'Institut, il était directeur du centre de droit public et international de l'université nationale d'Australie. Spécialiste de droit international et des droits de l'homme, il a été consultant de diverses institutions ou commissions des Nations unies (y compris l'Unesco et l'Unicef). Il est l'auteur ou l'éditeur de plusieurs ouvrages sur les droits de l'homme dans le monde et sur le rôle des Nations unies. Ses recherches actuelles portent, d'une part, sur les changements théoriques et pratiques du phénomène de contrôle international des obligations assumées par les États dans le cadre des conventions multilatérales et, d'autre part, sur les droits économiques et sociaux comme composantes des droits de l'homme.

**Marie-Jeanne Campana**, née en 1945, a obtenu le doctorat d'État en droit (droit privé) en 1971 et a passé l'agrégation de droit privé en 1973. Elle a été maître de conférences à l'université d'Amiens, puis professeur à la faculté de droit d'Abidjan (1978-1982) et professeur à l'université d'Amiens (dont elle dirigeait le Centre de droit des affaires) jusqu'en 1990. Avant de rejoindre l'Institut, elle était, depuis cette date, professeur à l'université de Paris-X — Nanterre. Elle a également enseigné aux universités de Paris-IX — Dauphine et Paris-XIII — Villetaneuse, à l'École supérieure de commerce de Paris et à l'université Carlos III de Madrid. Elle a notamment publié un cours de droit des affaires, un ouvrage sur les entreprises en difficulté et une édition annotée du code du commerce. Ses recherches à l'Institut portent sur une étude de droit comparé sur l'efficacité des sûretés en droit commercial.

**Renaud Dehousse**, né en 1960, a effectué ses études à l'université de Liège, où il a obtenu la licence en droit (1982). Il est docteur en sciences juridiques de l'Institut universitaire européen (1988), avec une thèse sur les relations extérieures des États fédéraux. De 1985 à 1990, il a été chargé de recherches à l'Institut et administrateur du Centre de politique européenne (EPU). À ce titre, il a participé à plusieurs projets de recherches pluridisciplinaires sur la prise de décision au niveau européen et sur les politiques communautaires. Ses principaux travaux ont traité des aspects comparés du fédéralisme et des problèmes institutionnels des Communautés européennes. Ses recherches actuelles portent sur le développement des Communautés européennes après 1992 dans des domaines qui vont de la réglementation économique

et sociale dans un marché unique à la mise en place d'une politique étrangère et de sécurité commune. Ses travaux s'efforcent d'identifier les rapports qui existent entre les aspects juridiques de l'intégration et les développements enregistrés dans les domaines économique et politique. Depuis 1989, il est également rédacteur en chef du *Journal européen de droit international*, établi à l'Institut.

**Luis María Díez-Picazo Giménez**, né en 1958, a obtenu sa licence en sciences juridiques à l'université autonome de Madrid (1980) et son doctorat au Collège royal d'Espagne à Bologne (1983). Il a été rédacteur au ministère espagnol de la Justice (1983-1984), puis chargé de cours en droit administratif (1984-1986) et maître de conférences de droit constitutionnel (1986-1989) à l'université de Málaga, où il a été nommé professeur *catedrático* avec maintien du détachement en 1990. Ses recherches ont essentiellement porté sur les sources du droit. Actuellement, elles s'orientent vers les problèmes constitutionnels de l'organisation et du fonctionnement du pouvoir judiciaire et le domaine des droits fondamentaux.

**Claus-Dieter Ehlermann**, né en 1931, a étudié le droit à Marburg, à Heidelberg (où il a obtenu la licence en 1953) et à l'université de Michigan à Ann Arbor. Après une courte période au sein des services de la Cour constitutionnelle fédérale de Karlsruhe, il a rejoint le service juridique de la Commission de la Communauté économique européenne en 1961. De 1973 à 1977, il a été contrôleur financier adjoint de la Commission, puis directeur général du service juridique de 1977 à 1987, porte-parole de la Commission de 1988 à 1990 et directeur général de la concurrence de 1990 à 1995. Il a donné un enseignement régulier au Collège d'Europe de Bruges (1972-1981), à l'université libre de Bruxelles (1982-1989) et à l'université de Hambourg, dont il est professeur honoraire depuis 1983. Ses publications se concentrent sur le droit communautaire européen, en particulier sur les questions institutionnelles et sur le droit de la concurrence. L'un de ses principaux centres d'intérêt est l'étude de la dérégulation.

**Christian Joerges**, né en 1943, a étudié le droit à Francfort et à Montpellier. Il a obtenu son doctorat à l'université de Francfort, où il a été maître de conférences (1973). Depuis 1974, il est professeur de droit civil, de droit international privé et de droit économique européen



à l'université de Brême, dont il a été le codirecteur du Centre de politique juridique européenne (1982-1987). En 1985/1986, il a été boursier de l'Institut néerlandais des hautes études en sciences humaines et sociales (NIAS) et, en 1987/1988, professeur à temps partiel à l'Institut universitaire européen; en 1992/1993, il a été *fellow* au Wissenschaftskolleg de Berlin. Ses publications portent, notamment, sur le droit allemand et le droit européen en matière de protection du consommateur et sur le droit de la concurrence, ainsi que sur certaines questions de théorie juridique. Ses travaux actuels sont centrés sur les règles juridiques relatives à la sécurité des produits industriels, sur le droit européen de la concurrence et sur l'émergence d'un droit économique européen.

**Yota Kravaritou**, née en 1944, a fait ses études universitaires de droit à l'université de Salonique. Elle a poursuivi des études de troisième cycle au Centre universitaire européen de Nancy (1967/1968) à l'École des hautes études européennes de Strasbourg (1968/1969), et à l'université d'Exeter (1971/1972). Elle est docteur en droit de l'université libre de Bruxelles (1976), où elle a été chargée puis maître de recherches à l'Institut d'études européennes de 1969 à 1977. Elle enseigne depuis cette date à l'université de Salonique, où elle est professeur depuis 1988 (droit comparé, droit du travail, droit de l'entreprise, droit social européen), et est membre fondateur et membre du directoire du groupe de Women's Studies (1982-1991). Elle a été rapporteur grec de l'Observatoire européen des relations industrielles (1986-1989). Ses nombreuses publications portent sur le droit du travail et de la sécurité sociale en Europe, et plus particulièrement sur l'égalité et les différences juridiques entre hommes et femmes dans ces domaines.

**Karl-Heinz Ladeur**, né en 1943, a effectué ses études juridiques aux universités de Cologne et de Bonn, et il a obtenu le doctorat en droit (1976) et l'habilitation en droit public (1982) à l'université de Brême. Il a été collaborateur scientifique à l'université de Giessen de 1971 à 1976, maître de conférences à l'université de Brême de 1977 à 1983; il est professeur de droit public et de sciences administratives à cette même université depuis 1983. Il a effectué des séjours de recherches aux universités de Paris, d'Amiens, de Stanford et Harvard. Il est spécialiste de la théorie du droit et de la dogmatique juridique, avec un intérêt marqué pour les domaines substantiels du droit des moyens de communication, du droit de l'environnement, du droit de l'éducation, et du droit public en général — sujets sur lesquels il a publié plus d'une

centaine d'articles ou de contributions à des ouvrages ainsi que plusieurs monographies. Ses recherches actuelles portent sur la gestion de la complexité dans la «société de la connaissance» qu'est la société contemporaine, et notamment sur la modélisation de la prise des décisions administratives dans les domaines comportant des risques élevés, sur les concepts de «procéduralisation» et d'auto-organisation, sur les rapports entre droits politiques, sphère publique et sphère privée ainsi que sur l'évaluation des procédures normatives et de l'administration.

**Massimo La Torre**, né en 1954, a étudié le droit et la sociologie juridique à l'université de Messine, où il a obtenu une maîtrise en droit (1977) et une maîtrise en sciences politiques (1981). Il a été chercheur de l'Institut universitaire européen de 1982 à 1984 et y a soutenu le doctorat en 1989. Il a également été chercheur à l'Institut de philosophie du droit de l'université de Graz (1984/1985) et, depuis 1984, a été chargé de recherches à l'université de Bologne. Il est membre du comité éditorial de *Sociologia del diritto* et de *Legal Philosophical Library* ainsi que coéditeur de la revue *Ratio Juris*. Il est aussi membre du *Statutory Interpretation Group* dirigé par R. S. Summers et D. N. McCormick. Ses intérêts scientifiques portent tant sur la philosophie du droit que sur la sociologie du droit et l'histoire du droit, notamment sur la pensée juridique allemande aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Il est l'auteur de deux ouvrages sur Proudhon et sur Karl Larenz, et il a publié de nombreux articles portant, entre autres, sur la pensée juridique de Georg Jellinek, de Hans Kelsen et de Carl Schmitt.

**Silvana Sciarra**, née en 1948, est diplômée en droit de l'université de Bari, où elle a été assistante de 1973 à 1978. Elle a été chargée de cours puis *professore associato* à l'université de Sienne (1978-1986), avant d'être nommée professeur ordinaire à l'université de Florence. Elle a été *Harkness fellow* à l'UCLA (1974-1975) et à l'université Harvard (1975/1976), et *Leverhulme professor* à l'université de Warwick en 1989. Ses travaux récents portent sur l'impact des technologies nouvelles sur les négociations collectives, sur les aspects substantiels et procéduraux de l'*affirmative action* et des législations contre la discrimination dans plusieurs pays européens, sur le droit du travail et les relations humaines dans l'entreprise en Europe centrale et sur les contrats d'emploi dans le secteur public italien. Ses recherches actuelles portent sur l'application du droit du travail européen par les cours et sur les



relations entre les cours nationales et la Cour de justice des Communautés européennes.

**Francis Snyder**, né en 1942, a fait des études de sciences politiques à l'université Yale (BA, 1964), a été boursier Fulbright à l'Institut d'études politiques de Paris (1964/1965) et a obtenu son doctorat en droit à l'université Harvard (JD, 1968). Il est également titulaire du doctorat de spécialité en droit comparé de l'université de Paris-I (1973). Il a enseigné à l'université York de Toronto et à l'université de Warwick, ainsi que, comme professeur visiteur, à Yale et aux universités du Sussex, de Leyde et d'Aix-Marseille-III. Depuis octobre 1989, il est professeur de droit européen au University College de Londres. Il est également professeur de droit européen au Collège d'Europe de Bruges. Il est officier de l'ordre des Palmes académiques. Il a publié de nombreux ouvrages et articles sur le droit européen, sur le droit et les sciences sociales, sur l'anthropologie juridique et sur le droit dans les pays du tiers monde. Ses intérêts de recherche portent sur le droit économique communautaire, sur les aspects juridiques de l'achèvement institutionnel du marché intérieur et sur les règles juridiques de la politique agricole commune, sur les processus législatifs de la Communauté, sur le droit communautaire dans son contexte social et sur le droit des relations extérieures des Communautés, notamment dans le domaine de la politique commerciale commune et de la politique d'aide au développement.

#### • Professeurs externes et universités d'appartenance

Brian Bercusson (University of Manchester)  
Gunther Teubner (London School of Economics)

#### • Anciens professeurs à temps plein

Brian Bercusson (University of Manchester)  
Mauro Cappelletti (Stanford University)  
Antonio Cassese (président du Tribunal pénal des Nations unies pour l'ex-Yougoslavie)  
Terence Daintith (Institute of Advanced Legal Studies, London)  
René David (†) (université d'Aix-Marseille-III)

Bruno De Witte (Rijksuniversiteit Limburg, Maastricht)  
Geoffrey Hand (University of Birmingham)  
John N. Hazard (Columbia University, New York)  
Klaus J. Hopt (Universität München)  
Hans-Ulrich Jessurun d'Oliveira (Universiteit van Amsterdam)  
Patrick Nerhot (università di Ferrara)  
Christoph Sasse (†) (Universität Hamburg)  
Jürgen Schwarze (Universität Freiburg i. Br.)  
Gunther Teubner (London School of Economics)  
Joseph H. H. Weiler (Harvard Law School)

#### D — Doctorats décernés depuis juin 1994

*Arguing for the Application of Theory to the Legal Protection of Civil Liberties: A Study of Certain Aspects of the Liberty of Assembly in France and England*

Adjei, Cyril John  
(superviseurs: professeurs L.-M. Díez-Picazo et A. Sherr)

*I procedimenti amministrativi della Comunità europea*

Della Cananea, Giacinto  
(superviseur: professeur Snyder)

*Do Courts Make Good Television? A Comparative Study of the Regulation of Broadcasting*

Craufurd Smith, Rachael  
(superviseur: professeur De Witte)

*The Discretionary Power of the European Commission in the Field of State Aids: Aspects of the Application of Articles 92-94 EC*

Papaioannou, Anna  
(superviseur: professeur Schwarze)

*Pre-trial Deprivation of Liberty under the European Convention of Human Rights - A Critical Appraisal of the Strasbourg Case-Law*

Chatzivassiliou, Despina  
(superviseur: professeur Cassese)

*National and European Standards of Protection of Human Rights. The European Convention on*



*Human Rights as a Source of Constitutional Adjudication on Freedom of Expression in Spain*

Rodríguez Díaz, Angel  
(superviseur: professeur Cassese)

*A Comparative Study of Abortion Rights in Western Europe*

Sheldon, Sally Jayne  
(superviseur: professeur Teubner)

*Sexing the Benefit: Women, Social Security and Financial Independence in EC Equality Law*

Sohrab, Julia Adiba  
(superviseur: professeur Bercusson)

*Toward a Professional Liability of Banks in International Financial Transactions: The Case of Guarantees on First Demand in Europe*

Cisnal de Ugarte, Salome  
(superviseur: professeur Teubner)

*The Legal Concept of Art: Art Appreciation and Definition in the Legal Systems of England, France and the United States of America*

Kearns, Paul  
(superviseur: professeur De Witte)

*Protecting the Secrecy of Telecommunications. A Comparative Study of the ECHR, Germany and the United States*

Rodríguez Ruiz, Blanca  
(superviseur: professeur Díez-Picazo)

*The Regulation of Transfrontier Movements of Hazardous Wastes and their Disposal under the 1989 Basel Convention and Community Law*

Pestellini, Francesca  
(superviseur: professeur d'Oliveira)

*Revolt or Revolution. The Constitutional Boundaries of the European University*

Phelan, Rossa  
(superviseur: professeur F. Snyder)

## E — L'Académie de droit européen

L'Académie de droit européen a été créée par l'Institut en 1990. Elle organise des cours d'été consacrés au droit des Communautés européennes et à la protection des droits de l'homme en Europe. L'Académie a tenu sa sixième session en juin-juillet 1995.

L'enseignement est dispensé par des personnalités de renom. Les conférences font l'objet d'une publication annuelle, sous une forme révisée et plus détaillée, dans le *Recueil des cours de l'Académie de droit européen/Collected Courses of the Academy of European Law*.

En 1995, le cours général sur les droits de l'homme était assuré par le professeur Pieter Van Dijk, président de l'Institut néerlandais des droits de l'homme et conseiller d'État; le professeur Francis Snyder, du département «sciences juridiques» de l'Institut, assurait le cours général sur le droit communautaire. Des cours plus spécialisés ont été donnés par les professeurs Andrew Drzemczewski (Conseil de l'Europe), Roger Errera (Conseil d'État, Paris), Patrick Thornberry (université de Keele), Marc Maresceau (université de Gand) et Jo Shaw (université de Keele) ainsi que par les professeurs Charles Fried (Harvard Law School) et Norbert Reich (université de Brême) sur le thème «Droit et société».

Des conférences spéciales sont également prononcées chaque année par des responsables politiques, des magistrats ou des personnalités qui ont exercé des responsabilités importantes au niveau européen. Les conférenciers honoraires pour 1995 étaient MM. Émile Noël, secrétaire général honoraire de la Commission des Communautés européennes, Francis Jacobs, avocat général à la Cour de justice des Communautés européennes, et le professeur Antonio Cassese, président du Tribunal pénal international des Nations unies pour l'ex-Yougoslavie et codirecteur de l'Académie.

Tous les cours sont en anglais ou en français. Les participants doivent maîtriser l'une de ces langues et avoir au moins une connaissance passive de l'autre. Ils doivent résider à Florence pendant la tenue de l'Académie et participer à l'ensemble de ses activités.

La participation est ouverte aux enseignants ou étudiants en droit ainsi qu'aux praticiens. Le nom-



bre de participants est limité, et la sélection est faite sur la base du mérite. Il est demandé un droit d'inscription de l'ordre de 400 écus, payable lors de l'admission (le montant précis de ce droit est fixé en début d'année).

Des bourses et des dispenses des droits d'inscription peuvent être allouées sur la base des mérites et des besoins objectifs des participants (aucune bourse n'est prévue pour les participants en provenance des États faisant partie de l'OCDE). Les services de l'Institut sont à la disposition des participants pour la recherche d'un logement à Florence durant la session de l'Académie.

Les participants qui possèdent déjà une connaissance approfondie dans les domaines du droit communautaire et des droits de l'homme peuvent demander à se soumettre à des épreuves écrites en vue de l'obtention du diplôme de l'Académie en droit européen. Ce diplôme peut être délivré avec mention.

La date limite de dépôt des candidatures pour la septième session (juin-juillet 1996) est le 31 mars 1996. Les formulaires de candidature peuvent être obtenus en écrivant à l'adresse suivante: Institut universitaire européen, Académie de droit européen, Villa Schifanoia, via Boccaccio, 121, I-50133 Firenze. Tél. (39-55) 46 85-725; fax (39-55) 46 85-717; e-mail lawacad@datacomm.iue.it

## Département «sciences politiques et sociales»

Le corps enseignant du département comprend des politologues et des sociologues intéressés aussi bien aux approches et aux aspects empiriques qu'aux approches et aux aspects théoriques et méthodologiques des domaines couverts.

Les compétences et les intérêts des enseignants actuels portent, notamment:

- 1) dans le domaine de la science politique, sur la politique comparée et l'analyse comparée des politiques publiques ainsi que sur les relations internationales et l'intégration européenne;
- 2) dans le domaine de la sociologie, sur l'analyse comparée des institutions et des structures sociales et sur la dynamique sociopolitique des États démocratiques modernes;
- 3) sur la théorie sociale et politique contemporaine.

Il entretient des liens étroits en matière de formation et de recherche avec les autres départements et avec le Centre Robert Schuman, dont le directeur est membre du département.

Comme les autres départements, le département «sciences politiques et sociales» offre un programme de doctorat de trois années, dont les conditions d'admission et d'études sont décrites dans la partie générale de la brochure. Ce programme comprend des séminaires de théorie et de méthodologie avancées ainsi que des séminaires de recherches sur les différents domaines couverts par le département. Les chercheurs admis doivent donc avoir une solide formation théorique et méthodologique en sciences sociales. Le département accueille aussi des chercheurs qui ont fait des études de deuxième cycle dans des disciplines proches (comme l'économie, le droit, l'histoire, la philosophie, la linguistique ou la psychologie sociale), dans



la mesure où ils ont acquis une familiarité suffisante avec la littérature internationale de disciplines représentées au sein du département.

Les points suivants présentent une description des principales activités de formation et de recherche actuellement développées au sein du département.

## A — Thèmes d'enseignement et de recherche

### • Institutions et comportements politiques comparés

Le département a une longue tradition de recherches dans ce domaine, sur des sujets tels que les partis politiques, les comportements électoraux, les processus décisionnels des pouvoirs publics et les théories des choix publics. L'accent est mis sur une forte orientation théorique et méthodologique.

*Enseignants menant des travaux dans le cadre de ce thème*

Professeur Stefano Bartolini  
Professeur Yves Mény

*Exemples de sujets de thèses en cours*

Les dilemmes de la représentation des intérêts dans les centrales syndicales fondées sur la classe en Europe occidentale  
Les programmes des gouvernements de coalition et leurs résultats  
Le rôle des ministères dans le développement des politiques publiques  
Les avantages matériels liés aux fonctions politiques — Vers une explication générale des tendances et des disparités des niveaux et des structures des incitatifs pour les fonctions publiques

### • Politiques publiques

Ce domaine couvre les études théoriques sur les processus de décision en matière de politiques publiques ainsi que l'analyse de politiques publiques concrètes comme les politiques régionales, les politiques sociales ou les politiques en matière de transports et

d'infrastructures, au niveau national, communautaire ou international. Une attention particulière est donnée aux approches néo-institutionnalistes.

*Enseignants menant des travaux dans le cadre de ce thème*

Professeur Adrienne Héritier  
Professeur Yves Mény  
Professeur Roger Morgan

*Exemples de sujets de thèses en cours*

Le rôle des procureurs dans les régimes démocratiques: étude comparative  
Le défi que pose la définition d'une politique industrielle pour l'Union européenne  
Inégalité, croissance économique et politiques publiques  
Marché et régulation dans la définition de la politique européenne de l'environnement  
Le Parlement européen et la politique de l'environnement  
La politique de l'environnement en Europe centrale  
Légitimité et Communauté européenne: le rôle du Parlement

### • Intégration européenne et relations internationales

Les sujets couverts comprennent le fonctionnement institutionnel de l'Union européenne, certains domaines spécifiques de la politique communautaire comme les relations extérieures de l'Union et la coopération politique européenne, l'interaction entre les politiques communautaires et celles des États membres, au niveau national ou régional, et le rôle des partis politiques, des groupes d'intérêt et des administrations dans la formulation et l'exécution des politiques européennes. Dans le domaine des relations internationales, le département a traditionnellement un intérêt particulier pour l'économie politique internationale, avec une forte composante historique et méthodologique. Le domaine couvre, notamment, l'analyse du commerce international et des structures des mouvements de capitaux.



*Enseignants menant des travaux dans le cadre de ce thème*

Professeur Adrienne Héritier  
Professeur Yves Mény  
Professeur Roger Morgan  
Professeur Daniel Verdier  
Professeur Jan Zielonka

*Exemple de sujets de thèses de doctorat*

Les politiques de bioéthique dans le cadre du Conseil de l'Europe et des Communautés européennes

Institutions, régulation et marchés dans la protection de l'environnement global: le cas des forêts

La gestion de crise de l'Union européenne — Étude de cas: la crise yougoslave

Les paysans comme groupe de pression sur la politique agricole commune: les possibilités pour un nouvel équilibre

L'identité européenne en matière de défense et de sécurité: réalité militaire ou mythe politique?

Qu'est-ce que la stabilité internationale?

La théorie du régime des ressources internationales dans la période posthégémonique: pouvoir structurel et comportement de marché dans l'industrie pétrolière, 1973-1986

Expliquer ou comprendre l'intégration européenne: vers une approche réflexiviste

Les politiques économiques du Royaume-Uni et de l'Italie et la crise monétaire de 1992

L'aide humanitaire d'urgence: un nouvel instrument de la politique étrangère?

Le rôle et la position des plus petits États de l'Union européenne

• **Dynamique sociale et politique comparée des sociétés modernes**

Les travaux menés dans ce domaine portent sur l'étude de phénomènes de mobilisation collective dans des domaines tels que les mouvements de contestation concernant l'environnement, le nationalisme et le régionalisme, l'émergence de nouvelles questions politiques dans le débat public et l'élaboration de programmes les concernant, les

processus de transition dans les États-nations occidentaux et dans les pays postcommunistes d'Europe de l'Est et leurs relations mutuelles.

*Enseignants menant des travaux dans le cadre de ce thème*

Professeur Klaus Eder (à temps partiel)  
Professeur Christian Joppke  
Professeur Gianfranco Poggi  
Docteur Arpád Szakolczai  
Professeur Jan Zielonka

*Exemples de sujets de thèses*

Politique et territoire dans la société ouest-européenne: étude de la dynamique des mouvements régionalistes en Lombardie et en Haut-Adige  
Moralisation des risques technologiques comme stratégie de protestation collective: analyse comparée des controverses sur l'ingénierie génétique en Grande-Bretagne et en Allemagne

La praxis de la mobilisation politique — Une étude sociologique des campagnes publiques des mouvements sociopolitiques

Le racisme et la presse en Italie entre 1989 et 1992

Le soi et la mort: le sida introduit-il une différence?

Les valeurs postmatérialistes et la société de consommation

L'industrie et l'environnement

Racisme et médias en Italie, 1989-1992

La représentation de la ville dans les cultures française et anglaise

• **Institutions sociales comparées et inégalités sociales**

Dans ce domaine de recherche, l'approche théorique trouve son principal centre d'intérêt dans les fondations sociales des institutions économiques. Les recherches empiriques se concentrent sur l'analyse des relations entre l'État providence et le marché du travail, l'inégalité sociale et la politique sociale. Elles comprennent l'étude de la mobilité sociale, la sociologie de l'éducation, les systèmes de formation professionnelle et les aspects de la stratification sociale liés au sexe. Des travaux sont également menés sur les migrations et sur les relations interethniques.



*Enseignants menant des travaux dans le cadre de ce thème*

Professeur Colin Crouch  
Professeur Christian Joppke  
Professeur Yossi Shavit

*Exemples de sujets de thèses de doctorat*

*Gender et État providence*

La négociation collective au niveau européen et la globalisation  
Le rôle de l'université en Italie, en France et en Allemagne fédérale  
Solidarité, travail et citoyenneté dans le développement des régimes de sécurité sociale  
Race et ethnicité dans le système éducatif néerlandais  
L'économie politique de l'intégration européenne: les règles du commerce transnational  
Les relations industrielles dans le processus de transformation de la Pologne

• **Théorie sociale et politique**

Plusieurs types de recherches théoriques sont menées au sein du département: l'analyse critique des idéologies libérales et socialistes à la lumière des développements de la philosophie morale et politique contemporaine; la théorie de la démocratie, avec un accent particulier sur les théories récentes en matière de représentation politique; les théories des choix rationnels, leurs limites et les alternatives possibles; les théories du pouvoir et de la subjectivité; divers sujets d'histoire de la pensée politique, particulièrement en relation avec l'émergence de l'État moderne.

*Enseignants menant des travaux dans le cadre de ce thème*

Professeur Colin Crouch  
Professeur Klaus Eder (sera remplacé à l'automne 1996)  
Professeur Gianfranco Poggi  
Docteur Arpád Szakolczai

*Exemples de sujets de thèses*

Droits, rationalité et problème de l'identité  
L'idée de la participation civique: processus et promesses de la com-

munauté politique

Libéralisme et pluralisme et la société multiculturelle: réponses philosophiques à un dilemme ethnique  
La notion de «maladie psychosomatique»: une analyse généalogique de son développement  
Justice sociale et justification publique  
Au-delà de la souveraineté: une interprétation anarchiste du pluralisme  
Préférences rationnelles et attitudes politiques  
La dialectique des vivants et des morts: la mémoire du socialisme français  
Bioéthique, éthique et choix rationnels: une critique des théories éthiques basées sur les choix rationnels  
Les droits des citoyens remis en question: la conception des droits en Allemagne et en Grande-Bretagne  
La culture morale et les limites de la théorie évolutionniste  
Normativité et déviance dans la science

**B — Corps enseignant**

• **Professeurs permanents et université d'origine  
(année universitaire 1995/1996)**

Stefano Bartolini (université de Genève)  
Colin Crouch (Trinity College, Oxford)  
Klaus Eder (Universität Düsseldorf) (sera remplacé à l'automne 1996)  
Adrienne Héritier (Universität Bielefeld)  
Christian Joppke (University of Southern California)  
Yves Mény (Institut d'études politiques de Paris)  
Roger Morgan (Policy Studies Institute, London) (sera remplacé à l'automne 1996)  
Gianfranco Poggi (University of Virginia)  
Yossi Shavit (University of Haifa)  
Arpád Szakolczai (Polytechnic of Central London)  
Jan Zielonka (Rijksuniversiteit te Leiden)

**Stefano Bartolini**, né en 1952, est diplômé en sciences politiques de l'université de Florence. Il a été assistant à l'université de Bologne (1976), pro-



fesseur assistant à l'IUE (1979-1985), professeur associé à l'université de Florence (1985-1990) et professeur ordinaire à l'université de Trieste (1990) puis de Genève (1991-1994). Il est éditeur de la *Rivista italiana di scienza politica* et membre des comités scientifiques de *West European Politics* et *Electoral Studies*. L'Unesco lui a décerné le prix Stein Rokkan pour les sciences sociales en 1990. Il a été professeur à temps partiel à l'Institut d'études politiques de Paris. Ses intérêts de recherche se concentrent sur les développements politiques en Europe occidentale et sur la méthodologie comparative. Il a publié de nombreux travaux sur la politique française et sur la politique italienne ainsi que sur le présidentielisme et sur les réformes institutionnelles, sur les partis politiques et sur l'histoire et les comportements électoraux en Europe. Ses recherches actuelles portent sur l'histoire de la mobilisation de la gauche en Europe et sur les changements contemporains dans les formes et les motifs que revêt la compétition politique et électorale.

**Colin Crouch**, né en 1944, est diplômé de sociologie de la London School of Economics. Il a obtenu le doctorat à l'université d'Oxford. Il a été *reader* en sociologie à la London School of Economics ainsi que *fellow* et *tutor* en sciences politiques et en sociologie au Trinity College d'Oxford. Il a été coéditeur du *Political Quarterly*. Il est directeur de l'association Andrew Shonfield. Il a publié de nombreux travaux sur les relations humaines dans les entreprises européennes, sur l'organisation des groupes d'intérêt et sur plusieurs questions politiques d'actualité en Grande-Bretagne et en Europe. Il travaille actuellement sur les systèmes de formation professionnelle dans plusieurs pays européens et à la rédaction d'un manuel sur les structures sociales des pays d'Europe occidentale. Il dirige un projet de recherche sur le caractère et sur le futur de la diversité des formes que revêt le capitalisme, plus particulièrement en Europe.

**Klaus Eder** a quitté ses fonctions à plein temps, mais sera professeur à temps partiel en 1995/1996. Né en 1946, il est diplômé de l'université de Francfort et docteur en sociologie de l'université de Constance (1976). En 1984, il a obtenu son habilitation à l'université de Düsseldorf, où il était *Privatdozent* depuis 1985; il était également boursier Heisenberg et directeur de recherche du groupe d'études pour la recherche en sciences sociales de Munich. Ses ouvrages portent principalement sur la théorie de l'évolution sociale (origine des sociétés

basées sur l'État; développement du droit; genèse et histoire de la société civile en Allemagne) et sur la théorie de l'action (l'action collective et sa coordination par le droit; théorie de l'action politique). Ses recherches actuelles portent sur les nouveaux mouvements sociaux et la sphère publique (notamment dans une perspective comparative) ainsi que sur la théorie sociologique de la culture. Il dirige un projet de recherches comparatives sur l'environnementalisme en Europe.

**Adrienne Héritier** est diplômée en sciences politiques de l'université de Giessen, dont elle est également docteur. Elle a passé son habilitation à l'université de Münster. Elle a été professeur de sciences politiques et administratives à l'université de Constance pendant six ans et professeur à chaire de sciences politiques à l'université de Bielefeld de 1990 à 1995. Pendant quatre ans (1991-1995), elle a été rédacteur en chef de la revue *Politische Vierteljahresschrift*. En 1994, elle a été lauréate (conjointement à Helmut Willke) du prix Leibniz, décerné par la Fondation allemande des sciences. En 1995, elle a été élue membre de l'Académie des sciences de Berlin et du Brandebourg. Ses publications principales portent sur l'étude des politiques publiques, sur leur mise en œuvre, sur les processus comparés de décision en matière de politiques publiques, sur le néo-institutionnalisme et sur l'analyse des réseaux de politiques publiques. Elle dirige un programme de recherche intitulé «L'évolution de l'État en Europe» qui analyse, dans le contexte de l'Union européenne, les changements intervenus dans les structures décisionnelles et dans les pratiques politiques et administratives que l'on peut observer dans plusieurs États membres.

**Christian Joppke**, né en 1959, est diplômé de l'université de Francfort-sur-le-Main (1980) et a passé son doctorat de sociologie à l'université de Californie à Berkeley (1989). Il a été *fellow* à la Fondation Woodrow Wilson de Princeton (1988/1989), à Berkeley (1989) et au Center for German and European Studies de l'université de Georgetown à Washington (1993/1994). Avant de rejoindre l'Institut, il était, depuis 1992, professeur associé à l'université de Californie du Sud. Il est l'auteur d'ouvrages sur la dissidence en République démocratique allemande et la révolution de 1989 ainsi que sur l'étude comparative des mouvements contre l'énergie nucléaire aux États-Unis et en Allemagne. Ses recherches actuelles portent sur l'immigration dans les États-nations, en comparant les cas de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne et des États-Unis.



**Yves Mény**, né en 1943, est diplômé d'études supérieures en droit public (1967) et en sciences politiques (1968) ainsi que docteur d'État en droit (sciences politiques) (1973). Agrégé de l'enseignement supérieur en 1974, il a été professeur à la faculté des sciences juridiques de Rennes de 1974 à 1978, puis professeur à l'Institut universitaire européen de 1979 à 1984 et, à son retour en France, professeur à l'université de Paris-II et membre du Conseil supérieur des universités jusqu'en 1987. De 1987 à 1993, il était professeur à l'Institut d'études politiques de Paris. Il a été professeur invité aux universités de Bologne, de Madrid, de Rome, de New York et de Washington à Seattle. Ses recherches et ses nombreuses publications ont porté sur la réforme de l'administration, sur les questions régionales (régionalisation, réforme des collectivités locales), sur la crise de la sidérurgie européenne, sur la politique comparée (France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni et États-Unis) et sur le système politique français. Il est membre du comité de rédaction de plusieurs revues, dont la revue *Pouvoirs*, la *Revue française d'administration publique*, la *Revue française de science politique* et les revues *West European Politics* et *Regional Politics and Policy*. Il a été directeur adjoint du groupe d'analyse des politiques publiques, associé au CNRS, et, depuis 1992, il est membre du Comité pour l'histoire économique et financière de la France.

**Roger Morgan**, né en 1932, a passé son BA en histoire et son doctorat à l'université de Cambridge et a étudié à l'Institut d'études politiques de Paris et à l'Europa-Kolleg de Hambourg. Il a été directeur d'études adjoint au Royal Institute of International Affairs de Londres (1968-1974) et professeur de politique européenne à l'université de Loughborough (1974-1978). De 1978 à 1986, il a dirigé le Centre européen pour les études politiques du Policy Institute Studies de Londres. De 1986 à 1988, il a été *visiting fellow* au Centre d'études internationales de la London School of Economics et professeur visiteur à l'université Johns Hopkins (centre de Bologne). Il a également été professeur visiteur aux universités Harvard, Columbia, Cornell, d'Oxford et de Cambridge. Il a publié plus d'une douzaine d'ouvrages sur la politique européenne, et notamment sur les relations entre le Royaume-Uni, la République fédérale d'Allemagne et la France ainsi que sur le régionalisme. Ses recherches actuelles portent sur l'interaction entre institutions nationales et institutions communautaires dans le processus d'intégration européenne et sur le rôle de la Communauté et de ses États membres (en particulier l'Allemagne) dans la nouvelle Europe.

**Gianfranco Poggi**, né en 1934, est diplômé en droit de l'université de Padoue et a obtenu le doctorat en sociologie à l'université de Californie à Berkeley. Après avoir été pendant trois ans assistant à l'université de Florence, il a été nommé maître de conférences au département de sociologie de l'université d'Édimbourg. Promu par la suite *reader*, puis professeur, il a enseigné à Édimbourg pendant vingt-quatre années, avant de rejoindre l'université de Virginie en 1988, où il était, depuis 1990, le titulaire de la chaire de sociologie W. R. Kenan. Il a été professeur visiteur (de sociologie ou de sciences politiques) dans plusieurs autres universités américaines, européennes ou australiennes et a été *fellow* au Centre d'études avancées sur les sciences du comportement à Stanford et au Wissenschaftskolleg de Berlin. La majeure partie de son enseignement et de ses recherches tournent autour de deux thèmes principaux: la nature et le développement des institutions modernes (il a publié deux ouvrages sur l'État) ainsi que le contenu et la signification actuelle de la théorie sociale «classique» (ses trois ouvrages dans ce domaine traitent de Tocqueville, Marx, Durkheim, Weber et Simmel).

**Yossi Shavit** a fait des études de sociologie et d'économie à l'université de Jérusalem et de sociologie à l'université du Wisconsin à Madison, où il a passé le doctorat en 1983 et a été chargé de recherches jusqu'en 1985. Il était maître de conférences à l'université de Haïfa depuis 1984. Ses travaux portent sur les stratifications sociales, sur la sociologie de l'éducation, sur les relations interethniques, sur la société israélienne et sur les statistiques et la méthodologie des sciences sociales. Ses recherches actuelles portent sur l'étude comparative des stratifications sociales en matière d'éducation dans un certain nombre de pays appartenant aux divers types de société (pays capitalistes, pays socialistes et pays en voie de développement).

**Arpád Szokolczai**, né en 1958, est diplômé de l'université des sciences économiques de Budapest et docteur en économie de l'université du Texas à Austin. Depuis 1981, il a été chercheur à l'Institut de sociologie de l'Académie des sciences de Hongrie et, en 1989/1990, au Centre for Democracy du Polytechnic of Central London. Ses travaux ont porté sur la pensée économique et sociale de Say, Saint-Simon et Sismondi sur la base des travaux de Michel Foucault, sur l'étude empirique des continuités et des discontinuités dans les valeurs



politiques et humaines fondamentales en Hongrie, sur la généalogie des partis de type bolchevique en se fondant sur l'étude empirique de l'appareil des partis communistes et sur une étude historique de la police à l'époque moderne. Ses recherches actuelles portent sur la problématique commune aux œuvres de Weber, Nietzsche, Elias et Foucault, avec une attention particulière donnée à leurs considérations méthodologiques; elles portent aussi sur les aspects empiriques de l'établissement de nouveaux systèmes d'administration locale en Hongrie, en Roumanie et en Tchécoslovaquie et s'efforcent de restituer ces changements dans le contexte plus large de l'histoire de l'émergence de l'État moderne en Europe occidentale.

**Daniel Verdier**, né en 1954, est diplômé de l'Institut d'études politiques de Bordeaux et titulaire des DEA de politique comparée et de droit international de l'université de Bordeaux. Il a soutenu le doctorat en sciences politiques à l'université de Californie à Berkeley. Depuis 1987, il enseignait à l'université de Chicago. Il est l'auteur de *Democracy and International Trade: Britain, France and the United States, 1860-1990*, récemment publié aux Presses universitaires de Princeton. Il contribue régulièrement à *Politics and Society* et à *Comparative Political Studies*. Ses travaux actuels portent sur l'analyse historique des structures capitalistes comparées et de leurs implications pour les liquidités mondiales.

**Jan Zielonka**, né en 1955, a fait des études juridiques à l'université de Wrocław et est docteur en sciences politiques de l'université de Varsovie. Il était professeur associé à l'université de Leyde depuis 1983. Il a été boursier à l'Institut néerlandais d'études avancées dans les sciences humaines et sociales (NIAS, Wassenaar) en 1983/1984 et de 1988 à 1990, chargé de recherche à l'Institut international pour les études stratégiques de Londres (1990/1991) et visiting scholar au Centre d'études internationales de l'université d'Oxford (1994/1995). Il est l'auteur d'ouvrages ou de contributions à des ouvrages sur les idées politiques en Pologne, sur le parti travailliste britannique, sur les droits de l'homme et la sécurité en Europe, sur les problèmes de la transition en Europe centrale et orientale ainsi que sur les échanges commerciaux Est-Ouest et les transferts de technologies. Ses recherches à l'Institut portent sur la consolidation de la démocratie en Europe centrale et orientale.

#### • Professeurs externes et université d'appartenance

Jean Blondel (émérite, Institut universitaire européen)  
Alan Cafruny  
Alessandro De Giovanni Pizzorno (émérite, Institut universitaire européen)  
Gøsta Esping Andersen (università di Trento)  
Susan Strange (University of Warwick)

#### • Anciens professeurs à temps plein

Brian Barry (London School of Economics)  
Jean Blondel (émérite, Institut universitaire européen)  
Hans-Peter Blossfeld (Universität Bremen)  
Ian Budge (University of Essex)  
Maurice Cranston (†) (London School of Economics)  
Hans Daalder (Rijksuniversiteit te Leiden)  
Gøsta Esping Andersen (università di Trento)  
Peter Flora (Universität Mannheim)  
Jacques Georgel (université de Paris)  
Steven Lukes (Balliol College, Oxford)  
Peter Mair (Rijksuniversiteit te Leiden)  
Giandomenico Majone (Yale University)  
Bernd Marin (European Centre for Social Welfare Research, Wien)  
Athanasios Moulakis (University of Colorado at Boulder)  
Birgitta Nedelmann (Universität Mainz)  
Jean Padioleau (École supérieure des sciences économiques et commerciales, France)  
Alessandro di Giovanni Pizzorno (Harvard University et università di Milano)  
Philip C. Schmitter (Stanford University)  
Susan Strange (University of Warwick)  
Rudolf Wildenmann (†) (Universität Mannheim)  
Vincent Wright (Nuffield College, Oxford)

#### C — Doctorats décernés depuis juin 1994

*Autonomia individuale ed ordine democratico:  
Una critica dell'antropologia liberale*  
Santoro, Emilio  
(superviseur: professeur Lukes)



*The Praxis of Political Mobilization: A Sociological Enquiry into Public Campaigns of Social Movement Organizations*

Lahusen, Christian

(superviseur: professeur Eder)

*Power Analysis as a Critique of Power Politics: Understanding Power and Governance in the Second Gulf War*

Guzzini, Stefano

(superviseur: professeur Strange)

*Politics of Identity. The Mobilizing Dynamics of Territorial Politics in Modern Italian Society*

Schmidtke, Oliver

(superviseur: professeur Eder)

*A Social-psychological Study of Party Behaviour*

Triandafyllidou, Anna

(superviseur: professeur Blondel)

*Unnecessary Suffering: A Study of Applied Ethics*

Glasman, Maurice Mark

(superviseurs: professeurs Lukes et Eder, EUI)

*The Limits of European Influence in American Crisis Policy-Making: The Cases of Poland 1980-82, Grenada 1983 and Libya 1986*

Winn, Neil

(superviseur: professeur Morgan)

## Le Centre Robert Schuman

À sa session de juin 1992, le conseil supérieur de l'Institut a pris la décision de créer le Centre Robert Schuman, qui développera des recherches portant sur les grandes questions avec lesquelles est confrontée la société européenne contemporaine, et notamment sur la construction européenne. Le Centre résulte de la fusion de deux centres antérieurs distincts:

- le *Centre de politique européenne (EPU)*, créé il y a dix ans pour permettre de coordonner et d'encourager les recherches et les discussions sur les problèmes de politiques publiques intéressant la Communauté européenne dans tous les domaines, internes comme externes;
- le *Centre de recherche sur la culture européenne*, créé en 1987 pour promouvoir et coordonner les recherches menées à l'Institut sur des thèmes socioculturels, comme les migrations, la plurinationalité, ou les études juridiques, sociales et historiques sur les femmes.

Le Centre n'a pas de personnel académique distinct: les enseignants qui, avec le concours d'attachés et de chargés de recherche, développent leurs activités dans le cadre du Centre sont également professeurs de l'un des départements de l'Institut. Le Centre bénéficie également du concours de professeurs visiteurs, de boursiers postdoctoraux Jean Monnet et de chercheurs de l'Institut. Dans les dix prochaines années, l'Institut créera chaque année une nouvelle chaire supplémentaire qui sera à pourvoir conjointement par le Centre et l'un des quatre départements. La première a été créée conjointement avec le département «sciences économiques», dans le domaine de la politique économique, et la seconde, avec le département «sciences politiques et sociales»



## A — Activités du Centre

En dehors des recherches propres des professeurs qui lui sont rattachés, le Centre apporte son soutien à un certain nombre de groupes de travail créés à l'initiative de chercheurs, de boursiers Jean Monnet et de professeurs de l'Institut qui coordonnent des recherches menées individuellement ou collectivement et qui touchent à plusieurs questions fondamentales pour la société européenne contemporaine. Il organise de nombreux colloques et tables rondes. La chaire Jean Monnet, destinée à accueillir des personnalités extérieures pour de courtes périodes, lui est rattachée.

### • Groupes de travail

#### *Groupe de travail sur les études d'environnement*

Ce groupe, créé en 1987, a reçu le soutien des Communautés européennes (direction générale chargée de l'environnement) et de parlementaires européens. Il organise régulièrement des séminaires de recherche donnés par des membres de l'Institut ou par des experts extérieurs. Il a établi un réseau de contacts très développés avec des instituts de recherche sur l'environnement dans le monde entier. En 1992, la conférence internationale annuelle a été consacrée aux questions d'environnement et de transport en Europe, et, en 1993, à l'accès à la justice sur les questions d'environnement. De plus, un projet de recherche est en cours sur les changements globaux de l'environnement.

#### *Groupe de travail sur les relations internationales*

Créé en 1993, ce groupe vise à soutenir l'étude interdisciplinaire des relations internationales. Il fournit un lieu privilégié pour des débats sur les relations internationales qui remet en question l'hégémonie des spécialistes américains de la discipline. Il comprend des chercheurs et des boursiers Jean Monnet des quatre départements. Il organise des séminaires réguliers, assurés par des membres de l'Institut et des experts extérieurs. En 1994, il a organisé un atelier de recherche sur le thème «Approches du multilatéralisme européen».

#### *Groupe de travail sur les questions politiques concernant l'Europe centrale et orientale*

Un groupe de travail a récemment été formé par des chercheurs des quatre départements de l'Institut sur les problèmes politiques en Europe occidentale et en Europe centrale et orientale ainsi que sur leurs relations. En 1993, il a organisé une série de conférences sur les thèmes «Les obstacles à la transition: les pays d'Europe orientale et les politiques communautaires», «Privatisation et droits de propriété» et «Les rapports de travail dans la période de transition».

#### *Groupe de travail sur les groupes d'intérêt au sein de la Communauté*

Créé en 1993, ce groupe a organisé des séminaires réguliers au cours desquels des chercheurs de l'Institut ont présenté leurs travaux, ainsi que plusieurs experts extérieurs, parmi lesquels Oliver Gray, Luigi Graziano et Jeremy Richardson.

#### *Groupe de travail «femmes et société»*

Créé en 1990, ce groupe a organisé une série de séminaires sur les femmes et la citoyenneté en Europe du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle et la relation entre la sphère publique et la sphère privée ainsi que des ateliers de recherche sur les droits de la femme (en commémoration du bicentenaire de la publication de *A vindication of the rights of woman* de Mary Wollstonecraft) et sur le sexe et le droit du travail.

### • Tables rondes

Le Centre a pris l'initiative d'organiser des tables rondes et des conférences, notamment sur les sujets suivants: «L'État de droit et la transition vers la démocratie de marché», «Vers une codification des procédures administratives de la Communauté européenne», «Le conflit en Bosnie: nationalisme contre démocratie — La réponse internationale», «La synthèse des théories des relations internationales: problèmes et possibilités», «L'approche européenne à la gestion des crises», «Ordre judiciaire et démocratie: l'expérience italienne» et «Subsidiarité et responsabilité partagée: nouveaux défis pour la politique communautaire de l'environnement».



### • Atelier d'été sur l'environnement

Chaque année, le Centre organise un atelier d'été sur les problèmes de l'environnement, qui offre un cours intensif sur le droit et la politique de l'environnement particulièrement destiné aux enseignants de droit, aux juristes praticiens, aux chercheurs et aux décideurs publics. Cet atelier se veut une contribution aux efforts déployés à travers l'Europe pour mieux faire comprendre le fonctionnement du droit européen de l'environnement dans son contexte international.

### • Chaire Jean Monnet et boursiers Jean Monnet

Le Centre Robert Schuman invite des boursiers Jean Monnet à venir pour un an travailler en son sein sur des sujets de politiques publiques. Il invite également comme professeurs Jean Monnet, pour de plus brèves périodes, des personnalités éminentes appartenant aussi bien au monde de la politique ou à celui des affaires (y compris la finance) qu'au milieu universitaire. Leurs conférences sont publiées par le Centre sous forme de brochures offset (collection des *Jean Monnet Chair Lectures*). Parmi les personnalités ainsi invitées comme professeurs Jean Monnet, on peut mentionner Giuliano Amato, Élisabeth Guigou, Jeremy Richardson, John Ruggie, Ghassan Salamé, Richard Stewart et Georges Vedel en 1993/1994. En 1994/1995 ont été invités Suzanne Berger, Sabino Cassese, Vojin Dimitijevic, Carol R. Harlow, Thomas Heller, Robert O. Keohane, Gilles Kepel, Federico G. Mancini, José María Maravall, Eckhardt Rehbindler, Fritz W. Scharpf, Norman Schofield, Horst Siebert, Sammy Smooha, David Vogel et Vincent Wright.

## B — Perspectives à moyen terme

Le Centre Robert Schuman s'est donné pour ambition de favoriser les recherches sur la construction européenne ou, plus généralement, sur les problèmes auxquels l'Europe dans son ensemble doit faire face. L'objectif du Centre n'est ni d'absorber la recherche des départements ni de lui substituer son propre agenda. Le Centre vise d'abord et avant tout à apporter une «valeur ajoutée», en favorisant la coopération entre disciplines et en aidant, sur les plans intellectuel, logistique et financier, les initiatives émanant de toutes les parties intéressées de l'Institut.

Le but fondamental du Centre est d'aider au développement d'une recherche interdisciplinaire et originale qui, tout en étant le plus souvent *policy-oriented*, se rattache à la tradition académique. Toutefois, la fonction principale de recherche n'est pas la seule à rentrer dans les attributions du Centre. Outre les séminaires, ateliers de recherche ou conférences qu'il lui appartient de proposer et d'organiser, le Centre devra contribuer à renforcer les réseaux de coopération, en Europe et au-delà, sur les thèmes retenus dans son programme. Enfin, en marge de ses fonctions fondamentales, le Centre apporte sa contribution, sous forme d'assistance et de soutien, à des institutions ou à des centres de recherche d'États ayant récemment accédé à la démocratie et à l'économie de marché.

### • Construction européenne

Ce premier axe constitue une priorité pour le Centre, puisque c'est l'une de ses raisons d'être. Le Centre Robert Schuman doit toutefois affirmer son originalité et sa spécificité en ce domaine, compte tenu de la multiplicité des centres de recherche qui, en Europe, travaillent ou collaborent sur cette question. Parmi les nombreux domaines offerts à des recherches potentielles, trois thèmes semblent les plus prometteurs.

#### a) Qu'est-ce que l'Europe?

Étant donné que le terme est, dans une large mesure, une «coquille vide» à laquelle chaque acteur peut donner un contenu spécifique, l'Europe, tant dans sa consistance actuelle que dans ses développements potentiels, fait l'objet de définitions et d'interprétations divergentes ou conflictuelles. Cette indéfinition de la réalité européenne (De quoi parle-t-on? Que veut-on?) a souvent été créatrice de «fécondes incompréhensions». L'histoire de la construction européenne est jalonnée de ces interprétations divergentes qui ont suscité de vifs débats d'allure parfois téléologique! Aujourd'hui, la ratification du traité de Maastricht, la chute du mur de Berlin et l'accentuation de la crise économique exacerbent les tensions relatives à la définition de l'Europe. Une recherche sur les déterminants historiques, politiques et économiques de cette question ainsi que sur la traduc-



tion juridique de ces conflits idéologiques apparaît aujourd'hui particulièrement nécessaire. La perception des élites (déclarations, discours) et des masses (sondages, mouvements pro- ou anti-européens) devrait faire l'objet d'une attention particulière.

#### b) *Politiques communautaires*

Le Centre doit consacrer une large partie de ses activités aux politiques communautaires. Toutefois, faute de pouvoir aborder de front l'ensemble des secteurs couverts par les institutions communautaires, la priorité sera mise sur quelques politiques, en fonction, notamment, des intérêts qui s'exprimeront au sein de l'Institut. Les secteurs prioritaires pourraient être les politiques de l'environnement, des transports et de la concurrence. Le domaine de la politique monétaire pourrait également être un thème privilégié, compte tenu de l'enjeu qu'il représente pour la construction européenne. Cette approche verticale n'exclut pas une approche plus horizontale et comparative, telle que l'étude de la mobilisation des intérêts ou — question cruciale s'il en est — celle de la mise en œuvre des politiques communautaires par les acteurs publics et privés.

#### c) *Relations de l'Europe des Quinze avec son environnement*

Les relations internationales ne sont plus que partiellement des relations interétatiques. De nouveaux acteurs (institutions régionales, acteurs privés, autorités publiques non étatiques) contribuent à brouiller les jeux traditionnels et à leur substituer des flux (économiques, financiers, migratoires, religieux, criminels, etc.) qui échappent en partie aux cadres classiques de la politique internationale. La fin de la guerre froide et de la bipolarité Est-Ouest de même que la montée en puissance de nouvelles nations, en particulier en Asie, rendent plus aléatoire la question des relations internationales. Trois fronts semblent particulièrement cruciaux pour l'Europe des Quinze:

— celui de l'Europe centrale, qui, d'exclue, cherche à devenir partie prenante pour l'Europe communautaire, déstabilisant du même coup les difficiles et fragiles équilibres économiques ou politiques péniblement mis en place;

— celui de la Méditerranée, qui, de manière plus aiguë encore, soulève des questions telles que la sécurité, les migrations et les relations entre régions de développement très inégal;

— celui de l'Asie enfin, théâtre le plus éloigné, mais, à terme, l'un des plus difficiles à affronter sur le plan des échanges commerciaux, de la compétition économique et du défi qu'il représente pour le maintien de l'État providence en Europe. La coopération avec le Japon s'est renforcée grâce à la contribution de la Japan Foundation et de la Canon Foundation.

#### • **Problèmes sociopolitiques de l'Europe**

Les sociétés européennes sont aux prises avec une série de transformations économiques et sociales qui non seulement ébranlent les institutions et les systèmes juridiques, mais mettent à mal les structures sociales (famille, syndicats, partis, etc.), déstabilisent les élites, remettent en cause les systèmes de valeurs et les réseaux de solidarité: la crise économique et le chômage qui en découle n'ont pas seulement des conséquences sur l'évolution de la richesse individuelle ou collective. Ces phénomènes qu'on a longtemps crus conjoncturels mettent à mal les systèmes de l'État providence, suscitent de nouvelles formes d'exclusion sociale, contribuent à la polarisation spatiale de la pauvreté (banlieues/cœurs des villes) et modifient les comportements des agents économiques. L'interaction du sous-emploi avec les phénomènes de migration, de consommation de drogue, etc., contribue non seulement à aggraver les difficultés objectives des sociétés européennes, mais aussi à modifier les perceptions subjectives et le comportement des acteurs sociaux. Les modes de régulation classique sont contestés, les formes de mobilisation modifiées, les systèmes de valeur ébranlés par les mutations que l'Europe doit affronter. Le Centre ne saurait prendre en charge l'ensemble de ces questions. Mais, à l'intérieur de cet axe, des projets spécifiques, touchant à des problèmes tels que l'émigration et la citoyenneté, l'insécurité ou la paupérisation urbaine, devraient pouvoir trouver la place que l'acuité de ces questions justifie.



### • «Import-export» des politiques et des institutions

L'expression «import-export» des politiques et des institutions se veut un raccourci commode pour désigner les processus d'imitation, d'échange, voire de mimétisme qui président à la construction et au fonctionnement des systèmes tant publics que privés. Ces phénomènes résultent parfois d'une pure et simple stratégie de domination (colonialisme, empires, systèmes d'États clients, etc.), mais ils sont aussi l'expression des stratégies d'élites concurrentes (politiques, juridiques, acteurs économiques) cherchant à modifier le système économique ou politique auquel ils appartiennent. Ces comportements ne sont pas neufs et, d'une certaine façon, ils sont liés à l'histoire de l'«occidentalisation» du monde. Mais ces échanges plus ou moins consensuels prennent un tour systématique avec les révolutions américaine et française et les bouleversements politiques, économiques et sociaux qui marquent le XIX<sup>e</sup> siècle. Après la Seconde Guerre mondiale, le mouvement s'accélère encore. Y contribuent le développement des échanges, le poids de deux empires hégémoniques dans leur sphère, les forums internationaux (ONU, OCDE), la fin du colonialisme et la naissance de nouveaux États ainsi que les entreprises de coopération régionale (CEE). La recherche des clefs de la croissance et du succès économique en Occident, celle de la modernisation dans le tiers monde constitueront d'autres facteurs de ce que certains ont proposé de qualifier de *lesson-drawing*. Ces processus sont marqués par des échecs retentissants et par des succès remarquables. Mais l'intérêt d'une réflexion sur ces mécanismes réside moins dans l'appréciation des résultats — d'ailleurs souvent marquée de subjectivisme — que dans l'analyse des groupes qui se mobilisent, des acteurs clefs de ces échanges ou imitations (juristes, journalistes, décideurs politiques, leaders d'opinion, etc.), dans l'examen des mythes ou des modèles qui sont forgés à des fins stratégiques, dans l'observation des processus juridiques et sociaux de diffusion.

### C — Corps enseignant conjoint au Centre et à un département

Comme indiqué précédemment, le Centre a pour vocation d'associer le plus largement possible à ses activités les enseignants des départements ayant des intérêts pour les domaines qu'il couvre. De

plus, l'Institut poursuit une politique de création progressive de chaires conjointes au Centre et à un département. Les professeurs actuellement nommés à ce titre à l'Institut sont repris ci-après.

**Yves Mény**, directeur du Centre, né en 1943, est diplômé d'études supérieures en droit public (1967) et en sciences politiques (1968) et docteur d'État en droit (sciences politiques) (1973). Agrégé de l'enseignement supérieur en 1974, il a été professeur à la faculté des sciences juridiques de Rennes de 1974 à 1978, puis professeur à l'Institut universitaire européen de 1979 à 1984 et, à son retour en France, professeur à l'université de Paris-II et membre du Conseil supérieur des universités jusqu'en 1987. De 1987 à 1993, il était professeur à l'Institut d'études politiques de Paris. Il a été professeur invité aux universités de Bologne, de Madrid, de Rome, de New York et de Washington à Seattle. Ses recherches et ses nombreuses publications ont porté sur la réforme de l'administration, sur les questions régionales (régionalisation, réforme des collectivités locales), sur la crise de la sidérurgie européenne, sur la politique comparée (Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni et États-Unis) et sur le système politique français. Il est membre du comité de rédaction de plusieurs revues, dont la revue *Pouvoirs*, la *Revue française d'administration publique*, la *Revue française de science politique* et les revues *West European Politics and Regional Politics and Policy*. Il a été directeur adjoint du groupe d'analyse des politiques publiques, associé au CNRS, et, depuis 1992, il est membre du Comité pour l'histoire économique et financière de la France.

**Michael Artis**, né en 1938, est diplômé de l'université d'Oxford (Magdalen College), où il a été attaché de recherche à l'Institut d'économie et de statistique (1959-1963). Après avoir été maître de conférences aux universités Flinders et d'Adélaïde (1964-1967) et chargé de recherches à l'Institut national de recherches économiques et sociales (NIESR), il a été nommé professeur d'économie appliquée à l'université de Swansea en 1972. Avant de rejoindre l'Institut, il était professeur de sciences économiques à l'université de Manchester depuis 1976. Macroéconomiste, il est spécialiste d'économie monétaire et de politique économique, sujets sur lesquels il a écrit cinq ouvrages et de nombreux articles ou contributions à des ouvrages. Ses recherches portent sur les relations entre les marchés des capi-



taux, les convergences structurelles et la politique monétaire européenne, ainsi que sur les cycles commerciaux et de l'emploi en Europe.

**Jan Zielonka**, né en 1955, a fait des études juridiques à l'université de Wrocław et est docteur en sciences politiques de l'université de Varsovie. Il est professeur associé à l'université de Leyde depuis 1983. Il a été boursier à l'Institut néerlandais d'études avancées dans les sciences humaines et sociales (NIAS, Wassenaar) en 1983/1984 et de 1988 à 1990, chargé de recherche à l'Institut international pour les études stratégiques de Londres (1990/1991) et *visiting scholar* au Centre d'études internationales de l'université d'Oxford (1994/1995). Il est l'auteur d'ouvrages ou de contributions à des ouvrages sur les idées politiques en Pologne, sur le parti travailliste britannique, sur les droits de l'homme et la sécurité en Europe, sur les problèmes de la transition en Europe centrale et orientale ainsi que sur les échanges commerciaux Est-Ouest et les transferts de technologie. Ses recherches à l'Institut portent sur la consolidation de la démocratie en Europe centrale et orientale.

## Facilités et services à la disposition des chercheurs

### • Archives historiques des Communautés européennes

(Administrateur-historien: Jean-Marie Palayret.)

Le siège des Archives historiques des Communautés européennes est installé à la villa Il Poggiolo, à peu de distance de l'Institut, qui s'en est vu confier la gestion.

Les Archives historiques conservent les documents (originaux ou microfiches) émanant des Communautés européennes et les mettent à la disposition du public suivant un délai de trente ans après leur création.

Les fonds les plus importants concernent la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, l'Assemblée commune et le Parlement européen, la Commission et le Conseil de ministres de la Communauté économique européenne et de l'Euratom). Les documents institutionnels couvrent, actuellement, la période 1952-1964.

Les Archives historiques se sont employées, de plus, à recueillir des archives privées, déposées par des personnalités, associations ou organisations privées engagées dans le processus d'unification européenne (fonds Altiero Spinelli, Max Kohnstamm, Pierre Uri, Jules Guéron, archives du Mouvement européen, par exemple). L'Agence spatiale européenne leur a également confié ses archives et celles des organisations — ELDO et ESRO — qui l'ont précédée. Un contrat de dépôt a récemment été signé avec l'Organisation de coopération et de développements économiques concernant les archives de l'OECE (1948-1961) et de l'OCDE. Des copies sur microfilms de certaines archives nationales (ministère français des Affaires étrangères, Département d'État américain) complètent ses collections.



Un programme d'histoire orale a été engagé, à l'initiative des Archives ou en collaboration avec le département «histoire et civilisation» de l'Institut (près de deux cents témoignages enregistrés, parmi lesquels ceux de Sicco Mansholt, de Christian Pineau, de Pierre Pfimlin, de Paolo-Emilio Taviani, d'Ulrich Sahm, du général de Maizière, etc.).

La mise au point d'un catalogue informatisé, consultable sur le réseau Internet, et l'existence sur place d'une bibliothèque de référence et de documentation spécialisée font des Archives historiques un instrument de recherche précieux pour les chercheurs qui s'intéressent à l'intégration européenne.

Afin d'apporter une aide aux utilisateurs extérieurs qui ont à travailler sur leurs collections, les Archives historiques octroient chaque année, sous certaines conditions, une dizaine de bourses d'une durée d'un mois, les bourses Sørensen.

#### • Bibliothèque

La bibliothèque vise à mettre à la disposition des enseignants et des chercheurs de l'Institut toute l'information documentaire qui leur est nécessaire. Elle le fait par le développement régulier de ses collections dans les diverses disciplines couvertes par l'Institut et en portant une attention particulière aux besoins des recherches en cours. Il est également fait appel à un grand nombre de sources extérieures pour fournir des informations et des documents qui ne figurent pas dans les collections propres de la bibliothèque.

Ces collections représentent un ensemble de quelque 500 000 volumes. La moitié environ de ces documents sont détenus sous forme de microformats, y compris un certain nombre de collections spécialisées (histoire économique, documents officiels britanniques du HMSO). La collection des périodiques comprend 3 000 abonnements, couvrant des revues scientifiques, des publications annuelles, des journaux, des bulletins signalétiques hebdomadaires, aussi bien que des publications statistiques ou les bulletins juridiques publiant les arrêts récents. La plupart des collections sont regroupées physiquement selon une classification par sujet et sont en libre accès.

Toutes les interrogations se font au moyen de terminaux permettant d'accéder à la base de données informatique constituant le catalogue des ouvrages ou des documents possédés.

La recherche des références, dans toutes les disciplines, est facilitée par l'existence d'une importante collection d'ouvrages de références bibliographiques, par l'utilisation du disque optique (CD-ROM) pour l'accès aux bases de données disponibles sous cette forme et par l'accès informatique en ligne aux bases de données extérieures. L'obtention de documents que ne possède pas la bibliothèque est assurée par le service chargé du prêt interbibliothèques, qui est en contact avec les autres bibliothèques et services de mise à disposition de documents du réseau ILL en Europe et au-delà.

Les services rendus par la bibliothèque aux membres de l'Institut comprennent la mise à disposition de places de travail, l'achat à leur demande des livres nécessaires à leurs travaux, le prêt des ouvrages possédés, le recours au prêt interbibliothèques, la constitution et la mise à disposition de sous-collections spécialisées concernant les séminaires, la recherche des références, l'interrogation en ligne de banques de données et les possibilités de photocopie. Le personnel de la bibliothèque est toujours disponible pour consultation en cas de besoin.

Une série de brochures spécialisées décrit dans le détail les collections concernant chaque discipline et les services offerts.

#### • Emploi de l'informatique pour la recherche quantitative

L'Institut offre une variété de services pour la recherche assistée par ordinateur. Les départements disposent de leur propre laboratoire informatique spécialisé, équipé avec les matériels et les logiciels adaptés à leurs besoins de recherche spécifiques. De plus, un réseau Novell, auxquels les chercheurs ont accès, relie des micro-ordinateurs tant MS-DOS que Macintosh. Ces postes de travail permettent aux utilisateurs de disposer d'un ample choix de programmes de traitement de texte (WordPerfect, Word, PC-Text, etc.), de logiciels graphiques (Harvard Graphics, Powerpoint, etc.) et de tableurs (Excel, Lotus), ainsi



que d'autres utilitaires. De plus, tous ces postes de travail sont reliés au réseau interne de l'Institut, permettant l'interconnexion avec les laboratoires départementaux et donnant accès aux serveurs centraux Hewlett-Packard et aux imprimantes haute qualité.

Les quatre serveurs HP forment un environnement UNIX de grande puissance, récemment mis en place pour offrir aux chercheurs et aux enseignants les ressources nécessaires pour les applications les plus complexes et nécessitant une grande quantité de calculs. Travaillant avec la version 9.0 du système opérationnel HP-UX, ces serveurs sont spécialisés suivant les tâches à entreprendre. Le serveur pour les banques de données, un HP 827 avec une mémoire de 8 gigabytes, est équipé du gestionnaire Oracle. Le «CompuServer» est un HP 735 d'une mémoire de 2,7 gigabytes, sur lequel est implantée une vaste gamme de programmes mathématiques et statistiques (SAS, SPSS, SCA, Mathematica, MathLab, Gauss), la bibliothèque Fortran NAG, une bibliothèque graphique (Graphics Library) et le compilateur Fortran HP 77. Enfin, un serveur est consacré aux opérations de la bibliothèque de l'Institut et un serveur HP 715 est utilisé pour la gestion de réseau.

De plus, ces machines centrales permettent l'accès aux facilités offertes par Internet, y compris Archie, Gofer, World Wide Web et une gamme complète de services de courrier électronique. En plus de l'interconnectivité permise par le réseau de micro-ordinateurs et les laboratoires départementaux, un certain nombre de terminaux sont également utilisés pour l'accès aux serveurs centraux.

Les membres du centre informatique peuvent être consultés sur les problèmes techniques et méthodologiques. Des cours d'introduction et de perfectionnement à l'emploi de l'informatique sont organisés chaque année, sur les progiciels de base les plus importants ou sur des sujets plus spécialisés.

L'Institut encourage les chercheurs à acheter leur propre ordinateur personnel. À cet effet, une subvention financière peut être accordée aux nouveaux chercheurs.

#### • Missions et stages

Dans le cadre de leur recherche, les chercheurs de l'Institut ont la possibilité de bénéficier de missions, avec l'accord de leur superviseur et dans la limite des crédits disponibles.

Un certain nombre de chercheurs ont, chaque année, la possibilité d'effectuer un stage à la Commission des Communautés européennes (à Bruxelles ou à Luxembourg), à la Cour de justice des Communautés européennes (à Luxembourg) ainsi qu'au Parlement européen (à Luxembourg).

#### • Coopération interuniversitaire

L'Institut développe une politique de coopération avec les universités européennes menant des recherches dans les mêmes domaines que lui. Il s'agit, tout d'abord, d'une coopération informelle avec un certain nombre d'universités et de centres de recherche dont des professeurs sont associés occasionnellement aux activités de l'Institut. Il s'agit aussi d'un réseau d'universités organisé autour de projets précis dans le cadre du programme Erasmus de la Communauté européenne ainsi que du programme Esprit.

La coopération interuniversitaire prend aussi parfois la forme d'accords spécifiques, visant, notamment, à la formation en commun d'étudiants-chercheurs de doctorat. Certains accords prévoient la délivrance du doctorat par l'une des deux institutions avec l'indication qu'une partie des études de doctorat a été entreprise au sein de l'autre institution.

De plus, dans le cadre d'accords passés avec l'université de Berkeley (University of California at Berkeley), l'université du Wisconsin (Madison) et la New York University, un certain nombre de chercheurs de l'Institut ont la possibilité de passer jusqu'à une année académique dans l'une ou l'autre université. Ils y bénéficient du statut de *full-time graduate students*, mais sans pouvoir prétendre à un diplôme.



### • Centre de langues

Vu le contexte multilingue des recherches à l'Institut universitaire européen, la maîtrise d'une deuxième langue communautaire est indispensable pour garantir une communication efficace (voir rubrique «Conditions d'admission»).

### **Cours de langue à la disposition des chercheurs**

Actuellement, l'Institut offre des cours intensifs durant tout le mois de septembre pour les langues suivantes: espagnol, allemand, anglais, français et italien. Pendant l'année, les cours se poursuivent jusqu'en mars selon un rythme dégressif. Leurs horaires s'insèrent dans le programme des séminaires départementaux. Les cours sont assurés par une équipe d'enseignants qualifiés, bien entraînés et tous de langue maternelle.

En septembre, il est conseillé aux nouveaux chercheurs de donner la priorité aux cours d'italien pour débutants et aux cours d'anglais (prise de notes, rédaction de textes universitaires, prise de parole) qui préparent tout spécialement à participer aux séminaires.

### **Service de correction**

La majorité des chercheurs de l'Institut rédigent leur thèse dans une langue qui n'est pas la leur. Les participants aux cours de langue peuvent bénéficier d'une assistance linguistique pour la correction de leur mémoire de fin de première année (*le June paper*), qui est la base de leur acceptation en deuxième année.

Les cours sont fréquentés par des chercheurs et des professeurs de tous les départements. Ils permettent un contact interdisciplinaire fructueux et facilitent l'intégration culturelle.

### • Publications

L'Institut assure la reproduction des thèses soutenues par ses chercheurs en un nombre suffisant d'exemplaires pour les faire connaître

aux milieux académiques européens concernés. Il peut également offrir une aide à la publication de certaines d'entre elles.

Il entretient des relations régulières avec les meilleurs éditeurs spécialisés pour faciliter la publication des recherches effectuées à l'Institut.

Plusieurs périodiques, comme le *Journal européen de droit international* (bilingue anglais/français), le *Recueil des cours de l'Académie de droit européen* (bilingue anglais/français), le *European Political Cooperation Documentation Bulletin* et l'*Annuaire du Département «histoire et civilisation»* sont rédigés (et en partie produits) à l'Institut.

L'Institut publie chaque année, sous forme multigraphiée, de nombreux documents de travail et de courtes monographies comme «The Jean Monnet Chair Papers» et «Monographs in Economics», rédigés tant par des chercheurs que par des professeurs de l'Institut ou par des professeurs associés aux projets de recherche, dans les différentes langues et sur les différentes disciplines représentées à l'Institut. La liste complète peut en être demandée à M<sup>me</sup> B. Schwab, responsable des publications.

### • Association des anciens chercheurs

Une association des anciens chercheurs de l'Institut a été créée en 1986, afin de maintenir les contacts entre les anciens chercheurs et d'encourager leur participation aux activités de l'Institut. La neuvième assemblée générale, en mai 1994, a élu le nouveau bureau de l'association, dont M<sup>me</sup> Susanna Terstal assure la présidence. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus en écrivant au secrétariat de l'association (au siège de l'Institut).

### • Soutiens privés apportés à l'Institut

L'Institut adresse ses remerciements à la Cassa di risparmio di Firenze pour le soutien constant qu'elle lui apporte en vue de permettre le meilleur accueil de ses enseignants et de ses chercheurs, tant par la mise à disposition de bureaux et d'espaces de travail au Convento



San Domenico (à 200 mètres de la Badia Fiesolana, siège de l'Institut) que par l'attribution de bourses et la prise en charge de voyages (notamment pour des chercheurs d'Europe centrale et orientale), ainsi que par la mise à disposition de subventions favorisant des échanges de chercheurs avec plusieurs grandes universités américaines.

## Admission à l'Institut

### • Généralités

Comme il a été dit dans la présentation générale, l'Institut accueille en doctorat deux types de chercheurs:

- des chercheurs souhaitant passer un *cycle de trois ans* à l'Institut et y soutenir leur thèse en vue de l'obtention du doctorat de l'Institut;
- à titre exceptionnel, des chercheurs inscrits en doctorat dans leur propre pays et désirant compléter leur formation au cours d'un séjour de un ou de deux ans à l'Institut, avant de passer leur doctorat dans leur université d'origine. Ces chercheurs peuvent être admis directement en deuxième année s'ils ont déjà acquis les qualifications suffisantes.

Enfin, l'Institut accueille des juristes souhaitant suivre le cycle annuel du DEJ, dont les conditions et la procédure d'admission sont les mêmes que pour le doctorat. (De plus, en sciences économiques, il est possible de se voir décerner le diplôme d'études économiques à l'issue du contrôle des connaissances des enseignements de première année du cycle de doctorat.)

Au cours de l'année universitaire 1994/1995, les chercheurs de l'Institut étaient au nombre de 317, répartis sur les trois années: 108 en première année (y compris le DEJ), 108 en deuxième année et 101 en troisième année.

L'Institut développe une politique de coopération avec les universités européennes menant des recherches dans les mêmes domaines que lui. Cette coopération est organisée avec un réseau d'universités dans le cadre des programmes communautaires Erasmus



et Tempus. Elle fait également l'objet d'accords spécifiques de coopération avec certaines universités, pouvant comprendre des clauses sur la formation en commun d'étudiants-chercheurs de doctorat.

#### • Conditions d'admission

L'Institut accueille principalement des chercheurs possédant la nationalité d'un des États membres de la Communauté européenne, avec lesquels il existe un accord pour l'attribution de bourses à leurs ressortissants admis à l'Institut.

En application d'accords d'association avec l'*Autriche*, la *Finlande*, la *Norvège*, la *Suède* et la *Suisse*, il accueille également un certain nombre de chercheurs de ces pays, qui bénéficient aussi de bourses nationales.

Enfin, dans le cadre du programme Tempus des Communautés européennes, il accueille un certain nombre de chercheurs des pays d'Europe centrale et orientale.

Les diplômes minimaux requis sont les suivants:

- pour les étudiants d'universités belges: être titulaire d'une maîtrise (pour le département d'économie) ou d'une licence obtenue avec grande distinction (pour les autres départements);
- pour les étudiants d'universités danoises: être titulaire d'un «Kandideksamen»;
- pour les étudiants d'universités allemandes: avoir terminé ses études universitaires et posséder les qualifications nécessaires pour la préparation d'un doctorat; les économistes doivent être titulaires du «Diplom-Volkswirt»;
- pour les étudiants d'universités grecques: être titulaire du diplôme de fin de premier degré («ptychio»);
- pour les étudiants d'universités espagnoles: être titulaire de la licence;

- pour les étudiants d'universités françaises: être titulaire d'une maîtrise ou d'un diplôme équivalent obtenu avec mention; une préférence sera donnée aux candidats titulaires d'un DEA;
- pour les étudiants d'universités irlandaises: être titulaire d'un «good honours degree» (au moins «upper second»); une préférence sera donnée aux candidats titulaires d'un «Master's degree»;
- pour les étudiants d'universités italiennes: être titulaire d'une «laurea» obtenue avec 110 sur 110 cum laude, si possible complétée par un diplôme sanctionnant des études de perfectionnement;
- pour les étudiants d'universités néerlandaises: être titulaire d'un «doctoraal examen»;
- pour les étudiants d'universités portugaises: être titulaire de la licence;
- pour les étudiants d'universités britanniques: être titulaire d'un «good honours degree» (au moins «upper second»); une préférence sera donnée aux candidats titulaires d'un «Master's degree»;
- pour les étudiants d'universités d'un autre pays (et notamment les anciens pays de l'AELE): posséder un diplôme équivalent aux précédents et les qualifications nécessaires pour la préparation d'un doctorat.

Toute qualification supplémentaire, une expérience dans le domaine de la recherche ou une expérience professionnelle constituent un avantage. Les candidats doivent avoir une bonne pratique d'au moins deux langues officielles de l'Institut (espagnol, danois, allemand, grec, anglais, français, italien, néerlandais et portugais).

Au moment des interviews d'admission, ils doivent passer un test de niveau, qui porte sur la langue de travail employée dans le département choisi par le candidat (en général, l'anglais ou le français). Ce test évalue la capacité de participer aux séminaires et de rédiger des textes scientifiques. Si ses recherches nécessitent la connaissance d'autres langues officielles, il peut être demandé au candi-



dat de passer un test dans lesdites langues. Le résultat des tests linguistiques est un des éléments du dossier d'admission.

La plupart des séminaires sont dirigés en anglais ou en français. Une très bonne connaissance de l'anglais est particulièrement utile dans le département «sciences économiques» ainsi que dans le département «sciences politiques et sociales». L'Institut organise des cours de langue intensifs en septembre et des cours bihebdomadaires jusqu'en mars.

Le candidat doit proposer un projet de thèse précis (notamment pour les candidats au département «histoire et civilisation») ou, éventuellement, un champ de recherche qui rentre dans les domaines couverts par l'Institut. Le comité d'admission prend principalement en compte la qualité des études antérieures, les possibilités de supervision et, secondairement, l'insertion possible dans un des projets de recherche de l'Institut.

#### • Procédure d'admission

Les candidats intéressés qui répondent aux conditions requises ou qui sont susceptibles d'y répondre avant la *fin de juin 1996* doivent demander un formulaire de candidature au service académique de l'Institut universitaire européen ou à l'une des adresses mentionnées à la fin de la brochure. Ce formulaire doit être rempli et envoyé avant le *31 janvier 1996* par courrier recommandé exprès, au service académique de l'Institut. Cette candidature vaut également comme demande d'octroi de bourse auprès des autorités nationales du pays du candidat (sauf en ce qui concerne l'Espagne — voir ci-après).

Les candidats *espagnols, danois et français* doivent adresser un jeu de leur dossier à l'autorité boursière nationale (voir adresses en fin de brochure). En outre, pour la demande de bourse, les candidats espagnols doivent *obligatoirement* remplir un formulaire de demande, disponible auprès de leur autorité boursière.

Le dossier de candidature doit comprendre une version (éventuellement résumée) du sujet des recherches rédigée dans l'une des langues d'enseignement les plus utilisées à l'Institut. (Les candidats pour le département «sciences économiques» sont priés de la rédiger en anglais.)

Les candidats font l'objet d'une première sélection sur titres, conduite par les professeurs de l'Institut, avec le concours de représentants des autorités boursières nationales. Les candidats retenus à l'issue de ce premier examen sont invités à un entretien avec les membres des départements, vers la fin du mois de mars. La liste des chercheurs admis est arrêtée au début d'avril, sur proposition des départements, par un comité d'admission, nommé par le conseil académique et constitué du président de l'Institut, d'un professeur de chaque département et d'un représentant des chercheurs.

L'admission est prononcée pour le programme de doctorat ou pour le DEJ. Les procédures de passage à la deuxième et à la troisième année du programme de doctorat et du renouvellement de la bourse sont décrites dans un chapitre suivant.

#### • Droits d'inscription pour les chercheurs non communautaires

Aucun droit d'inscription n'est requis pour les étudiants admis à l'Institut qui ont la nationalité d'un des États membres de l'Union européenne, et ils reçoivent une bourse de leur propre autorité nationale. (Pour les étudiants de nationalité autrichienne, finlandaise, norvégienne, suédoise ou suisse admis avec une bourse nationale, le droit d'inscription est directement pris en charge par leur autorité boursière nationale.)

Pour les étudiants d'une autre nationalité, le droit d'inscription (fixé par le conseil supérieur de l'Institut) est, en 1995/1996, de 15 000 000 LIT par année d'études à l'Institut. Toutefois, le président de l'Institut est autorisé à réduire ou à renoncer à ce droit d'inscription pour les ressortissants des *pays en voie de développement* ainsi que des *pays d'Europe centrale et orientale* (c'est notamment la règle pour les étudiants admis avec une bourse du programme Tempus).



## Bourses de doctorat

### • Bourses nationales

Durant les deux premières années, les chercheurs admis à l'Institut en bon rang qui sont ressortissants d'un État membre de la Communauté européenne bénéficient d'une bourse accordée par leur gouvernement. Des informations détaillées sur les conditions d'obtention de la bourse peuvent être obtenues en s'adressant aux organismes nationaux dont la liste figure à la fin de la présente brochure. Pour l'année 1995/1996, les montants mensuels nets des bourses étaient les suivants:

- pour la Belgique: 35 000 BFR;
- pour le Danemark: 3 000 000 LIT (environ, avant impôts; voir ci-après);
- pour l'Allemagne: 1 600 DM;
- pour la Grèce: 1 300 000 LIT;
- pour l'Espagne: 135 000 PTA;
- pour la France: 2 000 000 LIT;
- pour l'Irlande: 1 450 000 LIT;
- pour l'Italie: 1 450 000 LIT;
- pour le Luxembourg: 450 000 LFR (par an);
- pour les Pays-Bas: 1 900 HFL;



— pour le Portugal: 170 800 ESC;

— pour le Royaume-Uni: 1 480 000 LIT (environ).

Ces montants sont généralement complétés par des allocations supplémentaires (allocations familiales, voyage, assurances maladie et accidents, etc.) et sont réexaminés annuellement.

En troisième année, les chercheurs des États membres reçoivent une *bourse de l'Institut*. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 1996, le montant net mensuel sera de 1 600 000 LIT, auquel s'ajoutent les allocations familiales (allocation de foyer: 300 000 LIT; allocation par enfant à charge: 300 000 LIT), une indemnité annuelle de déplacement et une assurance maladie et accidents. Ce montant est révisé périodiquement.

Les chercheurs de nationalité *autrichienne, finlandaise, norvégienne, suédoise* ou *suisse* admis à l'Institut reçoivent une bourse de leurs propres autorités nationales (gouvernement fédéral pour l'Autriche et la Suisse, HSFR pour la Suède, NAV pour la Norvège et Académie de Finlande). Les montants sont comparables à celui de la bourse de troisième année de l'Institut.

De plus, l'Institut participe au programme Tempus des Communautés européennes en faveur des pays d'Europe centrale et orientale.

L'Institut n'accueille pas d'étudiants qui ne bénéficient pas d'une bourse de leurs autorités nationales, d'un organisme public ou d'un organisme privé reconnu.

#### • Bourses Campilli et Formentini

La Banque européenne d'investissement (Luxembourg) attribue chaque année une des bourses créées en l'honneur de MM. Campilli et Formentini, anciens présidents de la Banque, à un chercheur du département «sciences économiques» de l'Institut.

Cette bourse est d'une durée maximale de trois ans, et son montant annuel (1994/1995) est de 593 333 BFR. C'est le département «sciences économiques» qui soumet à la Banque une liste de candidats, choisis

parmi les chercheurs nouvellement admis à l'Institut en fonction de l'intérêt de leurs recherches.

#### • Bourses Vasco de Gama

L'Institut attribue chaque année deux bourses particulières à des chercheurs, de quelque nationalité qu'ils soient, admis pour préparer au sein du département «histoire et civilisation» un doctorat sur un des aspects de l'histoire de l'expansion européenne du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle (voir description du département). Le montant est comparable à la bourse de troisième année.

#### • Bourses de la Fondation Antonio Segni

La Fondation Segni met chaque année une ou deux bourses à la disposition de chercheurs titulaires du diplôme de «laurea» d'une des universités sardes. Le montant en est comparable à celui de la bourse italienne.

#### • Bourses Salvador de Madariaga

Outre les bourses nationales destinées aux chercheurs espagnols (voir ci-dessus), le gouvernement espagnol attribue chaque année une vingtaine de bourses de recherche à des chercheurs de l'Institut d'autres nationalités dont le sujet de recherche couvre l'Espagne. Ces bourses visent à couvrir les frais de déplacement en Espagne et l'achat de matériel de recherche tel que livres ou documentation.

Dans le cadre de ce même programme sont décernés deux prix annuels d'un montant de 1 000 000 PTA pour les meilleures thèses soutenues à l'Institut dont le sujet inclut l'Espagne.



## Déroulement des études doctorales

### • Première année d'études et de recherches

Pour les chercheurs qui désirent préparer le doctorat de l'Institut, la première année est conçue comme une période préparatoire et probatoire.

Les chercheurs arrivent à Florence au début du mois de septembre. Ce premier mois est consacré à des cours de langue intensifs (notamment de langue italienne, en vue de favoriser l'insertion des chercheurs dans leur pays d'accueil, et de langue anglaise) ainsi qu'à des cours sur l'utilisation des moyens informatiques et des possibilités offertes par la bibliothèque. Les chercheurs ont également leurs premiers contacts avec les professeurs de leur département.

Un directeur de thèse est affecté à chaque nouveau chercheur peu après son arrivée à l'Institut, et après consultation avec lui. En cas de nécessité, notamment lorsque le sujet de thèse choisi comporte des aspects très spécifiques qui justifient le recours à un spécialiste, il est possible de nommer dès ce stade un cosuperviseur de thèse, qui peut être choisi à l'extérieur de l'Institut. (L'organisation des études dans le département «sciences économiques» est présentée en détail dans le chapitre consacré à ce département.)

Le reste du premier trimestre est consacré à des séminaires de présentation des thèmes de recherche du département et des concepts et méthodes utilisés. Le chercheur, en liaison avec son directeur de thèse, arrête le sujet précis sur lequel il veut travailler et établit un plan de recherche. À partir de janvier, les chercheurs participent à des séminaires réguliers traitant de manière plus approfondie et détaillée des thèmes de recherche du département auxquels se rattache leur propre recherche. Les chercheurs ont la possibilité de présenter leurs



travaux lors d'un séminaire (*tutorial seminar*) organisé à cet effet. Des séminaires sont également donnés par des professeurs visiteurs.

### Évaluation

Une évaluation des capacités de chaque chercheur de mener à bien son doctorat est faite en juin, sur la base de son plan de recherche et d'un mémoire qu'il soumet au département (et, dans le cas des sciences économiques, d'un certain nombre d'exams). Cette évaluation, effectuée par le département, détermine l'admission en deuxième année (prononcée par le comité d'admission) et la reconduction de la bourse nationale.

Le mémoire de fin de première année (dit «mémoire de juin») doit, en règle générale, comprendre les éléments suivants: une indication sur les questions spécifiques que le chercheur entend traiter dans son projet de thèse (il n'est pas suffisant, à ce stade, d'indiquer et de décrire un champ général d'analyse, mais il convient de formuler avec précision les questions spécifiques qui seront examinées dans la thèse), une indication sur les méthodes et sur les sources qui seront utilisées pour examiner ces questions, une analyse critique de la littérature pertinente et un plan de travail ainsi qu'un échéancier précis dans la perspective de l'achèvement de la thèse dans les deux années qui suivent.

### • Deuxième et troisième années

Le professeur ayant supervisé les travaux du chercheur lors de sa première année est normalement maintenu comme directeur de thèse lors du passage du chercheur en deuxième année. Dans certains cas, la nomination d'un cosuperviseur est également possible.

Le chercheur participe aux séminaires organisés par le département qui concernent ses recherches et, sur la base du plan de travail établi à la fin de la première année, soumet périodiquement l'avancement de ses travaux à l'appréciation de son directeur de thèse.

L'admission en troisième année est décidée par le comité d'admission sur la base d'une recommandation favorable du département. Le projet de thèse (ou au moins sa première rédaction) doit normalement être remis par le chercheur à son directeur de thèse vers la fin de la troisième année.

## Le doctorat de l'Institut

### A — Soutenance de la thèse

Pour soutenir sa thèse à l'Institut, le chercheur doit avoir passé au moins deux ans à l'Institut et joué un rôle actif dans les séminaires concernant son travail de recherche.

La thèse est soutenue à l'Institut devant un jury international désigné par le conseil académique, sur proposition du département concerné. Le jury se compose de cinq membres, dont l'un au moins (mais souvent, en fait, deux ou trois) doit être extérieur à l'Institut.

Le titre de docteur est décerné sous les formes suivantes:

- docteur en histoire et civilisation de l'Institut universitaire européen;
- docteur en sciences juridiques de l'Institut universitaire européen;
- docteur en sciences économiques de l'Institut universitaire européen;
- docteur en sciences politiques et sociales de l'Institut universitaire européen.

L'Institut s'efforce de développer des accords de coopération avec un certain nombre d'universités. Certains de ces accords peuvent prévoir la délivrance du doctorat par une des deux institutions, avec un certificat délivré par l'autre institution indiquant qu'une partie des études doctorales a été entreprise en son sein.



## B — Reconnaissance du doctorat de l'Institut

Les ministres de l'Éducation des pays de la Communauté européenne ont estimé, lors de leur réunion du 3 juin 1985, que le doctorat décerné par l'Institut devait être reconnu dans les États membres de la même manière que sont reconnus les titres nationaux équivalents. En conséquence, ils sont convenus de prendre eux-mêmes les mesures nécessaires (dans les pays où il revient au ministre de statuer sur les équivalences) ou d'inciter les autorités et les institutions compétentes à reconnaître l'équivalence (dans les autres pays).

Les pays dans lesquels l'État n'intervient pas dans la reconnaissance des diplômes universitaires, laquelle dépend entièrement des universités elles-mêmes, sont le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni. Certains autres États membres possèdent, par contre, une réglementation officielle concernant la reconnaissance du doctorat ou le droit de porter le titre de docteur. Il s'agit de la Belgique, de l'Allemagne, de la Grèce, de l'Espagne, de l'Italie et des Pays-Bas. La situation pays par pays est la suivante:

- a) Belgique: seuls les grades légaux (droit et histoire) font l'objet d'une réglementation étatique. La reconnaissance du doctorat de l'Institut passé dans ces matières peut être accordée par une commission royale, qui examine cas par cas les dossiers individuels qui lui sont soumis par les intéressés. La reconnaissance des grades scientifiques (économie et sciences politiques) incombe, par contre, aux autorités compétentes de chaque université. Le port du titre de docteur est soumis, par la loi du 11 septembre 1933, à l'autorisation préalable du ministre de l'Éducation nationale;
- b) Danemark: pas de réglementation étatique;
- c) Allemagne: la conférence des ministres de la Culture des Länder a, par décision du 16 août 1978, estimé que le doctorat de l'Institut était d'un niveau équivalent à celui d'un doctorat délivré par une université allemande. Sur cette base, la reconnaissance est demandée à l'un des Länder, et le dossier est examiné dans une optique plus administrative (le titre de docteur faisant partie du nom) qu'académique. Une fois la reconnaissance accordée par un Land, elle est accordée de façon automatique par tous les autres Länder;

- d) Grèce: les démarches sont en cours pour l'équivalence officielle avec le doctorat grec;
- e) Espagne: par arrêté royal n° 823/1989, du 7 juillet 1989, le doctorat de l'Institut a officiellement été reconnu comme équivalant au doctorat délivré par une université espagnole sur la base de l'arrêté royal n° 185/1989, du 23 janvier 1985 (BOE n° 164 du 11.7.1989);
- f) France: par arrêté du 20 octobre 1992 du ministre de l'Éducation nationale, le doctorat de l'Institut a été reconnu comme conférant les mêmes droits et prérogatives que le doctorat institué par la loi sur l'enseignement supérieur n° 84-52, du 26 janvier 1984. Cette pleine équivalence concerne, notamment, les candidatures à l'inscription sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences, récemment créée par le décret du 16 janvier 1992;
- g) Irlande: pas de réglementation étatique;
- h) Italie: la loi n° 352 du 11 juillet 1986 a reconnu la pleine équivalence du doctorat de l'Institut avec le «dottorato di ricerca» institué par le décret du président de la République n° 382 du 11 juillet 1980;
- i) Luxembourg: il n'existe pas d'établissement d'enseignement supérieur délivrant un doctorat;
- j) Pays-Bas: par arrêté du 15 mai 1985 du ministre de l'Éducation nationale et des Sciences, le titre de docteur peut être porté aux Pays-Bas par les ressortissants néerlandais ayant obtenu le doctorat de l'Institut;
- k) Portugal: les démarches sont en cours pour l'équivalence officielle avec le doctorat portugais;
- l) Royaume-Uni: pas de réglementation étatique.



## Quelques informations pratiques

### • La vie à Florence

Célèbre depuis des siècles pour son rayonnement artistique et culturel, ses collections d'œuvres d'art, ses musées et ses monuments, Florence est la capitale commerciale et administrative de la Toscane. La ville compte environ 500 000 habitants. L'activité artistique (musique, théâtre, opéra) est intense (deux orchestres permanents et plusieurs festivals de musique chaque année). Les collines environnantes offrent de nombreuses possibilités de promenade. Le bord de mer est à environ deux heures de voiture. En hiver, on peut skier (ski alpin) à Abetone, à 80 km de Florence. Le climat est très chaud en été (25-35 °C) et relativement froid en hiver (0-5 °C).

Un guide contenant toutes les informations pratiques sur la vie à Florence est remis aux nouveaux chercheurs à leur arrivée.

### • Logement

Le service académique possède un bureau d'accueil qui s'occupe du logement des chercheurs. Ce bureau gère les logements de l'Institut (38 appartements meublés, situés à 2 km environ de la Badia Fiesolana et pouvant accueillir jusqu'à 73 personnes). Il centralise les offres privées de logement (maisons, studios et chambres, généralement meublés) dans un rayon de 10 à 12 km de l'Institut. Le bureau d'accueil peut fournir conseils et aide linguistique pour la recherche d'un logement.

L'Institut réserve chaque année, pour le début du mois de septembre, des chambres à des prix abordables dans une villa voisine (un quart d'heure à pied), à l'intention des nouveaux chercheurs, qui disposent ainsi d'un certain temps pour trouver un logement.



#### • Assurances

Les chercheurs belges, allemands, espagnols, irlandais et britanniques bénéficiant d'une bourse de leur gouvernement sont assurés automatiquement contre les risques de maladie et d'accident. Les autres (et notamment les chercheurs français) sont tenus de s'assurer personnellement durant les deux premières années de leur séjour à l'Institut. Ils ont, à cet effet, la possibilité de souscrire à un système d'assurance collective que l'Institut a conclu avec un assureur international. Les frais, en 1994, sont de 32 000 LIT par mois pour un adulte et de 17 000 LIT pour un enfant. Les formulaires d'inscription sont envoyés aux nouveaux chercheurs avec les documents d'admission.

#### • Activités culturelles et sociales

Un comité culturel et social, formé de membres du personnel et de chercheurs, organise des manifestations culturelles (concerts, expositions, récitals, ciné-club) et des excursions touristiques. Il offre également la possibilité de pratiquer certains sports: tennis, volley-ball, natation et gymnastique.

#### • Garde des enfants

Une garde est organisée par un comité de parents pour les enfants des chercheurs et des membres du personnel, pendant toute la journée pour les jeunes enfants et l'après-midi seulement pour les plus grands.

#### • Restaurant et foyer

Un restaurant libre-service fonctionne à l'Institut pour le repas de midi. Les chercheurs y bénéficient d'une réduction de 30 % sur les tarifs. Le matin et en début d'après-midi, le restaurant fait office de cafétéria.

Un foyer, équipé d'un poste de télévision, est à la disposition des membres de l'Institut. Le bar Fiasco, dont la gestion est assurée par un comité de chercheurs, y est situé. Il existe aussi une salle de lecture, où sont disponibles la plupart des grands journaux européens.

#### • Coût de la vie à Florence

Florence est généralement considérée comme l'une des villes les plus chères d'Italie. Son importance comme centre touristique et la pénurie de logements pour ses habitants ont des effets directs sur les loyers, sur le prix des hôtels et des restaurants, sur l'alimentation et sur l'habillement. Le coût des transports et des services est comparable aux autres villes. À titre d'exemple, au printemps 1995, le coût pour une pièce dans un appartement partagé par trois personnes est de l'ordre de 550 000 LIT, auxquelles s'ajoutent 100 000 LIT pour l'électricité, le gaz et le chauffage. Les bourses de base accordées aux chercheurs ne permettent que de couvrir l'entretien d'une personne seule; les chercheurs ayant des charges de famille doivent avoir conscience que, dans la plupart des cas, les allocations familiales allouées peuvent se révéler insuffisantes et que la disposition d'autres ressources financières complémentaires peut être nécessaire.



## Organisation administrative de l'Institut

### • Organes de l'Institut

L'Institut universitaire européen est placé sous la triple autorité du conseil supérieur, du président de l'Institut et du conseil académique.

Le conseil supérieur est composé des représentants des États parties à la convention portant création de l'Institut, qui en assurent la présidence à tour de rôle. Il se réunit deux fois par an. Le conseil supérieur est responsable de l'orientation générale de l'Institut et fixe les règles de son fonctionnement. Il approuve le budget et nomme le président et le secrétaire général. Pour l'assister dans la préparation de ses délibérations, il a institué un conseil de recherche, un comité budgétaire et financier et un comité des bourses.

Le président dirige l'Institut. Il assure l'exécution des actes et des décisions pris en application de la convention.

Le nouveau président de l'Institut, le *D<sup>r</sup> Patrick Masterson*, a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 1994. De nationalité irlandaise, le D<sup>r</sup> Masterson a fait ses études au University College de Dublin et à l'université de Louvain, où il a passé son doctorat en philosophie en 1962. Il est docteur honoris causa de l'université de Caen, membre fondateur de l'Irish Philosophical Society et membre de la Royal Irish Academy depuis 1988. Membre du département de métaphysique du University College de Dublin depuis 1963, il y a été nommé professeur en 1972. Il a été doyen de la faculté de philosophie et de sociologie de 1980 à 1983, puis *registrar* de l'UCD de 1983 à 1986. De 1986 à 1994, il a été président du University College de Dublin et vice-chancelier de l'université nationale d'Irlande en 1987 et 1988. Il est membre du conseil supérieur de l'Institut universitaire européen depuis sa création.



Il succède à M. Émile Noël, troisième président de l'Institut, ancien secrétaire général de la Commission des Communautés européennes de 1967 à 1987. Les deux premiers présidents de l'Institut ont été M. Max Kohnstamm et le professeur Werner Maihofer, ancien recteur de l'université de Sarrebruck.

Le conseil académique possède une compétence générale en matière de recherche et d'enseignement. Il fixe les règles d'organisation de la vie académique de l'Institut. Il désigne les membres du corps enseignant et prononce l'admission des chercheurs. Le conseil académique est présidé par le président de l'Institut. Il est composé de tous les professeurs, de représentants des chargés et attachés de recherche et des chercheurs ainsi que du responsable de la bibliothèque. Le secrétaire général en est membre de droit.

#### • Personnel enseignant de l'Institut

Le corps enseignant permanent de l'Institut comprend quarante-quatre postes de professeurs à temps plein, chargés de l'enseignement et de la recherche. Ils sont engagés par contrat d'une durée de quatre années, qui peut être renouvelé pour quatre autres années. Un certain nombre de chargés et d'attachés de recherche participent également à la réalisation des projets de recherche.

L'Institut accueille également, pour des périodes plus ou moins longues, des professeurs à temps partiel et des professeurs visiteurs.

Après leur départ de l'Institut, les anciens professeurs permanents continuent d'assurer la supervision des recherches de thèses entreprises durant leur mandat.

#### • Conseil de recherche

Les projets de recherche entrepris à l'Institut font l'objet d'une évaluation par un conseil de recherche, qui se réunit deux fois par an sous la présidence du président de l'Institut. En dehors des membres de droit (qui appartiennent aux divers organes de l'Institut), il est composé de professeurs et de personnalités extérieures à l'Institut (nommés pour un mandat de six ans, non renouvelable) et de représentants du

conseil supérieur (nommés pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois). Il peut se réunir en sections spécialisées. Il détermine les moyens à consacrer à chaque projet de recherche et en évalue la progression et les résultats.

Ses membres sont actuellement les suivants:

- Pr Anthony Atkinson, University of Cambridge,
- M. Roberto Barzanti, vice-président du Parlement européen,
- Pr Pierre Deyon, recteur de l'Académie de Strasbourg,
- lady Elles, Chambre des lords,
- Pr Joan M. Esteban, Universidad autónoma, Barcelone,
- Pr Josep Fontana i Lazaro, Universidad Pompeu Fabra, Barcelone,
- Pr Ernest Gellner, University of Cambridge,
- Pr Pierre Hassner, Fondation nationale des sciences politiques, Paris,
- Pr Dr Werner Hildenbrand, Universität Bonn,
- Pr Roeland in 't Veld, Erasmus Universiteit, Rotterdam,
- Pr Emilio Lamo de Espinosa, Universidad Complutense, Madrid,
- M<sup>me</sup> Jacqueline Lastenouse, Commission des Communautés européennes,
- Pr Neil McCormick, University of Edinburgh,
- Pr Edmond Malinvaud, Collège de France,
- Pr Dr Karl Ulrich Mayer, Max-Planck-Institut für Bildungsforschung, Berlin,
- Pr Luigi Mengoni, Cour constitutionnelle, Rome,
- Pr Johan P. Olsen, Universitet i Bergen,
- Pr Franco della Peruta, università di Milano,
- M. Jean-Claude Piris, juriconsulte du Conseil des Communautés européennes,
- Pr Dr Spyros Simitis, Universität Frankfurt am Main,
- M. le juge Giuseppe Tesauo, Cour de justice des Communautés européennes,
- Pr Herman van der Wee, université catholique de Louvain.

Les chefs des quatre départements de l'Institut sont membres de droit du conseil de recherche.



## Note sur les activités postdoctorales

### A — Bourses Jean Monnet

Les bourses Jean Monnet sont des bourses de recherche *postdoctorales* destinées à soutenir des travaux de recherche concernant des sujets européens ou liés aux thèmes de recherche développés à l'Institut dans les domaines de l'histoire et de la civilisation, de l'économie, du droit, des sciences politiques et sociales et dans les domaines concernant le Centre Robert Schuman.

Les candidats doivent être titulaires du doctorat ou susceptibles de l'obtenir durant l'année considérée, ou posséder une expérience de recherche équivalente, suivant les disciplines et les pratiques universitaires nationales.

Les bourses Jean Monnet sont également ouvertes à des professeurs ou à des universitaires déjà confirmés bénéficiant d'une année sabbatique.

Les bourses, au nombre d'une vingtaine chaque année, sont attribuées par l'Institut lui-même: les autorités boursières nationales n'interviennent pas dans la procédure de sélection. Un certain nombre d'entre elles (de six à neuf) sont à pourvoir au sein du Forum européen (voir ci-après). Elles ont une durée de douze mois, du 1<sup>er</sup> septembre d'une année au 31 août de l'année suivante (il est toutefois envisagé qu'elles puissent avoir une durée de deux ans, sauf pour le Forum européen). Elles impliquent que les bénéficiaires résident à Florence pendant cette période. Plusieurs de ces bourses sont attribuées chaque année à des ressortissants de pays non membres des Communautés.

Les bourses Jean Monnet font l'objet d'une publicité à l'automne de chaque année, avec une



date limite d'envoi des candidatures fixée normalement à la mi-novembre. La sélection des bénéficiaires des bourses est faite dans le courant du mois de février pour les bourses ouvertes au 1<sup>er</sup> septembre de la même année.

De plus amples informations et les formulaires de candidature peuvent être obtenus en écrivant à l'Institut, à l'attention de M. Dominique Delaunay (e-mail: delaunay@datacomm.iue.it).

## B — Forum européen

Le Forum européen, créé en 1992, a commencé ses activités à la rentrée 1993; il a pour vocation de réunir à l'Institut pour une année académique donnée des spécialistes de haut niveau sur un même thème privilégiant les aspects internationaux, comparatifs et interdisciplinaires. Il coordonne et confronte leurs recherches dans des séminaires auxquels participent des conférenciers extérieurs et les membres enseignants et chercheurs de l'Institut. Chaque Forum se conclut par une conférence finale sur le thème de ses activités et devrait, en règle générale, aboutir à la publication de ses travaux.

Le thème de l'année 1995/1996 (sous la direction collégiale des professeurs Klaus Eder, Steven Lukes et Massimo La Torre) est celui de la citoyenneté.

Ce concept est au centre d'une gamme de débats actuels sur les fondements normatifs de la politique moderne. Sous sa forme contemporaine, la citoyenneté constitue une relation qui lie les individus à l'État-nation, par l'échange de la protection et des droits attachés à la citoyenneté en contrepartie d'une participation et d'un engagement de loyauté envers les institutions de l'État. De nos jours, elle se trouve doublement menacée, de l'extérieur, par une évolution tendant à la supranationalité et, de l'intérieur, par les différences culturelles et régionales ainsi que les défis qui en découlent.

Historiquement, la citoyenneté a pris des formes variées, qui en constituent différents modèles apparus en fonction des différences historiques dans le passage à la démocratie (parfois par extension de la société civile, parfois par imposition d'en haut par l'État). Le Forum

examinera l'histoire de ces divers modèles ainsi que les modèles nouveaux apparus depuis lors. Il examinera également les formes possibles de la citoyenneté de nos jours, principalement dans les sociétés européennes (occidentales comme orientales), en ayant présentes à l'esprit les menaces et les contraintes évoquées plus haut. Les différentes activités du Forum réuniront historiens, juristes, sociologues, politologues, économistes et philosophes, pour étudier en commun ces questions étroitement liées entre elles.

Le Forum sera organisé autour des questions suivantes:

- les fondements normatifs de la citoyenneté;
- la notion de citoyenneté sociale et politique dans le contexte de l'État providence et sa critique;
- le lien entre les différences culturelles, résultant des processus de migration, et l'idée de citoyenneté au sein de l'État-nation.

Des bourses de recherche sont disponibles dans le cadre de ce programme. Pour obtenir la version complète du programme de recherche de l'an prochain (1996/1997) et pour tous renseignements ou candidatures, il convient de prendre contact à l'adresse suivante:

Forum européen de l'Institut universitaire européen  
Secrétariat  
Villa Schifanoia, via Boccaccio 121  
I-50133 Florence  
Tél.  
Fax :



## Liste des administrations boursières nationales

### **Allemagne**

Deutscher Akademischer Austauschdienst (DAAD)  
Ref. 322  
Kennedyallee 50  
D-53175 BONN  
Tél.

### **Autriche**

Bundesministerium für Wissenschaft und Forschung  
att.n OR. F. Temmel  
Minoritenplatz 5  
A-1014 WIEN  
Tél.

### **Belgique**

*Pour les candidats francophones*

Ministère de l'Éducation nationale  
Cellule nationale de l'Éducation  
Rue de la Science 8  
7<sup>e</sup> étage  
B-1040 BRUXELLES  
Tél.



*Pour les candidats néerlandophones*

Ministerie van Onderwijs  
Cel van Nationale Onderwijs  
Wetenschapstraat 8  
7<sup>de</sup> verdieping  
B-1040 BRUSSEL  
Tél.

#### **Danemark**

Rektorkollegiet  
Frederiksholms Kanal 26  
DK-1220 KØBENHAVN K  
Tél.

#### **Espagne**

Ministerio Asuntos Exteriores  
DG de Relaciones Culturales y Científicas  
Dirección de Intercambio y Becas  
c/ José Abascal 41  
E-28003 MADRID  
Tél.

#### **Finlande**

The Academy of Finland  
Scientific Secretary  
Research Council for Culture and Society  
PO Box 57  
Hameentie 68  
FIN-00551 HELSINKI  
Tél.

#### **France**

Ministère des Affaires étrangères  
Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques  
Bureau des boursiers français à l'étranger  
244, boulevard Saint-Germain  
F-75303 PARIS 07 SP  
Tél.

#### **Grèce**

Greek State Scholarship Foundation (IKY)  
Lysikratous 14  
GR-10558 ATHINAI  
Tél.

#### **Irlande**

Department of Education  
Apollo House  
6th Floor (EC Section)  
Tara Street  
DUBLIN 2  
Ireland  
Tél.

#### **Italie**

Ministero degli Affari esteri  
Direzione generale per le relazioni culturali  
Ufficio IX  
Palazzo della Farnesina  
00100 ROMA  
*Informations*  
Servizio accademico  
Istituto universitario europeo  
CP No 2330  
I-50100 FIRENZE Ferrovia



### **Luxembourg**

Ministère de l'Éducation nationale  
Centre de psychologie et d'orientation scolaires  
29, rue Aldringen  
L-2926 LUXEMBOURG  
Tél.

### **Norvège**

Norges Forskningsrad  
Stensberggata 26  
PB 2700 St. Hanshaugen  
N-0131 OSLO  
Tél.

### **Pays-Bas**

Nuffic  
Afdeling Internationalisering  
Postbus 29777  
2502 LT DEN HAAG  
Nederland  
Tél.

### **Portugal**

Ministerio dos Negócios Estrangeiros  
Direcção Geral das Comunidades Europeias  
Avenida Visconde Valmor 66-1.º  
P-1000 LISBOA  
Tél.

### **Royaume-Uni**

Ms Gladys Hedley  
Department for Education  
Student Affairs Branch  
Mowden Hall  
Staindrop Road  
DARLINGTON  
Co. Durham DL3 9BG  
United Kingdom  
Tél.

### **Suède**

Humanistik-Samhällsvetenskapliga-Forskningsradet (HSFR)  
Regeringsgatan, 56  
Postbox 7120  
S-10387 STOCKHOLM  
Tél.

### **Suisse**

Bundesamt für Bildung und Wissenschaft  
Allgemeines Bildungswesen  
Postfach 2732  
CH-3001 BERN  
Tél.



## À l'attention des chercheurs français

### **Bourse de recherche de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du ministère des Affaires étrangères pour l'Institut universitaire européen de Florence**

1. Le montant mensuel de la bourse était de 2 000 000 LIT pour l'année universitaire 1995/1996. Cette somme couvre les dépenses de logement et la cotisation d'assurance susceptible d'être versée par le chercheur à l'Institut (voir «Informations pratiques» ci-dessus).

2. Un supplément mensuel de 350 000 LIT peut être accordé pour le conjoint, ainsi qu'une indemnité de 175 000 LIT par enfant à charge, sous réserve que la famille accompagne le boursier pendant toute la durée de son séjour. Ce supplément et cette indemnité ne sont versés qu'en cas de mariage ou de naissance antérieurs à l'installation à Florence.

3. Pour le retrait du dossier de candidature, écrire au:

Service académique  
Istituto universitario europeo  
CP No 2330  
I-50100 Firenze Ferrovia

ou au

Ministère des Affaires étrangères  
DGRCS  
Bureau des boursiers français à l'étranger  
244, boulevard Saint-Germain  
F-75303 Paris 07 SP  
Tél.

4. De plus amples informations peuvent être obtenues auprès du service des boursiers français à l'étranger.

5. Un exemplaire du dossier ainsi que les attestations confidentielles doivent être adressés à l'Institut avant le 31 janvier 1996.

Un autre exemplaire sera adressé pour la même date au ministère des Affaires étrangères, à l'adresse mentionnée ci-dessus.



## Supplerende oplysninger om danske stipendietilbud

### • Indledning:

Fra september 1993 blev stipendieordningen for Ph. D.-studerende ved EUI omfattet af reglerne i lov om uddannelsesstøtte. Ordningen gælder for alle, der optages efter den 31. august 1993.

### • Ansøgningsberettigede:

Optagelse ved EUI udløser automatisk et Ph.d.-stipendium. Danske statsborgere skal ansøge om optagelse ved EUI på de dertil indrettede ansøgningsblanketter. En ansøgning vil samtidig være en ansøgning om tildeling af et Ph. D.-stipendium.

### • Stipendiets størrelse:

Ph.D.-stipendierne følger reglerne i SU-lovens afsnit II. Der tildeles det 1. og 2. studieår hvert år 50 stipendierater. Det 3. studieår tildeles 24 stipendierater, idet der samtidig tildeles et stipendium fra EUI, som p.t. er på 1 757 000 LIT pr. måned. Derudover vil udgifter ved flytning til og fra Firenze efter nærmere fastsatte regler blive refunderet.

Forbrug af stipendierater vil blive registreret i SU-styrelsen, efter samme regler som forbrug af stipendierater ved forskeruddannelse ved en dansk højere uddannelsesinstitution.

### • Informationer:

Yderligere informationsmateriale kan sammen med ansøgningskema fås ved henverdelse til

Rektorkollegiets Sekretariat  
c/o Undervisningsministeriet  
Frederiksholms Kanal 26  
Dt-1220 København K  
tlf.

## Informaciones suplementarias para los candidatos españoles

Los Ministerios de Asuntos Exteriores y Educación y Ciencia mantienen el programa Salvador de Madariaga de estudios doctorales y post doctorales en el Instituto Universitario Europeo, de Florencia, con el fin de estimular la formación avanzada y la investigación desde una perspectiva europea y comparada.

El Ministerio de Asuntos Exteriores (Dirección General de Relaciones Culturales y Científicas), concede becas para estudios avanzados en el Instituto Universitario Europeo, en las siguientes áreas

### • Estudios doctorales

1. Ciclo de tres años para la presentación de una tesis doctoral en el IUE. El título de doctor que se obtiene, es equivalente, a todos los efectos, al expedido por las universidades españolas.

2. En casos excepcionales, estancias de uno o dos años en el Instituto para continuar estudios de doctorado iniciados en España y cuya tesis se presentará en una universidad española.

### • Ciclo anual

Ciclo anual destinado a juristas para obtener el Diploma de Estudios Jurídicos.

La convocatoria se publicará en el Boletín Oficial del Estado los meses de junio o julio de 1996. El plazo de solicitud finalizará el día 31 de enero de 1996. Los candidatos deberán, necesariamente, presentar su solicitud, acompañada de la correspondiente documentación, antes de dicha fecha en el Instituto Universitario Europeo (impreso del Instituto) y en el Registro General del Ministerio de Asuntos Exteriores (impreso español). Las candidaturas que no hayan sido recibidas en ambas instituciones dentro del plazo fijado no serán tomadas en consideración.



Para cualquier información suplementaria y para conseguir los impresos de solicitud de beca, los candidatos deben dirigirse a:

Dirección General de Relaciones  
Culturales y Científicas  
Servicio de Intercambios y Becas  
c/ José Abascal, 41  
28003 Madrid  
Tel.  
Fax:

## Υποτροφίες της Ελλάδας για σπουδές στο ΕΠΙΦ

### Εισαγωγή

Το Ίδρυμα Κρατικών Υποτροφιών της Ελλάδας, από το ακαδημαϊκό έτος 1986-87 και μετά, χορηγεί κάθε χρόνο υποτροφίες σε έλληνες πτυχιούχους ανωτάτων εκπαιδευτικών ιδρυμάτων, προκειμένου να πραγματοποιήσουν, στο Ευρωπαϊκό Πανεπιστημιακό Ινστιτούτο της Φλωρεντίας, έρευνα σε τομείς των ανθρωπιστικών και κοινωνικών επιστημών (ιστορία και πολιτισμός οικονομικές επιστήμες, νομικές επιστήμες, πολιτικές και κοινωνικές επιστήμες). Πτυχιούχοι ΑΕΙ που έτυχαν υποτροφίας του ΙΚΥ για μεταπτυχιακές σπουδές στην Ελλάδα ή στο εξωτερικό αποκλείονται από τον πίνακα των υποψηφίων υποτρόφων του ΕΠΙΦ.

### Διάρκεια υποτροφίας

Οι έλληνες ερευνητές που επιλέγονται χρηματοδοτούνται από το Ίδρυμα Κρατικών Υποτροφιών (ΙΚΥ) για:

α) ένα (1) έτος, εφόσον ακολουθούν το ετήσιο πρόγραμμα, που οδηγεί στο δίπλωμα των νομικών συγκριτικών σπουδών, ευρωπαϊκών και διεθνών ή  
β) δύο (2) κατ' ανώτατο όριο έτη, εφόσον η πορεία της ερευνητικής εργασίας διδακτορικού επιπέδου κρίνεται ικανοποιητική για την παράταση του αρχικού έτους.

Οι έλληνες υποψήφιοι του διδακτορικού προγράμματος, που επιδιώκουν την απόκτηση του διδακτορικού τίτλου, κατά το τρίτο έτος των σπουδών τους —αν απαιτείται από την πορεία της ερευνητικής εργασίας και η επίδοση του υποτρόφου κρίνεται λίαν ικανοποιητική— χρηματοδοτούνται κατευθείαν από το Ευρωπαϊκό Πανεπιστημιακό Ινστιτούτο της Φλωρεντίας (ΕΠΙΦ).

### Οικονομικές παροχές

Το ύψος των οικονομικών παροχών καθορίζεται από το διοικητικό συμβούλιο του ιδρύματος με βάση τις οικονομικές δυνατότητες του ΙΚΥ.

Το ΙΚΥ χορηγεί α) μηνιαία τροφεία, β) τη δαπάνη ασφάλισης στον αρμόδιο ασφαλιστικό φορέα για ιατροφαρμακευτική και νοσοκομειακή περίθαλψη, με την προϋπόθεση ότι ο έλληνας ερευνητής δεν καλύπτεται από άλλο ασφαλιστικό φορέα και γ) το εφάπαξ ποσό των εκατό χιλιάδων δραχμών (100 000 δρχ.) ως έξοδα πρώτης εγκατάστασης.

Στους έλληνες ερευνητές του ΕΠΙΦ —υποτρόφους του ΙΚΥ— εφαρμόζονται οι κανονισμοί υποτροφιών εξωτερικού του Ίδρύματος Κρατικών Υποτροφιών.



Για πληροφορίες, ενημερωτικό φυλλάδιο και έντυπα αιτήσεων υποψηφιότητας, οι ενδιαφερόμενοι πρέπει να απευθύνονται στο:

Ίδρυμα Κρατικών Υποτροφιών  
Λυσικράτους 14 (Μακρυγιάννη)  
Gr-105 58 Αθήνα

Τηλ.  
Φαξ

Istituto Universitario Europeo  
CP No 2330  
I-50100 Firenze Ferrovie

Τηλ.  
Τέλεξ  
Φαξ



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES  
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

L-2985 Luxembourg